

# Rapport de la troisième équipe de révision de la responsabilité et de la transparence (ATRT3)

29 mai 2020



---

## TABLE DES MATIERES

<b>PROLOGUE</b>	<b>5</b>
<b>RESUME ANALYTIQUE</b>	<b>8</b>
<b>1. CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>37</b>
1.1. Exigences	37
1.2. Information évaluée relative au Conseil d'administration	37
1.3. Analyse de l'information et identification des questions relatives au Conseil d'administration	39
1.4. Recommandations, suggestions et observations relatives au Conseil d'administration.	41
<b>2. COMITE CONSULTATIF GOUVERNEMENTAL (GAC)</b>	<b>42</b>
2.1. Prologue	42
2.2. Exigences	42
2.3. Information évaluée concernant le Conseil d'administration	42
2.4. Analyse de l'information et identification des questions relatives au GAC	43
2.5. Recommandations, suggestions et observations relatives au GAC	44
<b>3. CONTRIBUTIONS DU PUBLIC</b>	<b>45</b>
3.1. Exigences	45
3.2. Information évaluée concernant les contributions du public	45
3.3. Analyse de l'information et identification des questions relatives aux contributions du public	46
3.4. Recommandations, suggestions et observations relatives aux contributions du public	48
<b>4. ACCEPTATION DES DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ICANN</b>	<b>54</b>
4.1. Exigences	54
4.2. Informations évaluées relatives à l'acceptation des décisions de l'ICANN	54
4.3. Analyse de l'information et identification des questions relatives à l'acceptation des décisions de l'ICANN	54
4.4. Recommandations, suggestions et observations relatives à l'acceptation des décisions de l'ICANN	55
<b>5. PROCESSUS D'ELABORATION DE POLITIQUES (PDP)</b>	<b>56</b>
5.1. Exigences	56
5.2. Information évaluée relative au processus d'élaboration des politiques (PDP)	56
5.3. Analyse de l'information et identification des questions relatives au processus d'élaboration de politiques (PDP)	57
5.4. Recommandations, suggestions et observations relatives au processus d'élaboration de politiques (PDP)	58
<b>6. ÉVALUATION DU PROCESSUS DE REVISION INDEPENDANTE (IRP)</b>	<b>59</b>
6.1. Exigences	59

6.2. Information examinée relative à l'évaluation du processus de révision indépendante (IRP)	59
6.3. Analyse de l'information et identification des questions relatives à l'évaluation du processus de révision indépendante (IRP)	60
6.4. Recommandations, suggestions et observations relatives à l'évaluation du processus de révision indépendante (IRP).	62
<b>7. ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE L'ATRT2</b>	<b>63</b>
7.1. Exigences	63
7.2. Informations évaluées relatives à la mise en œuvre des recommandations de l'ATRT2	63
7.3. Analyse de l'information et identification des questions relatives à l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations de l'ATRT2	64
7.4. Recommandations, suggestions et observations relatives à l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations de l'ATRT2	65
<b>8. ÉVALUATION DES REVISIONS PERIODIQUES (ACTUELLEMENT SPECIFIQUES) ET ORGANISATIONNELLES</b>	<b>70</b>
8.1. Exigences	70
8.2. Information examinée relative à l'évaluation du processus de révision indépendante (IRP)	70
8.3. Analyse de l'information et identification des questions relatives à l'évaluation des révisions spécifiques et organisationnelles	72
8.4. Recommandations, suggestions et observations relatives à l'évaluation des révisions périodiques et organisationnelles	81
<b>9. LA RESPONSABILITE ET LA TRANSPARENCE DANS LE CONTEXTE DES PLANS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELS, Y COMPRIS LES INDICATEURS DE RESPONSABILITE</b>	<b>96</b>
9.1. Introduction	96
9.2. Information évaluée en matière de responsabilité et de transparence des plans stratégiques et opérationnels, y compris les indicateurs de responsabilité	96
9.3. Analyse de l'information et identification des problèmes liés à la responsabilité et la transparence des plans stratégiques et opérationnels, y compris les indicateurs de responsabilité.	98
9.4. Recommandations, suggestions et observations relatives à la responsabilité et à la transparence des plans stratégiques et opérationnels, y compris les indicateurs de responsabilité.	104
<b>10. HIERARCHISATION ET OPTIMISATION DES ACTIVITES, DES POLITIQUES ET DES RECOMMANDATIONS</b>	<b>110</b>
10.1. Introduction	110
10.2. Information évaluée concernant la hiérarchisation et l'optimisation des activités, des politiques et des recommandations	110
10.3. Analyse de l'information et identification des problèmes liés à la hiérarchisation et l'optimisation des activités, des politiques et des recommandations	111
10.4. Recommandations, suggestions et observations relatives à la hiérarchisation et à l'optimisation des activités, des politiques et des recommandations	113

Ce document a été traduit dans plusieurs langues dans un but purement informatif. Le texte original faisant foi (en anglais) peut être consulté sur :

<https://www.icann.org/en/system/files/files/atrt3-report-29may20-en.pdf>

Les annexes du rapport ne sont pas incluses dans les versions traduites du rapport. Les annexes en anglais sont disponibles dans la version anglaise du rapport final.

---

# Prologue

La troisième équipe de révision de la responsabilité et de la transparence (ATRT3) s'est efforcée diligemment, avec l'aide des équipes de soutien de l'ICANN, de maintenir le processus, le budget et le calendrier identifiés et convenus par l'équipe en avril 2019. Les circonstances entourant la pandémie du COVID-19 ont conduit à compléter le rapport final environ 55 jours au-delà du délai d'un an établi dans les statuts constitutifs, mais dans les limites du budget et du mandat proposé. L'ATRT3 remercie le Conseil pour sa disposition et sa compréhension.

Au cours de son travail, plusieurs événements imprévus se sont produits et l'ATRT3 a considéré les sujets de la révision de la responsabilité et de la transparence du Conseil d'administration, de l'organisation ICANN et de la communauté. L'ATRT3 a discuté et a pris des décisions conscientes de ne pas aborder certains points spécifiques en raison de l'étape du processus où nous en étions au moment où ils ont été soulevés ou se sont produits, les questions n'étant pas arrivées à une conclusion, l'indisponibilité des documents à réviser, l'absence de consensus pour aborder le sujet, et nos limites en matière de temps, de ressources et de budget. Toutefois, nous souhaitons souligner ces questions afin de garantir à la communauté de l'ICANN qu'il s'agit de questions importantes pour la responsabilité et la transparence de l'ICANN.

L'ATRT3 a choisi de ne pas aborder ce point pour une partie ou la totalité des raisons énumérées ci-dessus et un certain nombre de points énumérés plus loin. L'ATRT3 espère que ces éléments pourront être pris en compte dans une future révision globale de l'ATRT ou dans tout autre processus pertinent :

- Modification proposée de la propriété du registre .ORG.
  - La décision finale du Conseil d'administration de l'ICANN a-t-elle été prise avec diligence conformément aux diverses exigences de ce processus et toute divergence par rapport à ce processus a-t-elle généré des problèmes de responsabilité et de transparence ?

- 
- Le processus accéléré d'élaboration de politiques (EPDP) en réponse à la spécification temporaire adoptée par le Conseil de l'ICANN au sujet du Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne, dans les étapes 1 et 2.
    - L'ATR3 est préoccupée par la responsabilité et la transparence du processus d'élaboration de politiques de l'Organisation de soutien aux extensions génériques (GNSO) lorsqu'elle considère l'EPDP en ce ayant trait à la protection de données.<sup>1</sup>
  - Questions de responsabilité et de transparence liées à l'utilisation malveillante du système de noms de domaine.
    - Les préoccupations sur la responsabilité et la transparence autour de l'organisation ICANN ne fournissent point une justification claire quant à l'application des dispositions relatives à l'utilisation malveillante du DNS dans leurs contrats.<sup>2</sup>
    - Les questions de responsabilité relatives aux contrats négociés par l'ICANN avec les parties contractantes, en particulier en ce qui concerne l'utilisation malveillante du DNS et leur alignement avec la mission, les engagements et les valeurs fondamentales de l'ICANN.<sup>3</sup>
  - Conséquences de la pandémie du COVID-19 pour l'ICANN.
    - Les considérations sur la responsabilité et la transparence liées à la demande de révision abrégée de l'organisation ICANN vis-à-vis du plan opérationnel et financier révisé proposé pour les exercices fiscaux 2021 à 2025 et du plan opérationnel et budget de l'exercice fiscal 2021 en raison des conséquences possibles du déficit de financement dû au COVID-19.

<sup>1</sup> Un exemple de ces préoccupations peut être trouvé dans le document SAC111 - <https://www.icann.org/en/system/files/files/sac-111-en.pdf>

<sup>2</sup> Un exemple de ces préoccupations peut être trouvé dans le rapport final de la CCT1 - <https://www.icann.org/en/system/files/files/cct-rt-final-08sep18-en.pdf>

<sup>3</sup> D'autres exemples de ces préoccupations sont disponibles dans les rapports d'Interisle « Abus à des fins criminelles de l'enregistrement groupé de noms de domaine et accès aux informations de contact » et « données d'enregistrement de noms de domaine à la croisée des chemins : l'état de la protection des données, de la conformité et de la joignabilité au sein de l'ICANN »

- 
- La recommandation de l'ATRT3 sur la hiérarchisation devra être mise en œuvre tout en gardant à l'esprit l'impact du COVID-19 sur l'ICANN et la communauté.

Comme indiqué ci-dessus, l'ATRT3 espère que ces éléments puissent être pris en compte dans une future révision holistique de l'ATRT ou dans tout autre processus pertinent et que les membres de l'ATRT3 soient disponibles pour participer et soutenir tout ou une partie de ces éléments.

---

# Résumé analytique

Le présent document est le rapport final de la troisième équipe de révision de la responsabilité et de la transparence (ATRT3), élaboré conformément à l'article 4.6(b) des statuts constitutifs de l'ICANN.

Cette révision intervient à un moment critique pour l'ICANN, étant donné que son cadre de responsabilité et de transparence a considérablement évolué depuis la fin de la révision de l'ATRT2, en décembre 2013. Les éléments qui ont contribué de manière significative à cette évolution sont les suivants :

- La transition du rôle de supervision des fonctions IANA en 2016.
- L'approbation et mise en œuvre des recommandations de la piste de travail 1 (WS1) du CCWG-Responsabilité dans les statuts constitutifs, en 2016. (La piste de travail 1 avait essentiellement trois composantes à mettre en œuvre : les modifications apportées aux statuts constitutifs que le coprésident de la piste de travail 1 du CCWG-Responsabilité a déclarées terminées,<sup>4</sup> la mise en place de la communauté habilitée et la mise en place des recommandations de l'IRP-IOT<sup>6</sup>).
- Le lancement de l'initiative « améliorer l'efficacité du modèle multipartite de l'ICANN » en avril 2019.<sup>7</sup>
- L'approbation par le Conseil d'administration des recommandations de la piste de travail 2 (WS2) du CCWG-Responsabilité, <sup>8</sup>en novembre 2019.<sup>9</sup>
- Le nivellement des revenus de l'ICANN :
  - les prévisions budgétaires pour l'exercice fiscal 2020 montrent des revenus de 140 millions d'USD contre des dépenses de 137 millions d'USD au 3 mai 2019.<sup>10</sup>
  - Le rapport annuel 2019 montre des revenus de 143 millions d'USD contre des dépenses de 139 millions

<sup>4</sup> <https://community.icann.org/pages/viewpage.action?pageId=61607490>

<sup>5</sup> <https://www.icann.org/ec>

<sup>6</sup> <https://community.icann.org/display/IRPIOTI>

<sup>7</sup> <https://www.icann.org/resources/pages/governance-plan-improve-multistakeholder-model-2019-04-08-en>

<sup>8</sup> <https://community.icann.org/display/WEIA/Final+Report>

<sup>9</sup> <https://features.icann.org/ccwg-accountability-ws2-%E2%80%93-final-report>

<sup>10</sup> <https://www.icann.org/en/system/files/files/adopted-opplan-budget-intro-highlights-fy20-03may19-en.pdf>



---

d'USD.<sup>11</sup>

Il est également important de souligner que les révisions spécifiques et organisationnelles ont elles aussi besoin d'évoluer. Les éléments qui supportent ceci comprennent :

- La publication pour consultation publique sur une « proposition de processus pour optimiser les révisions organisationnelles » en avril 2019.<sup>12</sup>
- L'approbation des nouvelles normes opérationnelles pour les révisions spécifiques en juin 2019.<sup>13</sup>
- La publication du document du Conseil d'administration sur les « priorités et ressources pour les recommandations de la communauté : proposition préliminaire pour les discussions de la communauté » en octobre 2019.<sup>14</sup>
- La publication du « Résumé des recommandations relatives à la WS2 et aux révisions de novembre 2019 » qui montre un retard dans l'approbation ou la mise en œuvre des 325 recommandations.<sup>15</sup>
- La publication du document du Président du Conseil d'administration sur « l'amélioration et la rationalisation des révisions de l'ICANN : questions, approches et prochaines étapes » en octobre 2019.<sup>16</sup>

C'est dans ce contexte que la troisième équipe de révision de la responsabilité et de la transparence (ATRT3) a commencé son travail conformément aux statuts constitutifs qui étaient basés sur l'Affirmation d'engagements (AoC) entre l'ICANN et le Département du commerce des États-Unis signée le 30 septembre 2009, qui exigeait à l'ICANN de s'engager à entreprendre plusieurs révisions, y compris les révisions de la responsabilité et de la transparence (ATRT).

En définissant sa portée, l'ATRT3 a ajouté deux éléments aux huit éléments définis dans les statuts constitutifs. À savoir :

- La responsabilité et la transparence dans le contexte des

<sup>11</sup> <https://www.icann.org/en/system/files/files/annual-report-2018-en.pdf>

<sup>12</sup> <https://www.icann.org/public-comments/streamlining-org-reviews-proposal-2019-04-30-en>

<sup>13</sup> <https://www.icann.org/en/system/files/files/operating-standards-specific-reviews-23jun19-en.pdf>

<sup>14</sup> <https://www.icann.org/en/system/files/files/draft-proposal-resourcing-community-recommendations-29oct19-en.pdf>

<sup>15</sup>

<https://community.icann.org/display/atrt/Resource+Requests?preview=/105390511/126427725/Issued%20Recommendations%20-%20November%202019.docx>

<sup>16</sup> <https://www.icann.org/news/blog/enhancing-and-streamlining-icann-s-reviews-issues-approaches-and-next-steps>

---

plans stratégiques et opérationnels, y compris les indicateurs de responsabilité.

- La hiérarchisation et la rationalisation des activités, des politiques et des recommandations.

Pour ce faire, l'ATRT3 a entrepris un certain nombre d'activités, notamment :

- A examiné la mise en œuvre et l'efficacité des 46 recommandations de l'ATRT2 (voir l'annexe A pour plus de détails).<sup>17</sup>
- A mené une enquête importante auprès de personnes et de structures telles que les organisations de soutien (SO), les comités consultatifs (AC), les organes constitutifs de la GNSO et les organisations régionales At-Large (RALO) sur un large éventail de sujets pertinents (voir l'annexe B pour plus de détails).
- A révisé en détail les indicateurs de responsabilité de l'ICANN (voir l'annexe C pour plus de détails).
- A reçu des documents d'information de divers groupes, tels que l'équipe en charge des consultations publiques de l'organisation ICANN et le groupe de travail en charge de la mise en œuvre de la révision du NomCom.
- A examiné de nombreux documents de l'ICANN.
- A tenu des entretiens et des réunions avec la communauté lors de l'ICANN65 et l'ICANN66.

Pour chaque sujet se trouvant dans le cadre de sa portée, l'ATRT3 a recueilli toutes les informations pertinentes et disponibles, a évalué l'information pour déterminer s'il y avait des questions importantes à aborder et a fait des suggestions et des recommandations, le cas échéant.<sup>18</sup>

Lors de l'examen et de l'analyse de cette information, l'ATRT3 a identifié cinq domaines dans lesquels des recommandations s'avéraient nécessaires. En formulant ses recommandations, l'ATRT3 a respecté les nouvelles lignes directrices pour les révisions spécifiques ainsi que ses propres exigences en matière de recommandations établies dans son mandat. Toutes les recommandations de l'ATRT3 sont destinées à être S.M.A.R.T<sup>19</sup> et

<sup>17</sup> L'ATRT2 n'a présenté officiellement que 12 recommandations divisées en plusieurs parties que l'ATRT3 a décomposées en 46 recommandations.

<sup>18</sup> La documentation demandée par l'ATRT3 n'a pas été mise à disposition dans sa totalité.

<sup>19</sup> S - spécifique, M - mesurable, A - atteignable, R - réaliste, T - limite de temps

comprennent une liste exhaustive des exigences conformément aux recommandations des révisions spécifiques.

L'ATRT3 conclut son rapport en formulant cinq recommandations :

Recommandation (résumé)	Destinataire	Priorité	Consensus
<p><b>Section 3 - Contributions du public</b> (voir 3.4.1)</p>			
<p>Procédures de consultation publique L'organisation ICANN doit instituer les changements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chaque procédure de consultation publique doit identifier clairement le public visé.</li> <li>- Chaque procédure de consultation publique devra fournir une liste claire de questions clés précises en langage clair pour lesquelles la consultation publique cherche des réponses de son public visé.</li> <li>- Le cas échéant et dans la mesure du possible, les traductions du récapitulatif et des questions clés devront être incluses dans la procédure de consultation publique et les réponses à la procédure de consultation publique dans l'une des langues officielles de l'ICANN devront toujours être acceptées.</li> </ul> <p>En ce qui concerne les autres types de participation publique, l'ICANN devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaborer et publier des lignes directrices pour l'aider à déterminer si une procédure de consultation publique est nécessaire ou préférable aux autres mécanismes pour recueillir des commentaires.</li> <li>- Élaborer et publier des lignes directrices sur la façon dont les</li> </ul>	<p>Organisation ICANN</p>	<p>Faible</p>	<p>Consensus complet</p>

Recommandation (résumé)	Destinataire	Priorité	Consensus
<p>mécanismes alternatifs de recueil de commentaires devraient fonctionner, y compris la production de rapports finaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaborer un système similaire au système de suivi des commentaires publics et intégré au système de suivi de celui-ci pour d'autres mécanismes de collecte des commentaires.</li> <li>- Publier l'intégralité des « Directives relatives aux consultations publiques pour l'organisation ICANN ».</li> <li>- Résoudre le problème des publications de blogs qui collectent les retours de la communauté lorsque les « Directives relatives aux consultations publiques pour l'organisation ICANN » stipulent qu'elles « ne seront pas utilisées comme mécanismes de collecte de commentaires ».</li> </ul>			
<p><b>Section 7 - Évaluation de la mise en œuvre des recommandations de l'ATRT2 (voir 7.4.1)</b></p>			
<p>L'organisation ICANN devra examiner la mise en œuvre des recommandations de l'ATRT2 à la lumière de l'évaluation de ces recommandations par l'ATRT3 et achever leur mise en œuvre sous réserve de la hiérarchisation (voir la recommandation sur la création d'un processus de hiérarchisation).</p>	<p>Organisation ICANN</p>	<p>Faible</p>	<p>Consensus complet</p>
<p><b>Section 8 - Évaluation des révisions périodiques (actuellement spécifiques) et organisationnelles (voir 8.4)</b></p>			

Recommandation (résumé)	Destinataire	Priorité	Consensus
<p>L'ATRT3 recommande que le Conseil d'administration et l'organisation ICANN :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suspendent tout autre révision du RDS et de la SSR jusqu'à la prochaine ATRT.</li> <li>- Autorisent une révision de la CCT supplémentaire après la prochaine série de nouveaux gTLD.</li> <li>- Poursuivent avec les révisions de l'ATRT avec un calendrier et une portée modifiés.</li> <li>- Fassent évoluer le contenu des révisions organisationnelles en programmes d'amélioration continue dans chaque SO/AC et dans le Comité de nomination (NC).</li> <li>- Ajoutent une révision holistique, en tant que révision spécifique spéciale, qui portera sur tous les SO, les AC et le NC et leurs relations.</li> <li>- Mettent en place un nouveau système pour le calendrier et la périodicité des révisions.</li> </ul>	<p>Organisation ICANN et Conseil d'administration de l'ICANN</p>	<p>Élevée</p>	<p>Consensus</p>
<p><b>Section 9 - Responsabilité et transparence concernant les plans stratégiques et opérationnels, y compris les indicateurs de responsabilité (voir <a href="#">9.4.1</a>)</b></p>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'organisation ICANN devra fournir une justification claire et concise en langage clair expliquant comment chaque objectif, résultat et initiative opérationnelle est essentiel pour atteindre les résultats de celui ou celle qu'elle soutient.</li> <li>- L'organisation ICANN devra</li> </ul>	<p>Organisation ICANN et Conseil d'administration de l'ICANN</p>	<p>Moyenne</p>	<p>Consensus complet</p>

Recommandation (résumé)	Destinataire	Priorité	Consensus
<p>fournir des critères spécifiques clairement articulés dans un langage simple définissant le succès que sera S.M.A.R.T pour chaque cible (stratégique ou non), résultat (ciblé ou non), et initiative opérationnelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour le Plan stratégique 2021-2025 comme pour le Plan opérationnel 2021, l'organisation ICANN devra élaborer un document énumérant les fondements requis et les critères spécifiques définissant le succès (tels que définis dans cette recommandation) pour chaque cible (stratégique ou non), résultat (ciblé ou non), initiatives opérationnelles, etc., se trouvant dans ces deux documents et les publier pour consultation publique avant la finalisation. Une fois finalisés, l'organisation ICANN les ajoutera au Plan stratégique 2021-2025 et au Plan opérationnel 2021 et utilisera les critères définissant la réussite dans le rapport sur l'avancement de tout objectif, résultat, initiative opérationnelle, etc. pertinent.</li> <li>- L'organisation ICANN devra publier un rapport de situation annuel sur tous les objectifs du plan stratégique et du plan opérationnel, les buts, résultats et initiatives opérationnelles qui inclura les exigences signalées ci-dessus ainsi qu'une évaluation des progrès réalisés à ce jour.</li> <li>- L'organisation ICANN devra publier un rapport global à la conclusion d'un plan stratégique commençant par le plan stratégique pour les exercices</li> </ul>			

Recommandation (résumé)	Destinataire	Priorité	Consensus
fiscaux 2016 à 2020.			
<b>Section 10 - Hiérarchisation et rationalisation des activités, des politiques et des recommandations (voir 10.4)</b>			
<p>Dans ce contexte, l'ATRT3 recommande les directives suivantes pour l'organisation ICANN dans la création d'une entité dirigée par la communauté, chargée de mettre en place un processus de hiérarchisation des recommandations faites par les équipes de révision, les groupes intercommunautaires ou tout autre élément budgétaire lié à la communauté que le Conseil ou l'organisation ICANN estiment approprié :</p> <p>Le Conseil d'administration et l'organisation ICANN devront utiliser les directives suivantes pour la création d'une entité dirigée par la communauté chargée d'exécuter un processus de hiérarchisation. Tous les SO/AC auront l'option de participer ou non à ce processus. Les SO/AC qui souhaitent participer au processus de hiérarchisation doivent avoir un membre par SO/AC. De plus, le Conseil et l'organisation auront un membre chacun. Le Conseil d'administration et l'organisation ICANN devront également tenir compte des directives de haut niveau suivantes pour le processus de hiérarchisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonctionnement par consensus des SO/AC individuels, du Conseil d'administration et des membres de l'organisation qui participent au processus de hiérarchisation.</li> </ul>	Organisation ICANN	Élevée	Consensus complet

Recommandation (résumé)	Destinataire	Priorité	Consensus
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Considération des recommandations de la piste de travail 2 qui sont requises pour terminer la transition IANA et qui sont soumises à une hiérarchisation, mais ne doivent pas être retirées à moins que cela ne soit décidé par le Conseil.</li> <li>- Déroulement de ses activités de manière ouverte, responsable et transparente et prise de décisions justifiées et documentées.</li> <li>- Intégration dans les processus ordinaires d'élaboration du plan opérationnel et financier.</li> <li>- Peut donner la priorité aux mises en œuvre pluriannuelles, mais elles feront l'objet d'une réévaluation annuelle dans le but d'assurer qu'elles répondent toujours à leurs objectifs de mise en œuvre et aux besoins de la communauté.</li> </ul> <p>Devra tenir compte des éléments suivants lors de la hiérarchisation des recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pertinence par rapport à la mission, aux engagements, aux valeurs fondamentales et aux objectifs stratégiques de l'ICANN.</li> <li>- Valeur et impact de la mise en œuvre.</li> <li>- Coût de la mise en œuvre et disponibilité budgétaire.</li> <li>- Complexité et temps de mise en œuvre.</li> <li>- Conditions préalables et dépendances avec d'autres recommandations.</li> <li>- Informations pertinentes provenant des responsables de la mise en œuvre (ou équivalents).</li> </ul>			



---

Recommandation (résumé)	Destinataire	Priorité	Consensus

---

## Contexte de la révision

L'affirmation d'engagements (AoC) entre l'ICANN et le Département du commerce des États-Unis, signée le 30 septembre 2009, exigeait que l'ICANN s'engage à entreprendre plusieurs révisions :

- Assurer la responsabilité, la transparence et protéger les intérêts des utilisateurs d'Internet au niveau mondial.
- Préserver la sécurité, la stabilité et la résilience.
- Promouvoir la concurrence, ainsi que la confiance et le choix du consommateur.
- Renforcer sa politique actuelle relative au WHOIS, sous réserve des lois applicables.

Les révisions sont des mécanismes de responsabilité importants qui sont désormais requis par les statuts constitutifs de l'ICANN et qui s'avèrent essentiels au maintien d'un modèle multipartite sain. Les révisions de l'AoC sont actuellement appelées révisions spécifiques et sont obligatoires en vertu de l'article 4.6 des statuts constitutifs. Il s'agit notamment des révisions de la responsabilité et de la transparence (ATRT), de la concurrence, la confiance et le choix du consommateur (CCT), de la sécurité, la stabilité et la résilience (SSR) et du service d'annuaire de données d'enregistrement (RDS).

Conformément aux statuts constitutifs (article 4.6(b)) le Conseil d'administration « mènera une révision périodique du respect de l'engagement de l'ICANN à maintenir et améliorer les mécanismes robustes de consultation publique, responsabilité et transparence afin d'assurer que ses décisions reflètent l'intérêt public en plus d'être responsable à l'égard de la communauté Internet (« Révision de la responsabilité et de la transparence »). Les statuts constitutifs décrivent les questions que la révision de la responsabilité et de la transparence peut évaluer, comme il est décrit à la section 2.3 du présent rapport.

Le chapitre 4.6 (vi) établit que « la révision de la responsabilité et la transparence sera menée avec un décalage maximal de cinq ans à compter de la date à laquelle s'est réunie l'équipe de révision de la responsabilité et la transparence précédente ». En outre, il existe une exigence pour que les révisions de l'ATRT soient complétées dans un délai d'un an.

La première révision de l'ATRT, l'ATRT1, a présenté son rapport final au Conseil d'administration de l'ICANN le 31 décembre 2010.<sup>21</sup> Le rapport comprenait 27 recommandations sur les sujets suivants :

- 
- La gouvernance, performance et composition du Conseil d'Administration de l'ICANN
  - Le rôle et l'efficacité du GAC et ses interactions avec le Conseil d'administration (6).
  - Les processus de contribution publique et d'élaboration de politiques (8)
  - Le(s) mécanisme(s) de révision pour les décisions du Conseil d'administration (4).
  - Recommandation générale (1).

La deuxième révision de l'ATRT, l'ATRT2, a présenté son rapport final au Conseil d'administration de l'ICANN le 31 décembre 2013. Le rapport comprenait 12 recommandations générales (que l'ATRT3 a divisé en 46 recommandations) sur des thèmes similaires à ceux de l'ATRT1.

La troisième révision de l'ATRT, l'ATRT3, a tenu sa première réunion en personne du 3 au 5 avril 2019 et a pour mandat de publier son rapport final dans l'année suivant la convocation de sa première réunion, c'est-à-dire le 5 avril 2020. Toutefois, les circonstances entourant la pandémie du COVID-19 ont conduit à compléter le rapport final environ 55 jours au-delà du délai d'un an établi dans les statuts constitutifs, mais dans les limites du budget et du mandat proposé. L'ATRT3 remercie le Conseil d'administration pour sa disposition et sa compréhension à cet égard. Les détails de la composition de l'ATRT3 sont disponibles sur la page Wiki de l'ATRT3.<sup>20</sup> L'ATRT3 a confié à Bernard Turcotte la rédaction technique de la révision.

## Portée de la révision

En conformité avec l'article 4.6(b) des statuts constitutifs de l'ICANN :

« (ii) L'équipe de révision de la responsabilité et la transparence (« **équipe de révision de la responsabilité et la transparence** ») pourra traiter, sans s'y limiter, les questions suivantes :

(A) *Évaluer et améliorer la gouvernance du Conseil d'administration, ce qui peut comporter une évaluation continue de la performance du Conseil d'administration, du processus de sélection des administrateurs, de la composition du Conseil*

---

<sup>20</sup> <https://community.icann.org/display/atrt/ATRT3>

---

*d'administration pour s'assurer que sa structure répond aux besoins actuels et futurs de l'ICANN, et des mécanismes de recours applicables aux décisions du Conseil d'administration inclus dans les statuts constitutifs ;*

*(B) Évaluer et améliorer les processus mis en œuvre par l'ICANN pour recevoir les commentaires du public (y compris des explications adéquates et des fondements à l'appui des décisions prises) ;*

*(C) Évaluer dans quelle mesure les décisions de l'ICANN sont soutenues et acceptées par la communauté Internet ;*

*(D) Évaluer le processus d'élaboration de politiques pour faciliter les délibérations intercommunautaires ainsi que l'élaboration efficace et opportune de politiques ;*

*(E) Évaluer et améliorer le processus de révision indépendante.*

*(iv) L'équipe de révision de la responsabilité et de la transparence examinera également dans quelle mesure les recommandations formulées par les révisions de la responsabilité et de la transparence précédentes ont été mises en œuvre et dans quelle mesure la mise en œuvre de ces recommandations a abouti aux résultats escomptés.*

*(v) L'équipe de révision de la responsabilité et de la transparence pourra recommander au Conseil d'administration de mettre un terme ou de modifier d'autres révisions périodiques requises par le présent article 4.6, et pourra recommander au Conseil d'administration de procéder à des révisions périodiques supplémentaires ».*

L'ATRT3 a inclus les éléments ci-dessus dans la portée de ses travaux, ainsi que les sujets suivants :

- La responsabilité et la transparence dans le contexte des plans stratégiques et opérationnels, y compris les indicateurs de responsabilité.
- La hiérarchisation et la rationalisation des activités, des politiques et des recommandations.

## **Méthodologie**

---

Après avoir identifié et hiérarchisé les éléments dans sa portée à travers une série d'exercices de réflexion, l'équipe a convenu d'établir quatre sous-groupes pour mener à bien le travail : le Conseil d'administration, le GAC, les révisions et la communauté.<sup>24</sup> Les objectifs de l'équipe de travail ont été orientés par les statuts constitutifs de l'ICANN. Après avoir complété sa recherche initiale et son analyse des données, l'équipe de révision a convenu par consensus de tenir les délibérations de l'équipe de travail au niveau de la plénière.

Pour entreprendre son travail, l'ATRT3 :

- A organisé son rapport en fonction des éléments dans sa portée.
- A examiné la mise en œuvre et l'efficacité des 46 recommandations de l'ATRT2.
- A mené une enquête approfondie des individus et des structures (SO, AC, ainsi que les organes constitutifs de la GNSO et des RALO) sur un large éventail de sujets pertinents. Les résultats de l'enquête se trouvent dans l'annexe B.
- A tenu des entretiens et des réunions avec la communauté lors de l'ICANN65 et l'ICANN66.
- A reçu des rapports d'information de divers groupes, tels que l'équipe de l'organisation ICANN responsable des consultations publiques et le groupe de travail en charge de la mise en œuvre de la révision du NomCom.
- A examiné en détail les indicateurs de responsabilité de l'ICANN.
- A examiné de nombreux documents de l'ICANN.
- A demandé et reçu des clarifications de l'organisation ICANN.

## Résumé des principaux constats

Le premier constat majeur de l'ATRT3 était que les révisions, tant spécifiques qu'organisationnelles, ne pouvaient pas continuer à fonctionner comme elles l'étaient. Les éléments qui ont mené l'ATRT3 à cette conclusion, en plus de ceux énumérés dans la section de l'introduction, comprenaient :

- Les résultats de l'enquête de l'ATRT3 concernant les révisions et la hiérarchisation.<sup>21</sup>

---

<sup>21</sup> Consultez les sections 8 et 10 du présent rapport pour plus de détails.

- 
- La publication du « Résumé des recommandations relatives à la piste de travail 2 et aux révisions de novembre 2019 » qui indique un retard dans l’approbation ou la mise en œuvre de la révision 325 et des recommandations de la piste de travail 2.<sup>22</sup>
  - Le travail sur l’évolution du modèle multipartite de l’ICANN.<sup>23</sup>
  - Les questions liées à la mise en œuvre des recommandations des révisions spécifiques antérieures (ATRT2, SSR1, WHOIS2).<sup>24</sup>
  - Les questions liées à l’achèvement de la révision SSR2, qui est toujours en cours trois ans après sa première réunion.<sup>25</sup>
  - Les questions relatives aux révisions organisationnelles concernant les recommandations des auditeurs indépendants (ALAC<sup>26</sup>, SSAC<sup>27</sup> et RSSAC<sup>28</sup>).

Ces conclusions sont présentées dans les sections 7, 8 et 10 du présent rapport et comprennent des recommandations vis-à-vis de l’achèvement de la mise en œuvre des recommandations de l’ATRT2, la modification des révisions spécifiques et organisationnelles (qui impliqueront une modification des statuts constitutifs) et la mise en place d’un système de hiérarchisation pour la mise en œuvre de la révision et des recommandations du CCWG (ce qui pourrait impliquer une modification des statuts constitutifs).

L’ATRT3 a également identifié des problématiques importantes concernant l’élaboration des plans stratégiques et opérationnels de l’ICANN, ainsi que des rapports y afférents, et formule une recommandation à ce sujet dans la section 9 du présent rapport.

Enfin, l’ATRT3 a trouvé des défaillances considérables au niveau des contributions du public, particulièrement en ce qui concerne la comparaison entre les consultations publiques et les autres méthodes de participation du public. L’ATRT3 présente ses constats, y compris une recommandation, à la section 3 du présent rapport.

## Suggestions et recommandations de l’équipe de révision

<sup>22</sup>

<https://community.icann.org/display/atrt/Resource+Requests?preview=/105390511/126427725/Issued%20Recommendations%20-%20November%202019.docx>

<sup>23</sup><https://www.icann.org/news/blog/evolving-icann-s-multistakeholder-model-the-work-plan-and-way-forward>

<sup>24</sup> Consultez la section 7 du présent rapport pour plus de détails.

<sup>25</sup> <https://community.icann.org/display/SSR/SSR2+Review>

<sup>26</sup>

[https://community.icann.org/pages/viewpage.action?pageId=69280572&preview=/69280572/71598316/At-Large%20Review%20Feasibility\\_Final-Revised\\_20170919.pdf](https://community.icann.org/pages/viewpage.action?pageId=69280572&preview=/69280572/71598316/At-Large%20Review%20Feasibility_Final-Revised_20170919.pdf)

<sup>27</sup> <https://www.icann.org/en/system/files/files/ssac-review-faiip-13may19-en.pdf>

<sup>28</sup> <https://www.icann.org/en/system/files/files/rssac2-review-faiip-02oct18-en.pdf>

---

Dans un contexte où il existe 325 recommandations de révisions en attente d'approbation ou de mise en œuvre, l'ATRT3 a choisi d'être pragmatique et efficace dans sa formulation de recommandations. Bien que l'ATRT3 formule à la fois des recommandations et des suggestions, elle n'exige que la mise en œuvre de ses cinq recommandations. Les suggestions sont censées avoir le caractère d'exigibilité des suggestions, et il appartient à ceux concernés par ces suggestions individuelles, qui se trouvent aux annexes A et B du présent rapport, de décider si elles devraient ou pas être mises en œuvre.

Dans la formulation de ses recommandations, l'ATRT3 a également respecté les nouvelles lignes directrices pour les révisions spécifiques ainsi que les exigences en matière de recommandations incluses dans son propre mandat. Toutes les recommandations de l'ATRT3 sont censées être « S.M.A.R.T. » et comprennent une liste complète de vérification des exigences applicables aux recommandations des révisions spécifiques.

En outre, l'ATRT3 classe ses recommandations par ordre de priorité dans le but de faciliter la planification de leur mise en œuvre.

L'ATRT3 formule cinq recommandations et leur attribue les priorités suivantes :

- **Recommandations de priorité élevée**
  - **Recommandation sur la modification des révisions spécifiques et des révisions organisationnelles (section 8)**

Révisions spécifiques :

- Révisions de la RDS
  - Étant donné que les résultats finaux du processus EPDP auront certainement un impact sur les futures révisions du RDS (et pourraient même faire disparaître la nécessité de toute révision spécifique supplémentaire à ce sujet), et attendu que le rapport final de l'ATRT3 sera publié avant que l'EPDP ne présente son rapport final, l'ATRT3 recommande de suspendre toute révision du RDS jusqu'à ce que la prochaine révision de l'ATRT puisse examiner l'avenir des révisions

---

du RDS à la lumière des recommandations finales du rapport de l'EPDP, des résultats de leur examen par le Conseil ainsi que de tout autre développement qui affecte les services d'annuaire.

- Révisions de la CCT
  - Il devrait y avoir une révision supplémentaire et clairement définie de la CCT.
  - Elle devrait commencer dans les deux ans suivant la première introduction à la racine des nouveaux gTLD de la (possible) prochaine série.
  - Elle devrait être limitée à une durée d'un an.
  - De surcroît, un cadre de collecte de données doit être en place avant le lancement de la prochaine série de gTLD, la disponibilité de tous les ensembles de données devrait être confirmée avant la sélection des membres de l'équipe de révision et doit être fournie dans les 30 jours suivant le lancement de la révision.
  
- Révisions de la SSR
  - Étant donné que la SSR2 n'aura pas conclu son travail avant que l'ATRT3 ait terminé son travail, l'ATRT3 recommande que les révisions de la SSR soient suspendues jusqu'à la prochaine révision de l'ATRT (ou de tout type de révision, y compris les tâches actuelles de l'ATRT), qui décidera si elles devraient être supprimées, modifiées ou conservées en l'état.
  - Cette révision pourrait être réactivée à tout moment par le Conseil d'administration de l'ICANN si cela s'avérait nécessaire.
  
- Révisions de l'ATRT
  - Les révisions de l'ATRT doivent se poursuivre essentiellement comme elles sont actuellement, mais avec les améliorations suivantes :
  - Elles devraient commencer au plus tard deux ans après l'approbation par le Conseil de la première recommandation de la révision holistique.<sup>29</sup>

<sup>29</sup> Les révisions holistiques sont définies dans la section suivante de cette recommandation.



- 
- Elles conserveront la responsabilité de recommander au Conseil la suppression ou la modification d'autres révisions périodiques et la création de révisions périodiques supplémentaires (y compris la réévaluation des révisions terminées par les ATRT précédentes).
  - Toute la documentation identifiée au préalable requise pour la révision, comme le rapport de mise en œuvre de l'ATRT précédent, devra être disponible lors de la première réunion de l'équipe de révision.
  - Les termes de référence seront établis lors de sa première réunion.
  - Note : les normes opérationnelles pour les révisions spécifiques devront être modifiées afin de permettre aux équipes de révision d'obtenir des services professionnels, qui ne sont pas couverts par des experts techniques, s'ils avaient besoin de tels services.
- Une nouvelle révision holistique de l'ICANN devra être mise en place :
    - Considérations relatives aux délais
      - La première d'entre elles devra commencer au plus tard un an après l'approbation de la première recommandation de l'ATRT3 par le Conseil d'administration.
      - La révision holistique suivante commencera au plus tard tous les 2 ans et demi après l'approbation par le Conseil de la première recommandation de la révision de l'ATRT la plus récente (par exemple, la deuxième révision holistique commencerait 2,5 ans après que le Conseil ait approuvé la première recommandation de l'ATRT4). Cette cadence permettrait d'assurer un minimum de deux évaluations d'amélioration continues pour chaque SO/AC/NC avant de procéder à la révision holistique suivante.
      - Le lancement de toute autre activité de

---

révision devrait être suspendu pendant qu'une révision holistique est active.

- Leur fonctionnement devrait s'organiser suivant les normes opérationnelles pour les révisions spécifiques et devrait être limité à un maximum de 18 mois.
- Objectifs :
  - Passer en revue les efforts d'amélioration continue des SO/AC/NC en fonction des bonnes pratiques.
  - Examiner l'efficacité des divers mécanismes de collaboration inter-SO/AC/NC.
  - Examiner la responsabilité des SO/AC ou des parties constitutives envers leurs membres et leurs unités constitutives (cela comprendra une analyse approfondie des résultats de l'enquête).
  - Examiner l'ensemble des SO/AC/NC pour déterminer s'ils restent utiles dans la structure de l'ICANN telle qu'elle est actuellement constituée ou si des changements dans les structures et les opérations sont souhaitables pour améliorer l'efficacité globale de l'ICANN et assurer une représentation optimale des opinions de la communauté (mais en tenant compte de tout impact sur le Conseil d'administration ou la communauté habilitée).

Révisions organisationnelles :

L'ATR3 devra faire évoluer le contenu des révisions organisationnelles en programmes d'amélioration continue dans chaque SO/AC/NC :

- Programme d'amélioration continue :
  - L'organisation ICANN travaillera avec chaque

---

SO/AC/NC pour établir un programme d'amélioration continue. Un tel programme d'amélioration continue devra avoir une base commune entre tous les SO, AC et NC, mais pourra également être personnalisé afin de mieux répondre aux besoins de chaque SO/AC/NC. Tous les SO/AC/NC doivent avoir mis en œuvre un programme d'amélioration continue dans les 18 mois suivant l'approbation de cette recommandation par le Conseil. Ces programmes d'amélioration continue comprendront :

- Un sondage annuel de satisfaction des membres/participants :
  - Chaque SO/AC/NC devra effectuer un sondage annuel de satisfaction qui soit exhaustif, ou un mécanisme équivalent, auprès de ses membres/participants. Le sondage devrait porter sur la satisfaction des membres/parties prenantes (et l'identification des problèmes) vis-à-vis de leur SO/AC/NC d'appartenance. Elle pourra également inclure la satisfaction vis-à-vis des services de l'organisation ICANN tels que le personnel de soutien, les services de voyage, les services de traduction, etc.
  - Pour les SO et les AC composés de structures subordonnées, cela devrait s'appliquer à leurs structures subordonnées individuelles et les résultats de toutes les structures subordonnées seront agrégés pour générer un résultat pour la SO ou l'AC correspondant.
  - Les résultats de ces travaux seraient publics et utilisés pour

---

appuyer le programme d'amélioration continue ainsi que comme contribution à la révision holistique. Si les résultats du sondage font état d'un problème important, il sera le déclencheur pour engager des mesures appropriées pour traiter de tels problèmes.

- Évaluation régulière des programmes d'amélioration continue :
  - Au moins une fois par an, chaque SO/AC/NC entreprendra un processus officiel d'évaluation et de rapport de ses activités d'amélioration continue qui sera publié pour consultation publique.<sup>30</sup> Cela permettrait à la révision holistique d'examiner au moins deux rapports d'évaluation et les commentaires publics connexes pour chaque SO/AC/NC.
  - Les détails des évaluations seront définis lors de l'élaboration du programme d'amélioration continue avec chaque SO/AC/NC. Si le SO/AC/NC le souhaite et si le budget le permet, l'évaluation pourra être effectuée par un entrepreneur indépendant ou à travers un atelier intensif d'entre un et cinq jours.
  - Le Conseil devrait publier au moins tous les trois ans un récapitulatif de ses améliorations continues au cours de la période. Ces rapports seraient utilisés comme données d'entrée pour la révision holistique.

<sup>30</sup> Les commentaires publics sur le rapport des activités d'amélioration continue ne sont requis que tous les trois ans.

---

- Financement de l'amélioration continue pour les SO/AC/NC :

- Ce programme d'amélioration continue ne vise pas à réduire les coûts par rapport aux coûts globaux actuels des révisions organisationnelles sur une période de 5 ans. L'ICANN devra garantir que, au minimum, le même budget global soit disponible pour les efforts d'amélioration continue des SO/AC/NC.
- Quels que soient les processus sélectionnés par le SO/AC/NC spécifique, le coût que cela implique devra pouvoir être affronté avec les fonds disponibles pour ces activités.

---

- **Recommandation sur la hiérarchisation de la révision et recommandations du CCWG (section 10)**

En vue du fort soutien dans les réponses au sondage de l'ATRT3 indiquant que l'ATRT3 devrait formuler des recommandations en matière de hiérarchisation des priorités, et reconnaissant qu'il existe plusieurs activités importantes entreprises en parallèle par d'autres secteurs de la communauté de l'ICANN en ce qui concerne la hiérarchisation (amélioration de l'efficacité du modèle multipartite de l'ICANN, document du Conseil d'administration de l'ICANN sur les priorités et ressources pour les recommandations de la communauté : proposition préliminaire pour discussion communautaire), l'ATRT3 propose que seul un processus dirigé par la communauté puisse légitimement exploiter un système de hiérarchisation de la mise en œuvre des recommandations par l'équipe de révision ou les groupes intercommunautaires.

En outre, l'ATRT3 souhaite aligner sa recommandation sur les efforts actuellement en cours pour élaborer un système de hiérarchisation afin d'éviter des recommandations contradictoires ou le chevauchement des travaux. À ce titre, l'ATRT3 a choisi de fournir des directives de haut niveau pour le processus de hiérarchisation proposé.

Le point de départ de l'ATRT3 était la section suivante du document du Conseil d'administration de l'ICANN sur les priorités et ressources pour les recommandations de la communauté : proposition préliminaire pour discussion communautaire :

*Section 5 B : « la communauté de l'ICANN et l'organisation ICANN mettront au point en collaboration une méthodologie permettant de hiérarchiser les recommandations des équipes de révision et de prévoir le fonds pour la mise en œuvre des recommandations prioritaires dans le cadre du processus budgétaire annuel. Cette méthodologie sera conforme au processus d'élaboration du budget existant, y compris la sollicitation et la prise en considération des commentaires de*

---

*la communauté. Consultez également la discussion sur la hiérarchisation à la section 4 ».*

Dans ce contexte, dans lequel l'ATRT3 recommande les directives suivantes pour l'organisation ICANN dans la création d'une entité dirigée par la communauté, chargée de mettre en place un processus de hiérarchisation des recommandations des équipes de révision, des groupes intercommunautaires ou tout autre élément budgétaire lié à la communauté que le Conseil ou l'organisation ICANN estime approprié :

- L'ATRT3 recommande que tous les SO/AC aient la possibilité de participer ou non à ce processus annuel. Les SO/AC qui souhaitent participer au processus de hiérarchisation doivent avoir un membre par SO/AC. De plus, le Conseil et l'organisation auront un membre chacun. Le Conseil devra également tenir compte des directives de haut niveau suivantes pour le processus de hiérarchisation :
  - Fonctionnement par consensus des SO/AC individuels, du Conseil d'administration et des membres de l'organisation qui participent au processus de hiérarchisation.
  - Exigence d'être en dialogue permanent avec l'organisation ICANN pendant la préparation du budget.
  - Considération des recommandations de la piste de travail 2 qui sont requises pour terminer la transition IANA et qui sont soumises à une hiérarchisation, mais ne doivent pas être retirées à moins que cela ne soit décidé par le Conseil.
  - Déroulement de ses activités de manière ouverte, responsable et transparente et prise de décisions justifiées et documentées.
  - Intégration dans les processus ordinaires d'élaboration du plan opérationnel et financier.

- 
- Possibilité de donner la priorité aux mises en œuvre pluriannuelles, mais elles feront l'objet d'une réévaluation annuelle pour s'assurer qu'elles répondent toujours à leurs objectifs de mise en œuvre et aux besoins de la communauté.
  - Considération des éléments suivants lors de la hiérarchisation des recommandations :
    - Pertinence par rapport à la mission, aux engagements, aux valeurs fondamentales et aux objectifs stratégiques de l'ICANN.
    - Valeur et impact de la mise en œuvre.
    - Coût de la mise en œuvre et disponibilité budgétaire.
    - Complexité et temps de mise en œuvre.
    - Conditions préalables et dépendances avec d'autres recommandations.
    - Informations pertinentes provenant des responsables de la mise en œuvre (ou équivalents).

- **Recommandations de priorité moyenne**

- **Recommandation sur la responsabilité et la transparence en ce qui concerne les plans stratégiques et opérationnels, y compris les indicateurs de responsabilité (Section 9)**

- Dans les plans stratégiques et opérationnels, l'organisation ICANN fournira des fondements clairs et concis, en langage simple, expliquant pourquoi chaque objectif, résultat et initiative opérationnelle est essentiel pour atteindre les résultats de celui qu'elle soutient (p. ex., pour chaque cible stratégique, il doit y avoir une justification de la façon



- 
- dont il est essentiel pour son objectif stratégique).<sup>31</sup>
- Dans ses plans stratégiques et ses plans opérationnels, l'organisation ICANN devra avoir des critères spécifiques clairement articulés, en langage simple, définissant le succès du S.M.A.R.T. (sauf si autrement justifié de manière appropriée) pour toutes les cibles (stratégiques ou pas), les résultats (ciblés ou non), les initiatives opérationnelles, etc.
  - Pour le plan stratégique des exercices fiscaux 2021 à 2025 et le plan opérationnel pour l'exercice fiscal 2021, l'organisation ICANN devra produire un document supplémentaire dans les six mois suivant l'approbation de cette recommandation en utilisant les critères définissant le succès pour informer de l'état d'avancement de toute cible, résultat, initiative opérationnelle, etc., et créer une liste des justifications requises et des critères spécifiques définissant le succès (tel que défini par l'ATRT3 dans la présente recommandation) pour chaque cible (stratégique ou non), résultat (ciblé ou non) et initiative de fonctionnement, etc., qui se trouve dans ces documents et les afficher pour consultation publique avant la finalisation.<sup>32</sup> Une fois que cela aura été complété, l'organisation ICANN les ajoutera au plan stratégique pour les exercices fiscaux 2021 à 2025 et au plan opérationnel pour l'exercice fiscal 2021, et utilisera les critères définissant la réussite dans tous les rapports sur l'avancement de tout objectif, résultat, initiative opérationnelle, etc. qui résulte pertinent.
  - L'organisation ICANN devra publier un rapport de situation annuel sur toutes les cibles, tous les résultats et toutes les initiatives opérationnelles associés aux plans stratégiques et aux plans

<sup>31</sup> « Essentiel » implique que le système cessera de fonctionner si ce n'est pas effectué

<sup>32</sup> L'ATRT3 comprend que le plan stratégique et le plan opérationnel ont été ou sont en voie d'être finalisés et que l'application rétroactive de ces exigences pourrait ne pas être possible pour tous les objectifs, résultats, etc. L'ATRT3 s'attend à ce que l'ICANN fasse son meilleur effort pour appliquer ces exigences au plan stratégique à court terme, fournissant des explications pour les éléments qui ne peuvent pas répondre aux exigences et à moyen terme corriger les problèmes, étant donné que le plan stratégique est un « document vivant ». En ce qui a trait au plan opérationnel, l'ATRT3 a des attentes semblables à celles du plan stratégique, sauf si toutes les initiatives opérationnelles du plan opérationnel sont conformes aux exigences de l'ATRT3 dans l'année suivant l'approbation de cette recommandation par le Conseil d'administration.

---

opérationnels.<sup>33</sup> Cela devrait permettre d'évaluer clairement chacun des éléments présentés dans les plans stratégiques et opérationnels (cibles, résultats, etc.) en indiquant clairement les progrès accomplis par rapport à l'objectif en langage clair et simple. Avant d'être finalisé, le rapport sera soumis à consultation publique.

- L'organisation ICANN devra publier un rapport global à la conclusion d'un plan stratégique commençant par le plan stratégique pour les exercices fiscaux 2016 à 2020. Cela devrait permettre d'évaluer clairement chacun des éléments présentés dans le plan stratégique. Son texte (objectifs, cibles, résultats) indique clairement s'il a été atteint ou non et justifie cette évaluation en langage clair et simple. Le rapport devra se terminer par une section présentant les résultats des évaluations et la façon dont cela pourrait être appliqué aux plans stratégiques suivants ou à leurs révisions. Le rapport fera l'objet d'une consultation publique avant d'être finalisé.

- **Recommandations de priorité faible**

- **Recommandation sur la participation du public (Section 3)**

Pour maximiser la quantité de commentaires reçus à travers chaque procédure de consultation publique, l'organisation ICANN devra mettre à jour les exigences selon les critères suivants :

- Chaque procédure de consultation publique devra identifier clairement le public visé (communauté générale, communauté technique, experts juridiques, etc.). Cela permettra aux répondants potentiels de comprendre rapidement s'ils souhaitent consacrer le temps nécessaire à la production de commentaires. Cela n'a pas pour but d'empêcher quiconque de commenter, mais

<sup>33</sup> Les évaluations des plans stratégiques comprendront toute la période couverte à ce jour et pas seulement une année, à moins que le rapport porte sur la première année.

- 
- plutôt de clarifier qui est le mieux placé pour commenter.
- Chaque procédure de consultation publique devra fournir une liste claire de questions clés précises en langage clair pour lesquelles la consultation publique cherche des réponses de son public visé.
  - Le cas échéant et dans la mesure du possible, les traductions du récapitulatif et des questions clés devront être incluses dans la procédure de consultation publique et les réponses à la procédure de consultation publique dans l'une des langues officielles de l'ICANN devront toujours être acceptées.
  - Les résultats de ces questions devront être inclus dans le rapport du personnel sur la procédure de consultation publique.

En outre, en ce qui concerne d'autres types de participation publique, l'organisation ICANN devra :

- Élaborer et publier des lignes directrices pour l'aider à déterminer si une procédure de consultation publique est nécessaire ou préférable aux autres mécanismes pour recueillir des commentaires.
- Élaborer et publier des lignes directrices sur la façon dont les mécanismes alternatifs de recueil de commentaires devraient fonctionner, y compris la production de rapports finaux.
- Mettre au point un système semblable au système de suivi des commentaires publics qui soit intégré à celui-ci, qui montrera toutes les utilisations des mécanismes de rechange pour recueillir des commentaires, y compris les résultats et l'analyse.
- Publier l'intégralité des « Directives relatives aux consultations publiques pour l'organisation ICANN ».
- Résoudre le problème des publications de blogs qui collectent les retours de la communauté lorsque les « Directives relatives aux consultations publiques pour l'organisation ICANN » stipulent qu'elles « ne

---

seront pas utilisées comme mécanismes de collecte de commentaires ».

- **Recommandation sur l'achèvement de la mise en œuvre des recommandations de l'ATRT2 (Section 7)**
  - L'organisation ICANN devra examiner la mise en œuvre des recommandations de l'ATRT2 à la lumière de l'évaluation de ces recommandations par l'ATRT3 et achever leur mise en œuvre sous réserve de la hiérarchisation (voir la recommandation sur la création d'un processus de hiérarchisation).

---

# 1. Conseil d'administration

## 1.1. Exigences

En conformité avec l'article 4.6(b)(ii)(A) des statuts constitutifs de l'ICANN : « *Évaluer et améliorer la gouvernance du Conseil d'administration, ce qui peut comporter une évaluation continue de la performance du Conseil d'administration, du processus de sélection des administrateurs, de la composition du Conseil d'administration pour s'assurer que sa structure réponde aux besoins actuels et futurs de l'ICANN, et des mécanismes de recours applicables aux décisions du Conseil d'administration inclus dans les statuts constitutifs* ».

## 1.2. Information évaluée relative au Conseil d'administration

**1.2.1.** Évaluation de l'ATR3 vis-à-vis de la mise en œuvre par l'ICANN des recommandations de l'ATR2 relatives au Conseil d'administration – Consultez l'annexe A des recommandations de l'ATR2 1 à 5, 9.1, 9.2, 9.3, 9.5, 10.5 et 12.1 à 12.5.<sup>34</sup>

**1.2.2.** Résultats de l'enquête de l'ATR3 relative au Conseil d'administration – Consultez les questions 1 à 14 de l'enquête à l'annexe B.

**1.2.3.** Autres documents liés au Conseil d'administration

1.2.3.1. Compte-rendu analytique de la mise en œuvre de l'ATR2 - octobre 2018 (dernier rapport de l'organisation ICANN)<sup>35</sup>

1.2.3.2. Indicateurs de la responsabilité de l'ICANN<sup>36</sup>

1.2.3.3. One World Trust (2014) : « Indicateurs destinés à mesurer la responsabilité et la transparence de l'ICANN : rapport d'expertise »<sup>37</sup>

<sup>34</sup> L'ATR2 a officiellement produit 12 recommandations tandis que l'ATR3 fait référence aux 46 recommandations distinctes de l'ATR2. Les deux équipes font référence aux mêmes recommandations, mais l'ATR3 a choisi d'identifier les sous-recommandations de l'ATR2 individuellement.

<sup>35</sup>

[https://community.icann.org/display/atrt/ATR2+Implementation+Program?preview=/48350211/96214045/Recommendations%201-12%20\(Oct%202018\).pdf](https://community.icann.org/display/atrt/ATR2+Implementation+Program?preview=/48350211/96214045/Recommendations%201-12%20(Oct%202018).pdf)

<sup>36</sup> <https://www.icann.org/accountability-indicators>

<sup>37</sup> <https://www.icann.org/en/system/files/files/benchmarks-consultancy-28feb14-en.pdf>

- 1.2.3.4. Rapport final du groupe de travail consacré à la révision du Conseil d'administration de l'ICANN (janvier 2010) : Récapitulatif de la mise en œuvre des recommandations des examinateurs indépendants<sup>38</sup>
- 1.2.3.5. Programme d'intégration préliminaire de l'ICANN<sup>66</sup><sup>39</sup>
- 1.2.3.6. Commentaires sur le programme d'entraînement de leaders pour l'ICANN<sup>58</sup> <sup>40</sup>
- 1.2.3.7. Rétroaction sur la formation du comité d'audit<sup>41</sup>
- 1.2.3.8. Récapitulatif des formations du Conseil d'administration 2016-2019<sup>42</sup>
- 1.2.3.9. Information sur l'auto-évaluation 360 degrés du Conseil d'administration<sup>43</sup>
- 1.2.3.10. Blog du président du Conseil d'administration : principaux points à retenir de l'évaluation 360° du Conseil d'administration (18 décembre 2018)<sup>44</sup>
- 1.2.3.11. Information sur la composition du Conseil d'administration<sup>45</sup>
- 1.2.3.12. Présentation du NomCom à l'ATRT3 - 24 juillet 2019<sup>46</sup>
- 1.2.3.13. Processus de sélection : Conseil d'administration et NomCom<sup>47</sup>
- 1.2.3.14. Informations sur la DIDP<sup>48</sup>
- 1.2.3.15. Mise à jour du programme de données ouvertes de l'ICANN - décembre 2019 - Mise à jour du programme de données ouvertes (ODP) de l'équipe de révision de la responsabilité et de la transparence (ATRT)<sup>49</sup>
- 1.2.3.16. Mise à jour de l'Initiative relative à la transparence des

<sup>38</sup> <https://mm.icann.org/pipermail/atrt3-review/2019-October/000475.html>

<sup>39</sup> <https://community.icann.org/display/atrt/Resource+Requests?preview=/105390511/115641731/Onboarding%20Program%20ICANN66%20Montreal.xlsx>

<sup>40</sup> <https://community.icann.org/display/atrt/Resource+Requests?preview=/105390511/115641732/Leadership%20Program%20Feedback%20Summary.pdf>

<sup>41</sup>

<https://community.icann.org/display/atrt/Resource+Requests?preview=/105390511/115641733/Audit%20Committee%20Feedback.pdf>

<sup>42</sup>

[https://community.icann.org/display/atrt/Resource+Requests?preview=/105390511/115641734/Board%20Trainings%20V2.%202016-2019\(1\).xlsx](https://community.icann.org/display/atrt/Resource+Requests?preview=/105390511/115641734/Board%20Trainings%20V2.%202016-2019(1).xlsx)

<sup>43</sup> <https://mm.icann.org/pipermail/atrt3-review/2019-August/000403.html>

<sup>44</sup> <https://www.icann.org/news/blog/chair-s-blog-key-take-aways-from-the-board-s-360-evaluation>

<sup>45</sup> <https://mm.icann.org/pipermail/atrt3-review/2019-July/000351.html>

<sup>46</sup> [https://community.icann.org/display/atrt/Meeting+%23+22+%7C++24+July+2019+-+21%3A00+UTC?preview=/111387820/111391315/NomComRIWG%20\\_%20Presentation%20for%20ATRT3%5B2%5D%20-%20Read-Only.pdf](https://community.icann.org/display/atrt/Meeting+%23+22+%7C++24+July+2019+-+21%3A00+UTC?preview=/111387820/111391315/NomComRIWG%20_%20Presentation%20for%20ATRT3%5B2%5D%20-%20Read-Only.pdf)

<sup>47</sup> <https://mm.icann.org/pipermail/atrt3-review/2019-July/000328.html>

<sup>48</sup> <https://mm.icann.org/pipermail/atrt3-review/2019-August/000413.html>

<sup>49</sup>

<https://community.icann.org/display/atrt/Resource+Requests?preview=/105390511/124846158/ODP%20%20Update%20for%20ATRT3.pdf>

informations (ITI) de l'équipe de révision de la responsabilité et de la transparence (ATRT)<sup>50</sup>

- 1.2.3.17. Honorer nos engagements en matière de responsabilité et de transparence : mise à jour sur l'Initiative relative à la transparence des informations - article de blog<sup>51</sup>
- 1.2.3.18. Version préliminaire du plan opérationnel et budget pour l'exercice fiscal 2019 – article de blog<sup>52</sup>
- 1.2.3.19. Version préliminaire du plan opérationnel et budget de l'ICANN pour l'exercice fiscal 2020 et plan opérationnel quinquennal mis à jour - Consultation publique<sup>53</sup>
- 1.2.3.20. Informations financières actuelles de l'ICANN (exercice fiscal 2020) - site Web<sup>54</sup>
- 1.2.3.21. Version préliminaire du plan opérationnel et financier pour les exercices fiscaux 2021 à 2025 et version préliminaire du plan opérationnel et budget pour l'exercice fiscal 2021 - Consultation publique<sup>55</sup>

### 1.3. Analyse de l'information et identification des questions relatives au Conseil d'administration

Le résumé de l'évaluation faite par l'ATRT3 de la mise en œuvre des 15 recommandations de l'ATRT2 relatives au Conseil se trouve dans le tableau ci-dessous :

Mise en œuvre	N°	Efficacité	N°
Mise en œuvre	6	Efficace	1
Mise en œuvre partiellement	7	Partiellement efficace	4
Non mise en œuvre	2	Pas efficace	0
		Non applicable	3
		Information insuffisante	7

<sup>50</sup> [https://mm.icann.org/pipermail/atrt3-review/attachments/20191102/ff49dbf1/ATRT3Review\\_ITI\\_1November2019-0001.pdf](https://mm.icann.org/pipermail/atrt3-review/attachments/20191102/ff49dbf1/ATRT3Review_ITI_1November2019-0001.pdf)

<sup>51</sup> <https://www.icann.org/news/blog/meeting-our-commitments-to-accountability-and-transparency-and-information-transparency-initiative-update>

<sup>52</sup> <https://www.icann.org/news/blog/the-draft-fy19-operating-plan-and-budget>

<sup>53</sup> <https://www.icann.org/public-comments/fy20-budget-2018-12-17-en>

<sup>54</sup> <https://www.icann.org/resources/pages/governance/current-en>

<sup>55</sup> <https://www.icann.org/public-comments/draft-opplan-budget-fy21-25-2019-12-20-en>



---

L'ATRT3 a évalué que la plupart des recommandations de l'ATRT2 relatives aux finances ont été mises en œuvre et se sont avérées efficaces. Ce n'était pas le cas pour les autres recommandations de l'ATRT2. À ce titre, l'ATRT3 fait une recommandation concernant la mise en œuvre des recommandations de l'ATRT2 dans la section 7 du présent rapport. L'ATRT3 fait également plusieurs suggestions et observations concernant la mise en œuvre de ces 15 recommandations qui se trouvent à l'annexe A du présent rapport.

En ce qui concerne l'enquête de l'ATRT3, les résultats suivants ont été remarquables :

- 100 % des réponses ont indiqué que les informations que l'ICANN met à disposition sur le site [icann.org](https://www.icann.org) devraient être mieux organisées pour faciliter la recherche de sujets spécifiques.
- 85 % de toutes les réponses ont indiqué qu'il était important ou très important que le Conseil mette en œuvre les recommandations relatives à la transparence de la piste de travail 2 du CCWG-Responsabilité.
- 64 % des réponses relatives aux structures ont indiqué le manque de satisfaction quant à la diversité parmi les membres du Conseil d'administration.
- 61 % des réponses relatives aux structures ont estimé que le NomCom, tel qu'il est actuellement constitué, n'était pas doté d'un mécanisme suffisant pour encourager les nominations ayant un soutien adéquat des parties prenantes et de la communauté.
- 40 % des réponses relatives aux structures ont indiqué des niveaux d'insatisfaction faibles ou élevés quant à l'interaction du Conseil d'administration avec les SO/AC (la plus grande partie des niveaux d'insatisfaction provenant des sous-structures de la GNSO et de l'ALAC).
- 57 % des réponses relatives aux structures ont indiqué des niveaux de satisfaction moyens ou élevés quant aux mécanismes assurant la transparence du Conseil d'administration. Toutefois, il est important de noter les commentaires formulés par le RySG et l'IPC et que 80 % des réponses individuelles ont fait remarquer que ces mécanismes doivent être améliorés.

L'ATRT3 n'a évalué aucun des résultats de son enquête relative au Conseil d'administration comme exigeant des recommandations (consultez l'annexe B du présent rapport pour plus de détails) mais fait plusieurs suggestions et observations concernant les 14 questions de l'enquête. L'ATRT3 note que les commentaires des répondants, qui se trouvent à l'annexe B du présent rapport, présentent des opinions et des suggestions intéressantes à l'égard du Conseil d'administration.



---

Aucun des autres commentaires n'a soulevé de problèmes exigeant à l'ATRT3 de formuler des recommandations ou des suggestions.

## **1.4. Recommandations, suggestions et observations relatives au Conseil d'administration.**

Recommandations – aucune

Suggestions et observations – Veuillez consulter les sections pertinentes des annexes A et B.

---

## 2. Comité consultatif gouvernemental (GAC)

### 2.1. Prologue

Il est important de comprendre la nature particulière du GAC lorsqu'on examine comment l'ATRT3 a évalué la mise en œuvre et l'efficacité des recommandations de l'ATRT2 pour le GAC.

Le GAC est composé de représentants gouvernementaux qui, pour la plupart, participent en tant que représentants officiels de leurs gouvernements respectifs. Ces représentants sont soumis à un certain nombre d'attentes quant à la façon dont ils peuvent interagir avec la communauté de l'ICANN et peuvent rarement engager leurs gouvernements à quoi que ce soit sans autorisation formelle préalable.

En outre, ces représentants gouvernementaux sont formés pour fonctionner de certaines façons lorsqu'ils participent à des forums internationaux comme l'ICANN et la plupart exigent que le GAC fonctionne de la même manière.

Les recommandations de l'ICANN adressées au GAC par le biais de processus tels que les révisions de l'ATRT peuvent avoir une applicabilité limitée ou peuvent devoir être adaptées pour s'ajuster au contexte du GAC.

### 2.2. Exigences

Article 4.6(b)(ii)(B) des statuts constitutifs de l'ICANN : « évaluer le rôle et l'efficacité des interactions entre le GAC et le Conseil d'administration et entre le GAC et la communauté de l'ICANN, et proposer des améliorations pour que l'avis du GAC concernant des politiques publiques liées à la coordination technique du DNS soient prises en considération de manière efficace par l'ICANN ».

### 2.3. Information évaluée concernant le Conseil d'administration

#### 2.3.1. Évaluation de l'ATRT3 de la mise en œuvre par l'organisation ICANN des recommandations de l'ATRT2 relatives au Conseil

d'administration – Consultez les recommandations de l'ATRT2 6.1A à H et 6.2 à 6.9 à l'annexe A.

**2.3.2.** Résultats de l'enquête de l'ATRT3 relative au GAC – Consultez les questions 15 à 18 de l'enquête à l'annexe B.

**2.3.3.** Autres informations concernant le GAC

2.3.3.1. Entretiens privés des dirigeants du GAC à l'ICANN65.

2.3.3.2. Compte-rendu analytique de mise en œuvre de l'ATRT2 - octobre 2018 (dernier rapport de l'organisation ICANN).<sup>56</sup>

## 2.4. Analyse de l'information et identification des questions relatives au GAC

Le résumé de l'évaluation faite par l'ATRT3 de la mise en œuvre des 16 recommandations de l'ATRT2 relatives au GAC se trouve dans le tableau ci-dessous :

Mise en œuvre	N°	Efficacité	N°
Mise en œuvre	13	Efficace	12
Mise en œuvre partiellement	3	Partiellement efficace	2
Non mise en œuvre	0	Pas efficace	1
		Non applicable	0
		Information insuffisante	1

L'ATRT3 a évalué que la plupart des recommandations de l'ATRT2 relatives au GAC ont été mises en œuvre et sont efficaces, mais fait quelques suggestions de suivi à ce sujet – consultez les recommandations 6.1D, 6.1H et 6.6 de l'ATRT à l'annexe A.

L'ATRT3 n'a évalué aucun des résultats de son enquête relative au GAC comme exigeant des recommandations (consultez l'annexe B du présent rapport pour plus de détails) mais fait plusieurs suggestions et

<sup>56</sup>

[https://community.icann.org/display/attr/ATRT2+Implementation+Program?preview=/48350211/96214045/Recommendations%201-12%20\(Oct%202018\).pdf](https://community.icann.org/display/attr/ATRT2+Implementation+Program?preview=/48350211/96214045/Recommendations%201-12%20(Oct%202018).pdf)

---

observations concernant les quatre questions de l'enquête. L'ATRT3 note que les commentaires des répondants, qui se trouvent à l'annexe B du présent rapport, présentent des opinions et des suggestions intéressantes à l'égard du GAC.

Aucun des autres commentaires n'a soulevé de problèmes exigeant à l'ATRT3 de formuler des recommandations ou des suggestions.

## **2.5. Recommandations, suggestions et observations relatives au GAC**

**2.5.1.** Recommandations relatives au GAC – aucune

**2.5.2.** Suggestions et observations relatives au GAC – Veuillez consulter les sections pertinentes des annexes A et B.

---

## 3. Contributions du public

### 3.1. Exigences

Article 4.6(b)(ii)(C) des statuts constitutifs de l'ICANN : « Évaluer et améliorer les processus mis en œuvre par l'ICANN pour recevoir les contributions du public (y compris une explication adéquate et des fondements à l'appui des décisions prises) ».

### 3.2. Information évaluée concernant les contributions du public

**3.2.1.** Évaluation faite par l'ATRT3 vis-à-vis de la mise en œuvre par l'organisation ICANN des recommandations de l'ATRT2 relatives aux consultations publiques – Consultez les recommandations de l'ATRT2 7.1, 7.2 et 8 à l'annexe A

**3.2.2.** Résultats de l'enquête de l'ATRT3 relative aux contributions du public – Consultez les questions 19 à 27 de l'enquête à l'annexe B.

**3.2.3.** Autres informations concernant les contributions du public

3.2.3.1. Compte-rendu analytique de la mise en œuvre de l'ATRT2 - octobre 2018 (dernier rapport de l'organisation ICANN)<sup>57</sup>

3.2.3.2. Comparaison entre les consultations publiques et d'autres méthodes de participation du public.<sup>58</sup>

3.2.3.3. Présentation par l'équipe de soutien aux commentaires publics à l'ATRT3<sup>59</sup>

3.2.3.4. Rapport sur les tendances des commentaires publics – 2010-2018<sup>60</sup>

3.2.3.5. Publication des améliorations à la publication lors des consultations publiques<sup>61</sup>

<sup>57</sup>

[https://community.icann.org/display/atrt/ATRT2+Implementation+Program?preview=/48350211/96214045/Recommendations%201-12%20\(Oct%202018\).pdf](https://community.icann.org/display/atrt/ATRT2+Implementation+Program?preview=/48350211/96214045/Recommendations%201-12%20(Oct%202018).pdf)

<sup>58</sup> <https://www.icann.org/news/blog/public-comment-guidelines-for-the-icann-organization>

<sup>59</sup> [https://community.icann.org/display/atrt/Meeting+%23+27+%7C+28+August+2019+-+11%3A00+UTC?preview=/111389457/115642419/Public%20Comment%20Improvements\\_ATRT3\\_August2019%5B1%5D.pdf](https://community.icann.org/display/atrt/Meeting+%23+27+%7C+28+August+2019+-+11%3A00+UTC?preview=/111389457/115642419/Public%20Comment%20Improvements_ATRT3_August2019%5B1%5D.pdf)

<sup>60</sup> [https://community.icann.org/pages/viewpage.action?pageId=117608797&preview=/117608797/117608800/Public%20Comment%20Trends%20Report%202010-2018\\_FINAL.pdf](https://community.icann.org/pages/viewpage.action?pageId=117608797&preview=/117608797/117608800/Public%20Comment%20Trends%20Report%202010-2018_FINAL.pdf)

<sup>61</sup> <https://www.icann.org/news/blog/improving-the-public-comment-feature-an-information-transparency-initiative-update>

### 3.3. Analyse de l'information et identification des questions relatives aux contributions du public

Le résumé de l'évaluation faite par l'ATRT3 de la mise en œuvre des trois recommandations de l'ATRT2 relatives aux contributions du public se trouve dans le tableau ci-dessous :

Mise en œuvre	N°	Efficacité	N°
Mise en œuvre	2	Efficace	0
Mise en œuvre partiellement	1	Partiellement efficace	1
Non mise en œuvre	0	Pas efficace	1
		Non applicable	0
		Information insuffisante	1

L'ATRT3 a évalué que la plupart des recommandations de l'ATRT2 relatives aux consultations publiques ont été mises en œuvre, mais fait une suggestion. Consultez la recommandation 8 à l'annexe A.

L'enquête de l'ATRT3 a révélé que 88 % des personnes interrogées était en faveur du réexamen du concept de consultation publique.

Le rapport sur les tendances des commentaires publics 2010-2018 fournit des données intéressantes :

- Nombre total des procédures de consultation publique : Le nombre total des procédures de consultation publique a considérablement diminué, passant d'un maximum de 77 en 2010 au nombre de 48 en 2018.
- Traductions : Le pourcentage de procédures traduites dans des langues autres que l'anglais est passé d'un maximum de près de 50 % en 2010 à un peu moins de 10 % en 2013. Toutefois, au cours des années 2015 et 2016, il y a eu un

---

redressement marqué qui a atteint environ 20 %. L'an 2017 montre un retour à 10 %, alors qu'en 2018 ce chiffre a de nouveau augmenté à 21 %.

Comparaison entre les consultations publiques et les autres méthodes de participation du public.

Les lignes directrices pour les commentaires publics de l'organisation ICANN précisent quelles sont les questions qui doivent faire l'objet d'une procédure de consultation publique, que « la consultation publique est le mécanisme par défaut lors de la recherche de commentaires de la communauté de l'ICANN ou du grand public », et que « les annonces, messages de blog, campagnes de réseaux sociaux, bulletins régionaux, et les listes de diffusion ne seront pas utilisés comme mécanismes de collecte de commentaires ».

Ceci contraste fortement avec la réalité actuelle où la plupart des articles de blog, actuellement très populaires sur [icann.org](https://www.icann.org), collectent des informations de rétroaction comme commentaires (un exemple en est le blog du président : un aperçu de l'atelier virtuel du Conseil d'administration du mois de mars)<sup>62</sup>

Dans le même sens, les indicateurs de responsabilité de l'ICANN cherchent des « commentaires généraux » sur leur page principale et puis, sur la page dédiée à chaque cible demandent des « commentaires sur cette cible », sans que ces commentaires soient publiés nulle part et sans informer de leur impact sur les indicateurs de responsabilité.<sup>63</sup>

Ces questions créent une préoccupation importante à l'égard de l'existence d'une lacune considérable vis-à-vis de la transparence et de la responsabilité entre le processus de consultation publique hautement formalisé et les mécanismes alternatifs de collecte de commentaires publics, comme une consultation publique, qui ont peu de règles, voire aucune, au-delà de l'approbation au plus haut niveau de la direction.

Ceux-ci comprennent :

- L'absence de lignes directrices officielles pour déterminer si

<sup>62</sup> <https://www.icann.org/news/blog/chair-s-blog-an-overview-of-the-march-remote-board-workshop>

<sup>63</sup> <https://www.icann.org/accountability-indicators>

---

les sujets qui n'exigent pas expressément les processus de consultation publique devraient utiliser ces processus ou un mécanisme alternatif.

- L'incapacité de la communauté à suivre facilement quand des mécanismes alternatifs, plus précisément des consultations, ont été utilisés au lieu d'une procédure de commentaires publics.
- L'incapacité de la communauté à trouver et à voir facilement les résultats des mécanismes alternatifs qui ont été utilisés.
- L'incapacité de la communauté à consulter les lignes directrices complètes au sujet des commentaires publics pour l'organisation ICANN.
- La collecte des rétroactions dans les articles de blog de l'organisation ICANN étant données les directives relatives aux consultations publiques pour l'organisation ICANN stipulent qu'elles « ne seront pas utilisées comme mécanismes de collecte de commentaires ».

## 3.4. Recommandations, suggestions et observations relatives aux contributions du public

### 3.4.1. Recommandation

Pour maximiser la quantité de commentaires reçus à travers chaque procédure de consultation publique, l'organisation ICANN devra mettre à jour les exigences selon les critères suivants :

- Chaque procédure de consultation publique devra identifier clairement le public visé (communauté générale, communauté technique, experts juridiques, etc.). Cela permettra aux répondants potentiels de comprendre rapidement s'ils souhaitent consacrer le temps nécessaire à la production de commentaires. Cela n'a pas pour but d'empêcher quiconque de commenter, mais plutôt de clarifier qui est le mieux placé pour commenter.
- Chaque instance de consultation publique doit fournir une liste explicite de questions clés précises dans un langage clair pour que le public visé y réponde.
- Le cas échéant et dans la mesure du possible, les traductions du résumé et des questions clés doivent être incluses dans la procédure de consultation publique et les réponses à la



---

procédure de consultation publique dans l'une des langues officielles de l'ICANN doivent toujours être acceptées.

- Les résultats de ces questions devront être inclus dans le rapport du personnel sur la procédure de consultation publique.

En outre, en ce qui concerne d'autres types de participation publique, l'organisation ICANN devra :

- Élaborer et publier des lignes directrices pour aider à déterminer quand un processus de consultation publique est préférable à d'autres mécanismes pour recueillir des commentaires.
- Élaborer et publier des lignes directrices sur la façon dont les mécanismes alternatifs de recueil de commentaires devraient fonctionner, y compris la production de rapports finaux.
- Mettre au point un système semblable au système de suivi des commentaires publics qui soit intégré à celui-ci, qui montrera toutes les utilisations des mécanismes de rechange pour recueillir des commentaires, y compris les résultats et l'analyse.
- Publier les « Directives relatives aux consultations publiques pour l'organisation ICANN » complètes.
- Résoudre le problème des articles de blog qui collectent les retours de la communauté lorsque les « Directives relatives aux consultations publiques pour l'organisation ICANN » stipulent qu'elles « ne seront pas utilisées comme mécanismes de collecte de commentaires ».

### **Liste de vérification des critères applicables aux recommandations :**

- ✓ Quel est le but de cette recommandation ?
  - Faciliter et accroître la participation aux consultations publiques et déterminer clairement quels autres moyens de recueillir les commentaires du public peuvent être utilisés et comment.
- ✓ Quelle est la problématique factuelle observée que la recommandation a l'intention de résoudre ? Quel est « l'énoncé du problème » ?

- 
- Stagnation de la participation aux consultations publiques.
  - Utilisation accrue de méthodes alternatives pour capturer les commentaires qui sont soit contre les règles énoncées, soit sans règles d'utilisation claires.

Quelles sont les conclusions qui appuient la réalisation de cette recommandation ?

- L'enquête de l'ATRT3 a révélé que 88 % des personnes interrogées étaient en faveur du réexamen du concept de consultation publique.
- Le rapport sur les tendances des commentaires publics 2010-2018<sup>64</sup> fournit des données intéressantes :
  - Nombre total de procédures de consultation publique : Le nombre total de procédures de consultation publique a diminué d'environ 10 % au cours de la période 2010-2018.
  - Traductions. Le pourcentage de procédures traduites dans des langues autres que l'anglais est passé d'un maximum de près de 50 % en 2010 à un peu moins de 10 % en 2013. Toutefois, au cours des années 2015 et 2016, il y a eu un redressement marqué qui a atteint environ 20 %. L'an 2017 montre un retour à 10 %, alors qu'en 2018 ce chiffre a de nouveau augmenté à 21 %.
  - Nombre de soumissions : En ce qui concerne les niveaux de participation au cours des neuf années allant de 2010 à 2018, la moyenne des présentations par procédure a été relativement stable entre 5 et 7 et cette dernière année, 2018, a atteint 9,5.
- Les articles de blog sur icann.org collectent les retours de la communauté lorsque les Directives relatives aux consultations publiques pour l'organisation ICANN stipulent qu'elles « ne seront pas utilisées comme mécanismes de collecte de commentaires ».
- La rétroaction sur les indicateurs de responsabilité de l'ICANN est demandée tout au long de la présentation y afférente, mais il n'y a pas de rapport sur ce qu'était cette rétroaction et comment elle a été considérée.

64

[https://community.icann.org/pages/viewpage.action?pageId=117608797&preview=/117608797/117608800/Public%20Comment%20Trends%20Report%202010-2018\\_FINAL.pdf](https://community.icann.org/pages/viewpage.action?pageId=117608797&preview=/117608797/117608800/Public%20Comment%20Trends%20Report%202010-2018_FINAL.pdf)

- 
- ✓ Chaque recommandation est-elle accompagnée de ses fondements ?
    - Oui
  
  - ✓ En quoi la recommandation est-elle en ligne avec la planification stratégique actuelle et future de l'ICANN, ses statuts constitutifs et sa mission ?
    - Dans le plan stratégique pour les exercices fiscaux 2020 à 2025, l'objectif stratégique est le suivant : « Renforcer l'efficacité du modèle de gouvernance multipartite de l'ICANN » dont les objectifs sont les suivants :
      - Soutenir et renforcer la participation active, éclairée et efficace des parties prenantes.
      - Maintenir et améliorer l'ouverture, l'inclusion, la responsabilité et la transparence.
    - Statuts constitutifs de l'ICANN : En ligne avec l'article 3.3 des statuts constitutifs : « GESTIONNAIRE DE LA PARTICIPATION PUBLIQUE »
    - Mission de l'ICANN : n'entre pas en conflit avec l'énoncé de la mission.
  
  - ✓ La recommandation requiert-elle l'adoption de nouvelles politiques ? Si oui, décrire les questions devant être abordées par les nouvelles politiques.
    - Non
  
  - ✓ Quel est le résultat recherché par l'équipe de révision ? Comment l'efficacité des améliorations mises en œuvre sera-t-elle mesurée ? Quelle est la cible pour une mise en œuvre réussie ?
    - Quel est le résultat recherché par l'équipe de révision ?
      - Participation augmentée aux consultations publiques.
      - Clarifications concernant l'utilisation de mécanismes alternatifs pour la collecte de données.
      - Établissement, mise en œuvre et publication des exigences claires en matière de rapports pour des mécanismes alternatifs de collecte de données conformément aux recommandations de l'ATRT3.

- 
- Application cohérente des règles publiées relatives à la participation du public.
  - Comment l'efficacité des améliorations mises en œuvre sera-t-elle mesurée ?
    - Nombre de processus de consultation publique qui comprennent des questions clés.
    - Nombre de processus de consultation publique qui comprennent une traduction de l'introduction et des questions clés.
    - Nombre de réponses aux questions clés dans les processus de consultation publique.
    - Nombre de réponses aux processus de consultation publique dans une langue autre que l'anglais.
    - Nombre de mécanismes alternatifs collectant des données qui ne fournissent pas les rapports requis.
    - Enquête de l'organisation ICANN auprès de la communauté concernant les consultations publiques deux ans après l'approbation de la recommandation.
  - Quelle est la cible pour une mise en œuvre réussie ?
    - Augmenter le nombre moyen de commentaires par consultation publique d'au moins 10 % par rapport à l'année précédente.
    - Réduire jusqu'à zéro le nombre de mécanismes alternatifs collectant des données qui ne fournissent pas les rapports requis.
    - Les résultats de l'enquête montrent une satisfaction accrue de la communauté à l'égard des procédures de consultation publique par rapport aux résultats de l'enquête de l'ATRT3.
  - ✓ Quelle serait l'importance de l'impact s'il n'était pas traité (p. ex., très important ou modérément important) et quels seraient les domaines touchés (p. ex., sécurité, transparence, légitimité, efficacité, diversité, etc.) ?
    - Modérément importante pour la transparence et la légitimité. Cela n'empêcherait pas l'ICANN de mener à bien son travail de base, mais il est nécessaire d'augmenter la participation et de clarifier la façon dont les commentaires sont traités.

- 
- ✓ L'équipe de révision envisage-t-elle que la mise en œuvre soit effectuée à court terme (réalisée dans les six mois), à moyen terme (dans les 12 mois) ou à long terme (plus de 12 mois) ?
    - Moyen terme, 12 mois après l'approbation.
  - ✓ Le travail y afférent est-il déjà en cours ? Dans l'affirmative, de quoi s'agit-il et qui l'effectue ?
    - Des améliorations ont été annoncées, mais elles ne recourent aucun des éléments de cette recommandation.
  - ✓ Quelles sont les parties (responsables) qui doivent être impliquées dans le travail de mise en œuvre de cette recommandation (par exemple, la communauté, l'organisation ICANN, le Conseil d'administration de l'ICANN ou une combinaison de ces parties) ?
    - L'organisation ICANN
  - ✓ Priorité : Faible
  - ✓ Estimation initiale des ressources : Faible

**3.4.2.** Suggestions et observations – Veuillez consulter les sections pertinentes des annexes A et B.

## 4. Acceptation des décisions du Conseil d'administration de l'ICANN

### 4.1. Exigences

Article 4.6(b)(ii)(D) des statuts constitutifs de l'ICANN : « Évaluer dans quelle mesure les décisions de l'ICANN sont soutenues et acceptées par la communauté ».

### 4.2. Informations évaluées relatives à l'acceptation des décisions de l'ICANN

4.2.1. Évaluation de l'ATRT3 de la mise en œuvre par l'organisation ICANN des recommandations de l'ATRT2 relatives à l'acceptation des décisions de l'ICANN – aucune

4.2.2. Résultats de l'enquête de l'ATRT3 relative à l'acceptation des décisions de l'ICANN – Consultez les questions 28 et 29 de l'enquête à l'annexe B.

4.2.3. Autres informations relatives à l'acceptation des décisions de l'ICANN – aucune

### 4.3. Analyse de l'information et identification des questions relatives à l'acceptation des décisions de l'ICANN

Question de l'enquête de l'ATRT3	Réponses
Croyez-vous que la communauté Internet appuie généralement les décisions prises par le Conseil d'administration ?	Les réponses issues des structures étaient de 82 % positives contre 18 % négatives.  Les réponses individuelles étaient de 62 % positives contre 38 % négatives
Appuyez-vous généralement les	Les réponses issues des structures étaient de 83 % positives contre 0 %

---

décisions prises par le Conseil d'administration ?	négatives  Les réponses individuelles étaient de 63% positives contre 22% négatives
--	---

L'analyse des réponses à l'enquête effectuée par l'ATRT3 indique qu'il y a un large soutien aux décisions prises par le Conseil ; dans ce cadre, l'ATRT3 ne fera aucune recommandation ou suggestion à ce sujet.

#### **4.4. Recommandations, suggestions et observations relatives à l'acceptation des décisions de l'ICANN**

Aucune

---

## 5. Processus d'élaboration de politiques (PDP)

### 5.1. Exigences

Article 4.6(b)(ii)(E) des statuts constitutifs de l'ICANN : « Évaluer le processus d'élaboration de politiques pour faciliter les délibérations intercommunautaires ainsi que l'élaboration efficace et opportune de politiques ».

### 5.2. Information évaluée relative au processus d'élaboration des politiques (PDP)

**5.2.1.** Recommandations de l'ATRT2 pertinentes relatives au processus d'élaboration des politiques (PDP) – Consultez les recommandations de l'ATRT2 10.1 à 10.4 à l'annexe A.

**5.2.2.** Enquête de l'ATRT3 relative à l'acceptation des processus d'élaboration de politiques – Consultez les questions 30 et 32 de l'enquête à l'annexe B.

**5.2.3.** Autres informations relatives au processus d'élaboration de politiques (PDP).

5.2.3.1. Information générale sur les PDP<sup>65</sup>

5.2.3.2. Compte-rendu analytique de la mise en œuvre de l'ATRT2 - octobre 2018 (dernier rapport de l'organisation ICANN)<sup>66</sup>

5.2.3.3. Rapport final sur la mise en œuvre du processus d'élaboration de politiques 3.0 de la GNSO<sup>67</sup>

5.2.3.4. Rapport final du processus accéléré d'élaboration de politiques concernant le travail sur la spécification temporaire relative aux données d'enregistrement des gTLD<sup>68</sup>

5.2.3.5. Travail sur l'amélioration de l'efficacité du modèle de gouvernance multipartite de l'ICANN<sup>69</sup>

<sup>65</sup> <https://mm.icann.org/pipermail/atrt3-review/2019-July/000301.html>

<sup>66</sup>

[https://community.icann.org/display/atrt/ATRT2+Implementation+Program?preview=/48350211/96214045/Recommendations%201-12%20\(Oct%202018\).pdf](https://community.icann.org/display/atrt/ATRT2+Implementation+Program?preview=/48350211/96214045/Recommendations%201-12%20(Oct%202018).pdf)

<sup>67</sup> <https://gnso.icann.org/sites/default/files/file/field-file-attach/pdp-final-report-10feb20-en.pdf>

<sup>68</sup> <https://gnso.icann.org/sites/default/files/file/field-file-attach/epdp-gtld-registration-data-specs-final-20feb19-en.pdf>

<sup>69</sup> <https://www.icann.org/resources/pages/governance-plan-improve-multistakeholder-model-2019-04-08-en>



### 5.3. Analyse de l'information et identification des questions relatives au processus d'élaboration de politiques (PDP)

Le résumé de l'évaluation faite par l'ATRT3 de la mise en œuvre des quatre recommandations de l'ATRT2 relatives au processus accéléré d'élaboration de politiques (PDP se trouve dans le tableau ci-dessous :

Mise en œuvre	N°	Efficacité	N°
Mise en œuvre	1	Efficace	0
Mise en œuvre partiellement	2	Partiellement efficace	2
Non mise en œuvre	1	Pas efficace	0
		Non applicable	1
		Information insuffisante	1

Note : étant donné que la grande majorité des PDP sont produits au sein de la GNSO et que toutes les recommandations de l'ATRT2 concernant les PDP étaient pour la GNSO, l'ATRT3 ne concentrera son examen des PDP que sur la GNSO.

L'ATRT3 a conclu que toutes les recommandations de l'ATRT2 n'ont pas été mises en œuvre et qu'il n'y avait pas de consensus clair sur les questions de l'enquête concernant les PDP. L'ATRT3 note également qu'il existe plusieurs activités importantes au niveau des PDP relatifs aux gTLD entreprises en parallèle par d'autres secteurs de la communauté de l'ICANN qui auront potentiellement des effets très divers sur les PDP de la GNSO actuels. Il s'agit notamment du travail du conseil de la GNSO sur le PDP 3.0, des résultats du processus de l'EPDP de la GNSO et des résultats du travail en cours sur l'amélioration

---

de l'efficacité du modèle multipartite de l'ICANN,<sup>70</sup> dont aucun ne donnera probablement de résultats avant que l'ATRT3 ne soumette son rapport final. En conséquence, l'ATRT3 a décidé qu'elle ne devrait pas faire de recommandations concernant les PDP de la GNSO afin d'éviter tout conflit possible avec les résultats de ces autres activités.

## **5.4. Recommandations, suggestions et observations relatives au processus d'élaboration de politiques (PDP)**

**5.4.1.** Recommandation – aucune

**5.4.2.** Suggestion

L'ATRT3 suggère vivement que toute proposition visant à modifier le processus actuel d'élaboration de politiques de la GNSO améliore clairement et en aucune façon ne réduise, ni ne limite la nature ouverte, équitable et collaborative du modèle multipartite de l'ICANN, ni n'affecte négativement la sécurité et la stabilité du DNS.

<sup>70</sup> <https://www.icann.org/news/blog/evolving-icann-s-multistakeholder-model-the-work-plan-and-way-forward>

---

## 6. Évaluation du processus de révision indépendante (IRP)

### 6.1. Exigences

Article 4.6(b)(ii)(F) des statuts constitutifs de l'ICANN : « Évaluer et améliorer le processus de révision indépendante ».

### 6.2. Information examinée relative à l'évaluation du processus de révision indépendante (IRP)

**6.2.1.** Évaluation de l'ATR3 vis-à-vis de la mise en œuvre par l'organisation ICANN des recommandations de l'ATR2 au sujet de l'évaluation du processus de révision indépendante (IRP) – aucune

**6.2.2.** Résultats de l'enquête de l'ATR3 liés à l'évaluation du processus de révision indépendante (IRP) – aucun

**6.2.3.** D'autres informations liées à l'évaluation du processus de révision indépendante (IRP)

6.2.3.1. Proposition finale supplémentaire sur les recommandations de la piste de travail 1 du CCWG-Responsabilité - 19 février 2016<sup>71</sup>

6.2.3.2. Présentation de l'IRP-IOT à l'ATR3 - 8 mai 2019<sup>72</sup>

6.2.3.3. Deuxième réunion de l'IOT (25 mai 2016 à 20h00 UTC)<sup>73</sup>

6.2.3.4. IOT - règles supplémentaires provisoires - 19 octobre 2018<sup>74</sup>

6.2.3.5. Mise à jour et information sur la recomposition de l'IRP IOT - 26 juin 2019<sup>75</sup>

<sup>71</sup>

<https://community.icann.org/pages/viewpage.action?pageId=58723723&preview=/58723723/58725526/Main%20Report%20-%20FINAL.pdf>

<sup>72</sup> <https://community.icann.org/display/atrt/Meeting+%2311+%7C+8+May+2019+-+11%3A00+UTC?preview=/108332354/109481296/ATR3.IRPPresentation.McAuley.May19%5B2%5D.pdf>

<sup>73</sup> <https://community.icann.org/display/atrt/Meeting+%2311+%7C+8+May+2019+-+11%3A00+UTC?preview=/108332354/109481296/ATR3.IRPPresentation.McAuley.May19%5B2%5D.pdf>

<sup>74</sup> <https://community.icann.org/pages/viewpage.action?pageId=56990042>

<sup>75</sup> <https://mm.icann.org/pipermail/iot/2018-October/000451.html>

<sup>76</sup> <https://community.icann.org/display/IRPIOTI?preview=/96211302/111390805/2019-06-26LeonSancheztoSOAC-Leaders-Repopulating-IOT-0001.pdf>

---

### 6.3. Analyse de l'information et identification des questions relatives à l'évaluation du processus de révision indépendante (IRP)

La recommandation 7 de la piste de travail 1 (WS1) du groupe de travail intercommunautaire chargé du renforcement de la responsabilité de l'ICANN (CCWG-Responsabilité) a proposé des changements importants au processus IRP de l'ICANN, mais n'a pas pu compléter la mise en œuvre de ces changements avant l'achèvement de la piste de travail 1. Cette recommandation de la WS1 a été incluse dans les statuts constitutifs de l'ICANN sous l'article 4.3(n)(i) et a exigé la création d'une équipe de surveillance de la mise en œuvre de l'IRP (IRP-IOT - un CCWG) pour entreprendre ce travail :

Mise en œuvre de la recommandation 7 de la WS1 :

« Le CCWG-Responsabilité propose que les dispositions révisées de l'IRP soient adoptées comme des statuts fondamentaux. La mise en œuvre de ces améliorations exigera nécessairement du travail supplémentaire et détaillé. Des règles détaillées de mise en œuvre de l'IRP (comme le règlement intérieur) doivent être créées par la communauté de l'ICANN par le biais d'un groupe de travail intercommunautaire (à l'aide d'un conseil, d'experts appropriés et d'un panel permanent s'ils étaient confirmés), et approuvées par le Conseil d'administration. Une telle approbation ne devrait pas être refusée de manière déraisonnable. Les processus fonctionnels par lesquels la communauté habilitée agira, tel que par le biais d'un conseil des présidents des SO/AC, devraient également être élaborés. Ces processus pourraient être mis à jour sur la base de l'expérience acquise par le même processus, si cela s'avérait nécessaire. En outre, pour garantir que le panel de révision indépendant fonctionne comme prévu, le CCWG-Responsabilité propose de l'assujettir à des révisions communautaires périodiques ».

---

Par la suite, l'équipe de surveillance de la mise en œuvre de l'IRP (IOT) a commencé son travail en mai 2016 avec l'aide du CCWG-responsabilité.<sup>76</sup> Les objectifs de l'IRP-IOT étaient les suivants :

- Compléter les recommandations pour mettre à jour le règlement intérieur supplémentaire.<sup>77</sup>
- Élaborer des règles pour la procédure d'engagement de coopération (CEP).<sup>78</sup>
- Traiter des normes et des règles régissant les appels.
- Prendre en compte la limitation de la durée des mandats des membres du panel et les considérations supplémentaires relatives à l'indépendance.

Le 25 septembre 2018, l'IRP-IOT a remis à l'ICANN une version mise à jour des procédures supplémentaires provisoires de l'ICDR. Comme il est indiqué dans le titre, il s'agit de règles provisoires qui ne comprennent pas les révisions du délai de dépôt et les types d'audiences.

À la suite de l'ICANN63, en octobre 2018, la participation des membres de l'IRP-IOT a considérablement diminué et les activités ont été interrompues. Pour résoudre ce problème, León Sánchez, président du comité du Conseil d'administration chargé des mécanismes de responsabilité (BAMC), a écrit aux dirigeants des SO/AC le 26 juin 2019 pour demander que plus de volontaires se joignent à l'IRP-IOT, permettant ainsi la poursuite de son travail.

L'IRP-IOT nouvellement reconstitué s'est réuni pour la première fois le 14 janvier 2020 et a repris son travail.<sup>79</sup>

En conséquence, l'ATR3 a jugé prématuré de faire des recommandations ou des suggestions spécifiques concernant le processus de révision indépendante étant donné que l'IRP-IOT n'a pas achevé son travail.

<sup>76</sup> <https://community.icann.org/display/acctcrosscomm/CCWG+on+Enhancing+ICANN+Accountability>

<sup>77</sup> La procédure d'engagement de coopération (CEP) est contenue au paragraphe 4.3(n) des statuts constitutifs de l'ICANN.

<sup>78</sup> La procédure d'engagement de coopération (CEP) est contenue au paragraphe 4.3(e) des statuts constitutifs de l'ICANN.

<sup>79</sup>

<https://community.icann.org/display/IRPIOT/IOT+Meeting+%2345+%7C+14+January+2020+@+14%3A00+UTC>

---

## **6.4. Recommandations, suggestions et observations relatives à l'évaluation du processus de révision indépendante (IRP).**

Aucune.

---

# 7. Évaluation de la mise en œuvre des recommandations de l'ATRT2

## 7.1. Exigences

Article 4.6(b)(iii) des statuts constitutifs de l'ICANN : « Évaluer dans quelle mesure les recommandations formulées par les révisions de la responsabilité et de la transparence précédentes ont été mises en œuvre et dans quelle mesure la mise en œuvre desdites recommandations a abouti aux résultats escomptés ».

## 7.2. Informations évaluées relatives à la mise en œuvre des recommandations de l'ATRT2

**7.2.1.** Recommandations de l'ATRT2 pertinentes – annexe A, toutes les recommandations

**7.2.2.** Autres informations relatives à la mise en œuvre des recommandations de l'ATRT2

7.2.2.1. Compte-rendu analytique de la mise en œuvre de l'ATRT2.<sup>80</sup>

7.2.2.2. Compte-rendu analytique de la mise en œuvre de la SSR1.<sup>81</sup>

7.2.2.3. Compte-rendu analytique de la mise en œuvre du WHOIS1.<sup>82</sup>

7.2.2.4. Rapport préliminaire de la SSR2<sup>83</sup>

7.2.2.5. Rapport final du RDS2<sup>84</sup>

7.2.2.6. Compte-rendu analytique de la mise en œuvre de l'ATRT2 - octobre 2018 (dernier rapport de l'organisation ICANN)<sup>85</sup>

<sup>80</sup> <https://community.icann.org/display/attr/ATRT2+Implementation+Program>

<sup>81</sup> <https://community.icann.org/display/SSR/SSR1+Review+Implementation+Home>

<sup>82</sup> <https://community.icann.org/display/WHO/WHOIS+Review+Implementation+Home>

<sup>83</sup> <https://www.icann.org/en/system/files/files/ssr2-review-24jan20-en.pdf>

<sup>84</sup> <https://www.icann.org/zh/system/files/files/rds-whois2-review-03sep19-en.pdf>

<sup>85</sup>

[https://community.icann.org/display/attr/ATRT2+Implementation+Program?preview=/48350211/96214045/Recommendations%201-12%20\(Oct%202018\).pdf](https://community.icann.org/display/attr/ATRT2+Implementation+Program?preview=/48350211/96214045/Recommendations%201-12%20(Oct%202018).pdf)

### 7.3. Analyse de l'information et identification des questions relatives à l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations de l'ATRT2

L'ATRT3 a terminé une évaluation détaillée de la mise en œuvre et de l'efficacité des 46 recommandations distinctes de l'ATRT2 qui se trouve à l'annexe A du présent rapport.

Le tableau ci-dessous résume les résultats de l'évaluation par l'ATRT3 de la mise en œuvre des recommandations de l'ATRT2 (consultez l'annexe A pour plus de détails) :

Évaluation de la mise en œuvre	Nombre de recommandations
Mise en œuvre	25 (54 %)
Mise en œuvre partiellement	13 (29%)
Non mise en œuvre	8 (17%)

Ces résultats contrastent avec le résumé analytique de l'organisation ICANN d'octobre 2018 qui indique que toutes les recommandations de l'ATRT2 ont été mises en œuvre.

Les résultats de l'ATRT3 sont conformes aux conclusions du rapport préliminaire de la SSR<sup>286</sup> et du rapport final du RDS<sup>287</sup> en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations des révisions précédentes.

Dans ce cadre, l'ATRT3 note que :

- L'ICANN a publié des rapports exécutifs sur la mise en œuvre des recommandations de l'ATRT2 (2014-2018)<sup>88</sup>, de la SSR1 (2015-

<sup>86</sup> <https://www.icann.org/en/system/files/files/ssr2-review-24jan20-en.pdf>

<sup>87</sup> <https://www.icann.org/zh/system/files/files/rds-whois2-review-03sep19-en.pdf>

<sup>88</sup> <https://community.icann.org/display/atrt/ATRT2+Implementation+Program>



---

2017)<sup>89</sup>et du WHOIS1 (2013-2016)<sup>90</sup> et n'a reçu qu'une seule notification des questions relatives à la mise en œuvre des recommandations, qui faisait partie du rapport du RDS2 concernant le WHOIS1. Le Conseil d'administration de l'ICANN a abordé cette question en approuvant la plupart des recommandations du rapport du RDS2 relatives aux questions de mise en œuvre des recommandations du WHOIS1.

- Jusqu'à la publication des nouvelles normes opérationnelles pour les révisions spécifiques, il n'y avait aucune exigence quant à la façon dont les révisions spécifiques devaient formuler leurs recommandations ou d'exigence sur la façon dont elles devraient être mises en œuvre et évaluées pour réussir. Ceci, associé à une séparation complète entre les responsables de la mise en œuvre et les équipes de révision, a créé un environnement garanti pour générer des problèmes de mise en œuvre.
- L'introduction des nouvelles normes opérationnelles pour les révisions spécifiques en 2019 a clairement abordé la question du « manque de directives de mise en œuvre pour l'organisation ICANN concernant les recommandations des révisions spécifiques » en exigeant des révisions pour produire des recommandations S.M.A.R.T. et identifier les responsables de la mise en œuvre qui seraient disponibles tout au long du processus de mise en œuvre. Ces changements devraient traiter de la plupart, sinon de tous les problèmes précédents.

De toute évidence, l'absence de mise en œuvre de plusieurs recommandations de l'ATRT2 et d'autres recommandations de la révision représente un problème important en matière de responsabilité et de transparence. Toutefois, étant données les informations ci-dessus, l'ATRT3 estime qu'en ce moment il lui suffit de faire une recommandation concernant l'achèvement de la mise en œuvre des recommandations de l'ATRT2.

## **7.4. Recommandations, suggestions et observations relatives à l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations de l'ATRT2**

### **7.4.1. Recommandation**

<sup>89</sup> <https://community.icann.org/display/SSR/SSR1+Review+Implementation+Home>

<sup>90</sup> <https://community.icann.org/display/WHO/WHOIS+Review+Implementation+Home>

---

L'organisation ICANN devra examiner la mise en œuvre des recommandations de l'ATRT2 à la lumière de l'évaluation de ces recommandations par l'ATRT3 et achever leur mise en œuvre en fonction de la hiérarchisation (consultez la recommandation sur la création d'un processus de hiérarchisation).

### Liste de vérification des critères applicables aux recommandations :

- ✓ Quel est le but de cette recommandation ?
  - S'assurer que les recommandations de l'ATRT2 pertinentes soient mises en œuvre.
  
- ✓ Quelle est la problématique factuelle observée que la recommandation a l'intention de résoudre ? Quel est « l'énoncé du problème » ?
  - L'ATRT3, semblable à d'autres révisions spécifiques comme la SSR2 et le RDS, a évalué que toutes les recommandations de l'équipe de révision précédente n'ont pas été complètement mises en œuvre, contrairement aux informations fournies par l'organisation.
  
- ✓ Quelles sont les conclusions qui appuient la réalisation de cette recommandation ?
  - L'évaluation fait par l'ATRT3 au sujet de la mise en œuvre des recommandations de l'ATRT2 a permis de constater que :
    - 25 (54 %) des 46 recommandations ont été complétées.
    - 11 (29 %) des 46 recommandations ont été partiellement mises en œuvre.
    - 8 (17 %) des 46 recommandations n'ont pas été mises en œuvre dans la plupart des cas.
  
  - Les conclusions de l'ATRT3 par rapport à la mise en œuvre des recommandations de l'ATRT2 sont conformes aux conclusions de la SSR2 en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations de la SSR1.
  - Les conclusions de l'ATRT3 par rapport à la mise en œuvre des recommandations de l'ATRT2 sont conformes aux conclusions du RDS en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations du WHOIS1 (Section 1.1.5)
  
- ✓ Chaque recommandation est-elle accompagnée de ses fondements ?
  - Oui

- 
- ✓ En quoi la recommandation correspond-elle à la planification stratégique actuelle et future de l'ICANN, ses statuts constitutifs et sa mission ?
    - Dans le plan stratégique 2020-2025, il y a un objectif stratégique : « Renforcer l'efficacité du modèle de gouvernance multipartite de l'ICANN ,» dont les objectifs sont les suivants :
      - Maintenir et améliorer l'ouverture, l'inclusion, la responsabilité et la transparence. Comme les recommandations de l'ATRT2 ont été approuvées pour leur mise en œuvre par le Conseil d'administration, on s'attendrait à ce que la responsabilité et la transparence exigeraient que celles-ci soient complètement mises en œuvre.
    - Statuts constitutifs de l'ICANN : les révisions de l'ATRT et l'obligation de mettre en œuvre leurs recommandations sont incluses dans les statuts constitutifs.
    - Mission de l'ICANN : n'entre pas en conflit avec la déclaration de la mission.
  - ✓ La recommandation requiert-elle l'adoption de nouvelles politiques ? Si oui, décrire les questions devant être abordées par les nouvelles politiques.
    - Non
  - ✓ Quel est le résultat recherché par l'équipe de révision ? Comment l'efficacité des améliorations mises en œuvre sera-t-elle mesurée ? Quelle est la cible pour une mise en œuvre réussie ?
    - Quel est le résultat recherché par l'équipe de révision ?
      - La mise en œuvre correcte de toutes les recommandations de l'ATRT2 soumises au processus de hiérarchisation.
    - Comment l'efficacité des améliorations mises en œuvre sera-t-elle mesurée ?
      - L'organisation ICANN et les responsables de l'ATRT3 doivent produire un rapport mis à jour sur l'état des recommandations de l'ATRT2 sur la base de l'évaluation de l'ATRT3 vis-à-vis des recommandations de l'ATRT2. Sur la base de ce rapport, l'organisation ICANN préparera un rapport de mise en œuvre standard qui sera examiné par les

---

responsables de l'ATRTR3. Ce rapport sera soumis au processus de hiérarchisation (recommandation de la Section 10).

- Quelle est la cible pour une mise en œuvre réussie ?
  - L'acceptation par les responsables de l'ATRTR3 que la mise en œuvre des recommandations de l'ATRTR2 est terminée, sous réserve du processus de hiérarchisation.
- ✓ Quelle serait l'importance de l'impact s'il n'était pas traité (p. ex., très important ou modérément important) et quels seraient les domaines touchés (p. ex., sécurité, transparence, légitimité, efficacité, diversité, etc.) ?
  - Modérément significatifs pour la transparence et la légitimité ; cela n'empêcherait pas que l'ICANN effectue son travail de base, mais il est nécessaire de confirmer tant l'engagement de l'ICANN à l'égard du processus de révision conformément aux statuts constitutifs que de la responsabilité envers la communauté.
- ✓ L'équipe de révision envisage-t-elle que la mise en œuvre soit effectuée à court terme (réalisée dans les six mois), à moyen terme (dans les 12 mois) ou à long terme (plus de 12 mois) ?
  - Moyen terme, 12 mois après l'approbation.
- ✓ Le travail y afférent est-il déjà en cours ? Dans l'affirmative, de quoi s'agit-il et qui l'effectue ?
  - Les nouvelles normes opérationnelles pour les révisions spécifiques adoptées par le Conseil d'administration de l'ICANN en juin 2019, combinées au nouveau site Web pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations des révisions, devraient aider à répondre à un certain nombre de préoccupations concernant la mise en œuvre des recommandations de la révision spécifique à l'avenir.
- ✓ Quelles sont les parties (responsables) qui doivent être impliquées dans le travail de mise en œuvre de cette recommandation (par exemple, la communauté, l'organisation ICANN, le Conseil d'administration de l'ICANN ou une combinaison de ces parties) ?
  - L'organisation ICANN
- ✓ Priorité : Faible

---

✓ Estimation initiale des ressources : Faible à moyenne

**7.4.2.** Suggestions et observations relatives au processus d'élaboration de politiques (PDP) – aucune

---

## 8. Évaluation des révisions périodiques (actuellement spécifiques) et organisationnelles

### 8.1. Exigences

Article 4.6(b)(iv) des statuts constitutifs de l'ICANN : « L'équipe de révision de la responsabilité et de la transparence pourra recommander au Conseil d'administration de mettre un terme ou de modifier d'autres révisions périodiques requises par le présent article 4.6, et pourra recommander au Conseil d'administration de procéder à des révisions périodiques supplémentaires ».

L'ATRT3 y a ajouté des révisions organisationnelles.

### 8.2. Information examinée relative à l'évaluation du processus de révision indépendante (IRP)

**8.2.1.** Recommandations de l'ATRT2 pertinentes relatives à l'évaluation des révisions spécifiques et organisationnelles – Consultez les recommandations de l'ATRT2 11.1 à 11.7 à l'annexe A.

**8.2.2.** Enquête de l'ATRT3 relative à l'évaluation des révisions spécifiques et organisationnelles – Consultez les questions 33 et 34 de l'enquête à l'annexe B.

**8.2.3.** D'autres informations relatives à l'évaluation des révisions spécifiques et organisationnelles.

8.2.3.1. Compte-rendu analytique de la mise en œuvre de l'ATRT2 - octobre 2018 (dernier rapport de l'organisation ICANN)<sup>91</sup>

8.2.3.2. Rapport final de la révision du service d'annuaire de données d'enregistrement (RDS-WHOIS2)<sup>92</sup>

8.2.3.3. Consultation publique sur le rapport initial du processus accéléré d'élaboration de politiques (EPDP) sur la spécification temporaire relative aux données d'enregistrement des gTLD -

<sup>91</sup>

[https://community.icann.org/display/atrt/ATRT2+Implementation+Program?preview=/48350211/96214045/Recommendations%201-12%20\(Oct%202018\).pdf](https://community.icann.org/display/atrt/ATRT2+Implementation+Program?preview=/48350211/96214045/Recommendations%201-12%20(Oct%202018).pdf)

<sup>92</sup> <https://www.icann.org/zh/system/files/files/rds-whois2-review-03sep19-en.pdf>

---

## Deuxième étape.<sup>93</sup>

- 8.2.3.4. Décisions du Conseil d'administration concernant les recommandations de la CCT1.<sup>94</sup>
- 8.2.3.5. Wiki de la SSR2.<sup>95</sup>
- 8.2.3.6. Lettre du Conseil d'administration mettant en pause la SSR2.<sup>96</sup>
- 8.2.3.7. Site Web du Bureau du directeur de la technologie (OCTO)<sup>97</sup>
- 8.2.3.8. Site Web du Groupe d'experts techniques de l'ICANN (TEG).<sup>98</sup>
- 8.2.3.9. Consultation publique concernant le rapport préliminaire de la SSR2.<sup>99</sup>
- 8.2.3.10. SAC110 - Commentaires du SSAC sur la version préliminaire du rapport de la deuxième équipe de révision de la sécurité, la stabilité et la résilience (SSR2).<sup>100</sup>
- 8.2.3.11. ICANN - 26 juin 2003 - statuts constitutifs.<sup>101</sup>
- 8.2.3.12. Rapport final du CCWG-Responsabilité WS2.<sup>102</sup>
- 8.2.3.13. Approbation du rapport final du CCWG-Responsabilité WS2 par le Conseil d'administration.<sup>103</sup>
- 8.2.3.14. Document du Conseil d'administration sur « l'amélioration et la rationalisation des révisions de l'ICANN : questions, approches et prochaines étapes ».<sup>104</sup>
- 8.2.3.15. SSAC2018-19 : Commentaires du SSAC sur les options à long terme pour ajuster le calendrier des révisions.<sup>105</sup>
- 8.2.3.16. Plan d'évaluation de la faisabilité et de la mise en œuvre des recommandations de la révision d'At-Large.<sup>106</sup>
- 8.2.3.17. Révision du SSAC sur l'évaluation de faisabilité et le plan initial de mise en œuvre<sup>107</sup>
- 8.2.3.18. Révision du RSSAC2 sur l'évaluation de faisabilité et le

<sup>93</sup> <https://www.icann.org/public-comments/epdp-phase-2-initial-2020-02-07-en>

<sup>94</sup> <https://www.icann.org/en/system/files/files/resolutions-final-cct-recs-scorecard-01mar19-en.pdf>

<sup>95</sup> <https://community.icann.org/display/SSR/SSR2+Review>

<sup>96</sup> <https://www.icann.org/en/system/files/correspondence/crocker-to-ssr2-28oct17-en.pdf>

<sup>97</sup> <https://www.icann.org/octo>

<sup>98</sup> <https://www.icann.org/resources/pages/teg-2017-05-24-en>

<sup>99</sup> <https://www.icann.org/public-comments/ssr2-rt-draft-report-2020-01-24-en>

<sup>100</sup> <https://www.icann.org/en/system/files/files/sac-110-en.pdf>

<sup>101</sup> <https://web.archive.org/web/20040203124755/http://www.icann.org/general/archive-bylaws/bylaws-26jun03.htm#IV>

<sup>102</sup> <https://community.icann.org/display/WEIA/Final+Report>

<sup>103</sup> <https://features.icann.org/ccwg-accountability-ws2-%E2%80%93-final-report>

<sup>104</sup> <https://www.icann.org/news/blog/enhancing-and-streamlining-icann-s-reviews-issues-approaches-and-next-steps>

<sup>105</sup> <https://www.icann.org/en/system/files/files/ssac2018-19-24jul18-en.pdf>

<sup>106</sup>

[https://community.icann.org/pages/viewpage.action?pageId=69280572&preview=/69280572/71598316/At-Large%20Review%20Feasibility\\_Final-Revised\\_20170919.pdf](https://community.icann.org/pages/viewpage.action?pageId=69280572&preview=/69280572/71598316/At-Large%20Review%20Feasibility_Final-Revised_20170919.pdf)

<sup>107</sup> <https://www.icann.org/en/system/files/files/ssac-review-faiip-13may19-en.pdf>

- plan initial de mise en œuvre.<sup>108</sup>
- 8.2.3.19. Synthèse des recommandations relatives à la WS2 et révisions de novembre 2019.<sup>109</sup>
- 8.2.3.20. RAPPORT FINAL : évaluation et recommandations de la révision de la ccNSO - 29 août 2019.<sup>110</sup>
- 8.2.3.21. Statuts constitutifs de l'ICANN.<sup>111</sup>

### 8.3. Analyse de l'information et identification des questions relatives à l'évaluation des révisions spécifiques et organisationnelles

Le résumé de l'évaluation faite par l'ATRT3 de la mise en œuvre des sept recommandations de l'ATRT2 relatives aux révisions spécifiques et opérationnelles se trouve dans le tableau ci-dessous :

Mise en œuvre	N°	Efficacité	N°
Mise en œuvre	2	Efficace	0
Mise en œuvre partiellement	1	Partiellement efficace	2
Non mise en œuvre	4	Pas efficace <sup>112</sup>	5
		Non applicable	0
		Information insuffisante	0

L'ATRT3 a évalué que la plupart des révisions spécifiques et opérationnelles n'ont pas été mises en œuvre et se sont avérées inefficaces. À ce titre, l'ATRT3 fait une recommandation concernant la mise en œuvre des recommandations de l'ATRT2 dans la section 7 du présent rapport. L'ATRT3 fait également plusieurs suggestions et observations concernant la mise en œuvre de ces sept recommandations figurant à l'annexe A du présent rapport.

<sup>108</sup> <https://www.icann.org/en/system/files/files/rssac2-review-faiip-02oct18-en.pdf>

<sup>109</sup> <https://community.icann.org/display/atr/Resource+Requests?preview=/105390511/126427725/Issued%20Recommendations%20-%20November%202019.docx>

<sup>110</sup> <https://www.icann.org/en/system/files/files/ccnso-review-assessment-recs-final-29aug19-en.pdf>

<sup>111</sup> <https://www.icann.org/resources/pages/governance/bylaws-en>

<sup>112</sup> Même si elle n'est pas mise en œuvre, il s'agit d'une évaluation de l'efficacité par rapport à ce qui a été fait.



---

Les résultats suivants de l'enquête de l'ATRT3 ont été remarquables :

- 67 % des structures (SO/AC et leurs sous-composantes) ont trouvé que les révisions spécifiques sont quelque peu inefficaces ou inefficaces. À la question complémentaire posée, « les révisions spécifiques (ATRT, SSR, RDS, etc.) doivent-elles être reconsidérées ou modifiées ? » 91% des structures ont répondu affirmativement.
- Seulement 46 % des structures (SO/AC et leurs sous-composantes) ont trouvé que les révisions organisationnelles sont efficaces ou très efficaces. La question complémentaire qui se posait : « les révisions organisationnelles doivent-elles être réexaminées ou modifiées ? » a eu des résultats remarquables avec 83 % des structures ayant répondu affirmativement.

C'est dans ce contexte que l'ATRT3 a analysé les révisions spécifiques et organisationnelles :

- Révisions spécifiques :
  - RDS
    - De la section 1.1.3. du rapport final du service d'annuaire de données d'enregistrement (RDS)-WHOIS2 :<sup>113</sup> « l'équipe de révision RDS-WHOIS2 n'a pas mis l'accent explicitement sur les actions de l'ICANN en réponse au RGPD relativement nouveau de l'Union européenne. Ces mesures sont en cours d'exécution et les résultats ne sont pas suffisamment complétés pour pouvoir les examiner ici ».
    - De la consultation publique sur le rapport initial du processus accéléré d'élaboration de politiques (EPDP) sur la spécification temporaire relative aux données d'enregistrement des gTLD - Deuxième étape<sup>114</sup> clôturée le 6 avril 2020 : « l'équipe responsable de l'EPDP ne finalisera pas ses réponses aux questions et ses recommandations au conseil de la GNSO avant qu'un examen approfondi des commentaires reçus pendant la période de consultation publique de ce rapport initial n'ait été réalisé. Aucun appel à consensus formel n'a été formulé à ce jour sur ces réponses et

<sup>113</sup> <https://www.icann.org/zh/system/files/files/rds-whois2-review-03sep19-en.pdf>

<sup>114</sup> <https://www.icann.org/public-comments/epdp-phase-2-initial-2020-02-07-en>

---

recommandations préliminaires, mais la publication pour consultation publique du présent rapport initial a reçu le soutien de l'équipe responsable de l'EPDP. Le cas échéant, le rapport initial indique les opinions divergentes au sein de l'équipe ».

- Étant donné que les résultats finaux du processus EPDP auront certainement un impact sur les futures révisions du RDS (et pourraient même faire disparaître la nécessité de toute révision spécifique supplémentaire à ce sujet), et attendu que le rapport final de l'ATRT3 sera publié avant que l'EPDP ne présente son rapport final, l'ATRT3 recommande de suspendre toute révision du RDS jusqu'à ce que la prochaine révision de l'ATRT puisse examiner les recommandations du rapport final de l'EPDP, les résultats de l'examen du Conseil d'administration ainsi que la hiérarchisation conformément à la recommandation de l'ATRT3 sur la hiérarchisation, le cas échéant, (consultez la section 9 du présent rapport) et tout travail supplémentaire ayant été réalisé auparavant à cet égard.

- CCT

- Recommandations de la CCT1 : Sur les 35 recommandations, six ont été acceptées par le Conseil d'administration, sous réserve des considérations relatives au coût et à la mise en œuvre, 14 recommandations ont été transmises (en tout ou en partie) à des groupes communautaires pour examen et 17 recommandations ont été mises en suspens (en tout ou en partie). Toutes les recommandations « en suspens » sont en attente d'informations complémentaires.
- L'ATRT3 appuie la nécessité d'une révision spécifique supplémentaire de la CCT à la suite du lancement de la prochaine série de nouveaux gTLD, si une telle série devait être lancée, ce qui permettrait également l'évaluation de la mise en œuvre de toutes les recommandations de la CCT1.

- SSR

- La SSR2 est toujours en cours trois ans après son lancement et sa dernière date d'achèvement

---

proposée en juin 2020 est en cours de révision.<sup>115</sup> Cette durée exceptionnelle s'explique en partie par la suspension des activités de l'équipe de révision en octobre 2017.<sup>116</sup>

- Comme il est indiqué dans la lettre confirmant la suspension des activités, la révision a été suspendue en partie en raison de préoccupations concernant la portée de la SSR2. La question des données auxquelles l'équipe de révision peut accéder et dans quelles conditions (non-divulgateur, etc.) sera toujours prise en considération compte tenu de la nature de la sécurité des ordinateurs et des réseaux. À ce titre, la portée des révisions de la SSR doit être prise en compte par la prochaine équipe ATRT une fois que la SSR2 sera terminée avec les commentaires pertinents de toutes les parties de la communauté de l'ICANN.
- Un certain nombre de groupes de l'ICANN sont impliqués ou sont devenus impliqués dans la sécurité et la stabilité de l'ICANN. Étant donné que certains de ces groupes n'existaient pas lorsque les révisions de la SSR ont commencé, l'ATR3 estime que la portée des révisions de la SSR par rapport aux responsabilités de ces groupes devrait être prise en compte par la prochaine révision de l'ATR3 avant le lancement de la prochaine révision de la SSR. Ces groupes comprennent :
  - Le Bureau du directeur de la technologie (OCTO), qui commençait tout juste au moment du lancement de la première révision de la SSR.<sup>117</sup>
  - Le Groupe d'experts techniques de l'ICANN (TEG), qui n'avait pas été créé quand la première révision de la SSR a été lancée.<sup>118</sup>
  - Le Comité consultatif sur la sécurité et la stabilité (SSAC)<sup>119</sup>
  - Le Bureau du directeur de l'information<sup>120</sup>
- Réponses à la consultation publique concernant le rapport préliminaire de la SSR2.<sup>121</sup> Certaines des

<sup>115</sup> <https://community.icann.org/display/SSR/SSR2+Review>

<sup>116</sup> <https://www.icann.org/en/system/files/correspondence/crocker-to-ssr2-28oct17-en.pdf>

<sup>117</sup> <https://www.icann.org/octo>

<sup>118</sup> <https://www.icann.org/resources/pages/teg-2017-05-24-en>

<sup>119</sup> <https://www.icann.org/groups/ssac>

<sup>120</sup> <https://www.icann.org/profiles/301>

<sup>121</sup> <https://www.icann.org/public-comments/ssr2-rt-draft-report-2020-01-24-en>

---

réponses étaient très favorables, notamment en ce qui concerne l'utilisation malveillante du DNS. Cependant, l'ATRT3 prend note des commentaires très détaillés du SSAC dans le document SAC110 qui mettent en doute l'utilité, la mise en œuvre ou la justification à l'appui d'un nombre important de recommandations préliminaires.<sup>122</sup>

- Étant donné que le rapport final de l'ATRT3 sera publié avant la publication du rapport final de la SSR2, l'ATRT3 recommande de suspendre toute révision supplémentaire de la SSR jusqu'à ce que la prochaine révision de l'ATRT puisse examiner les recommandations du rapport final de l'ATRT2, les résultats de l'examen par le Conseil, ainsi que la hiérarchisation conformément à la recommandation de l'ATRT3 à ce sujet (consultez la Section 9 du présent rapport).
- ATRT - L'ATRT3 soutient la poursuite de ces révisions spécifiques ensemble avec les autres éléments de la recommandation de cette section.
- Révisions organisationnelles :
  - ont été entreprises presque depuis la création de l'ICANN :
    - Statuts constitutifs de l'ICANN - 26 juin 2003<sup>123</sup> :

#### Article 4. RÉVISION PÉRIODIQUE DES STRUCTURES ET DES ACTIVITÉS DE L'ICANN

1. Le Conseil d'administration mettra en place, si possible au moins une fois tous les trois ans, une révision périodique de la performance et du fonctionnement de chaque organisation de soutien, du conseil de chaque organisation de soutien, de chaque comité consultatif (à l'exception du comité consultatif gouvernemental), ainsi que du Comité de nomination. Cette révision sera réalisée par une ou plusieurs entités, en toute indépendance par rapport à l'organisation concernée. Le but de la révision, réalisée conformément aux critères et aux normes

<sup>122</sup> <https://www.icann.org/en/system/files/files/sac-110-en.pdf>

<sup>123</sup> <https://web.archive.org/web/20040203124755/http://www.icann.org/general/archive-bylaws/bylaws-26jun03.htm#IV>

---

établis par le Conseil d'administration, consistera à déterminer (i) si cet organisme joue un rôle permanent au sein de la structure de l'ICANN, et (ii) si des changements dans sa structure ou son fonctionnement seraient souhaitables pour améliorer son efficacité. Les résultats de ces révisions seront publiés sur le site Web pour révision et consultation publique et seront examinés par le Conseil d'administration au plus tard à sa deuxième réunion à la suite d'une période de publication des résultats de 30 jours. L'examen des résultats par le Conseil d'administration inclut la possibilité de modifier la structure ou le fonctionnement de l'organe de l'ICANN faisant l'objet de l'audit par un vote à la majorité des deux-tiers de l'ensemble des membres du Conseil d'administration.

2. La première de ces révisions, devant commencer au plus tard le 15 décembre 2003 et être complétée à temps pour l'examen du Conseil d'administration au cours de l'assemblée annuelle de l'ICANN en 2004, sera celle du conseil de la GNSO ainsi que du comité consultatif du système de serveurs racine de l'ICANN. La deuxième de ces révisions, devant commencer au plus tard le 15 novembre 2004 et être complétée à temps pour l'examen du Conseil d'administration au cours de la réunion annuelle de l'ICANN en 2005, est celle de la ccNSO, du conseil de la ccNSO, ainsi que des autres organisations éventuellement désignées par le Conseil d'administration.

3. Le comité consultatif gouvernemental devra prévoir ses propres mécanismes de révision.

- Les révisions organisationnelles existent depuis plus de 16 ans à compter de la publication du présent rapport.
- Il est important de noter que tous les SO et AC ont considérablement évolué au cours de cette période et ont mis en œuvre un grand nombre de mesures de responsabilité et de transparence (voir les sites Web des divers SO/AC).

- Les recommandations du rapport final du CCWG-

---

Responsabilité WS2,<sup>124</sup> qui ont été approuvées pour leur mise en œuvre par le Conseil d'administration de l'ICANN en novembre 2019,<sup>125</sup> comprennent 29 lignes directrices recommandées visant à améliorer la responsabilité, la transparence, la participation, la sensibilisation et les mises à jour des politiques et procédures de tous les SO/AC.

- Comme indiqué dans le document du Conseil d'administration sur « l'amélioration et la rationalisation des révisions de l'ICANN : questions, approches et prochaines étapes » et dans le document SSAC2018-19 : « Commentaires du SSAC sur les options à long terme pour ajuster le calendrier des révisions », il y a des questions importantes liées au calendrier et à la périodicité des révisions organisationnelles.
- Les révisions organisationnelles récentes ont soulevé des préoccupations concernant les recommandations des auditeurs indépendants (ALAC<sup>126</sup>, SSAC<sup>127</sup> et RSSAC<sup>128</sup>).
- La synthèse des recommandations relatives à la piste de travail 2 et aux révisions de novembre 2019<sup>129</sup> indique un retard dans l'approbation ou la mise en œuvre de la révision des 325 recommandations de la piste de travail 2, y compris les 164 recommandations de la révision organisationnelle. L'ATRT3 note que toutes ces recommandations en attente de révision organisationnelle ne peuvent pas être mises en œuvre compte tenu de la recommandation de la section 10 du présent rapport concernant la hiérarchisation des recommandations de la révision qui tiendra compte de l'évolution continue de chaque structure et de l'ICANN dans son ensemble.

L'ATRT3 note que la conclusion de l'évaluation et des recommandations de la révision de la ccNSO du 29 août 2019<sup>130</sup> résume le mieux le statut de la plupart des révisions organisationnels lorsqu'elle déclare :

*« bien qu'aucun changement significatif ne soit anticipé, les conclusions, les recommandations et les suggestions indiquent qu'il est possible d'apporter des améliorations continues à*

<sup>124</sup> <https://community.icann.org/display/WEIA/Final+Report>

<sup>125</sup> <https://features.icann.org/ccwg-accountability-ws2-%E2%80%93-final-report>

<sup>126</sup>

[https://community.icann.org/pages/viewpage.action?pageId=69280572&preview=/69280572/71598316/At-Large%20Review%20Feasibility\\_Final-Revised\\_20170919.pdf](https://community.icann.org/pages/viewpage.action?pageId=69280572&preview=/69280572/71598316/At-Large%20Review%20Feasibility_Final-Revised_20170919.pdf)

<sup>127</sup> <https://www.icann.org/en/system/files/files/ssac-review-faiip-13may19-en.pdf>

<sup>128</sup> <https://www.icann.org/en/system/files/files/rssac2-review-faiip-02oct18-en.pdf>

<sup>129</sup> <https://community.icann.org/display/atrt/Resource+Requests?preview=/105390511/126427725/Issued%20Recommendations%20-%20November%202019.docx>

<sup>130</sup> <https://www.icann.org/en/system/files/files/ccnso-review-assessment-recs-final-29aug19-en.pdf>

---

*l'organisation dans la mesure où elle atteint les trois objectifs ci-dessus ».*

À ce titre, l'ATRT3 conclut que l'ICANN se retrouve face à des résultats moins réussies en ce qui concerne les révisions organisationnelles dans le format actuel. Tel que mentionné, les SO et les AC ont considérablement évolué depuis les premières révisions organisationnelles en 2003 et continueront de le faire avec la mise en œuvre des lignes directrices recommandées par la piste de travail 2 du CCWG-Responsabilité. En outre, il y a des problèmes importants avec le retard des recommandations de la révision, le calendrier et la périodicité, ainsi qu'avec les recommandations des examinateurs indépendants.

Sur la base de cette analyse, l'ATRT3 recommandera à l'ICANN de faire évoluer les révisions organisationnelles en programmes d'amélioration continue dans chaque SO/AC/NC.<sup>131</sup> Dans le cadre de ces révisions organisationnelles évoluées et des programmes d'amélioration continue, l'ATRT3 recommandera à chaque SO/AC/NC de mener une enquête annuelle de satisfaction de ses membres et participants et de publier régulièrement une évaluation des programmes d'amélioration continue au moins tous les trois ans.

Toutefois, ces révisions organisationnelles évoluées avec des programmes d'amélioration continue dans chaque SO/AC/NC ne couvriraient pas tous les aspects des révisions organisationnelles détaillés à l'article 4.4<sup>132</sup> des statuts constitutifs ni les besoins plus généraux d'évaluer l'organisation dans son ensemble :

*(a) Le Conseil d'administration mettra en place une révision périodique de la performance et du fonctionnement de chaque organisation de soutien, du conseil de chaque organisation de soutien, de chaque comité consultatif (à l'exception du Comité consultatif gouvernemental), ainsi que du Comité de nomination (tel que défini à l'article 8.1). Cette révision sera réalisée par une ou plusieurs entités, en toute indépendance par rapport à l'organisation concernée. Le but de la révision, réalisée conformément aux critères et aux normes établis par le Conseil d'administration, consistera à déterminer (i) si cette organisation, ce conseil ou ce comité joue un rôle permanent au sein de la structure de l'ICANN, et dans l'affirmative (ii) si des changements dans sa structure ou son fonctionnement seraient souhaitables pour améliorer son efficacité, et (iii) si cette organisation, ce conseil ou ce comité est responsable à l'égard de ses unités*

<sup>131</sup> Cela vise à inclure le GAC, qui était exempté des révisions organisationnelles.

<sup>132</sup> <https://www.icann.org/resources/pages/governance/bylaws-en>



---

*constitutives, ses groupes de représentants, ses organisations et autres parties prenantes.*

À ce titre, l'ATRT3 recommandera la création d'une nouvelle révision spécifique en plus des programmes d'amélioration continue pour chaque SO/AC. Cette nouvelle révision serait un examen holistique évaluant tous les SO/AC afin de s'assurer que les exigences de l'article 4.4 des statuts constitutifs soient toujours respectées, mais prendra également en compte les SO/AC dans leur ensemble ainsi que leurs interrelations.<sup>133</sup>

Question relative au calendrier et à la périodicité des évaluations :

- Révisions organisationnelles : Conformément à la recommandation de l'ATRT3, ces programmes doivent évoluer en programmes d'amélioration continue pour les SO/AC/NC individuels, qui produiront un rapport de situation au moins tous les trois ans. Les SO/AC/NC seraient en mesure de contrôler la périodicité et la planification de ces activités en fonction de leurs besoins, ce qui devrait leur permettre de se libérer de la plupart des préoccupations concernant la périodicité et le calendrier.
- Révisions spécifiques : Conformément à la recommandation de l'ATRT3, seules les révisions de l'ATRT resteront et les révisions holistiques devraient être mises en place. Il s'agit des seules révisions spécifiques planifiées régulièrement (au moins jusqu'à l'ATRT4).

Compte tenu de l'importance de ces deux révisions, l'ATRT3 suggère une solution optimale pour prolonger le délai entre les deux processus afin de minimiser les problèmes de périodicité et de calendrier.

Jusqu'à présent, les révisions de l'ATRT étaient initialement prévues tous les cinq ans à compter de la date de début de la révision précédente. Le respect de ce calendrier signifierait que l'ATRT4 commencerait en avril 2024 ; l'ATRT3 a commencé en avril 2019, près de six ans et demi après la révision précédente au lieu des cinq années requises.

Les révisions holistiques évaluant les SO/AC/NC sont en partie destinées à examiner leurs rapports d'amélioration continue. L'obligation pour les révisions holistiques de prendre en compte deux rapports d'amélioration continue par SO/AC/NC implique une période d'au moins six ans entre les révisions holistiques si elles

---

<sup>133</sup> Cela devrait inclure le NomCom et le GAC. En tant que tel, le GAC devrait être retiré de la responsabilité de l'ATRT.



---

produisent un rapport tous les trois ans. Si l'on prévoit un an de retard et un an de mise en œuvre, des révisions holistiques seraient organisées tous les huit ans.

La combinaison de la périodicité des révisions holistiques et de l'ATRT sur un cycle de huit ans pourrait idéalement en avoir une tous les trois à quatre ans.<sup>134</sup>

Une autre considération est que l'ATRT3 croit que le système actuel de temps fixe, par exemple cinq ans après le début de la révision précédente, s'est révélé clairement problématique. Pour résoudre ce problème, l'ATRT3 recommande de mettre en place un temps de démarrage flexible basé sur l'approbation par le Conseil d'administration de l'ICANN de la première recommandation d'une révision terminée. En prenant l'ATRT comme exemple, au lieu d'avoir à démarrer l'ATRT4 cinq ans après le début de l'ATRT3, elle devrait être lancée au plus tard deux ans après que le Conseil ait approuvé une première recommandation du rapport final de la révision holistique. Dans ce cas on aurait le double avantage de ne pas utiliser le début ou la fin de la révision précédente comme point de départ et comprend la considération de la nécessité que le Conseil approuve une recommandation de la révision précédente. En outre, l'expression « au plus tard » offre une flexibilité supplémentaire au Conseil et à la communauté quant au moment de commencer les révisions.

L'utilisation d'un tel système permettrait de minimiser les problèmes de calendrier et de périodicité de ces révisions.

Note : il est recommandé qu'il y ait une révision supplémentaire de la CCT deux ans après l'attribution de nouveaux gTLD au cours de la prochaine série. Toutefois, cette révision de la CCT ne peut pas entrer en conflit avec une autre révision, soit-elle holistique ou de l'ATRT.

## 8.4. Recommandations, suggestions et observations relatives à l'évaluation des révisions périodiques et organisationnelles

<sup>134</sup> Il n'existe aucun moyen efficace de combiner un cycle de 5 ans et un cycle de 7 ans, et le cycle de 5 ans s'avère trop court pour les révisions holistiques.

---

## Recommandation

Révisions spécifiques :

- Révisions du RDS - Étant donné que les résultats finaux du processus EPDP auront certainement un impact sur les futures révisions du RDS (et pourraient même faire disparaître la nécessité de toute révision spécifique supplémentaire à ce sujet), et attendu que le rapport final de l'ATRT3 sera publié avant que l'EPDP ne présente son rapport final, l'ATRT3 recommande de suspendre toute révision du RDS jusqu'à ce que la prochaine révision de l'ATRT puisse examiner l'avenir des révisions du RDS à la lumière des recommandations finales du rapport de l'EPDP, les résultats de leur examen par le Conseil, ainsi que tout autre développement ayant une incidence sur les services d'annuaire.
- Révisions de la CCT
  - Il devrait y avoir une révision supplémentaire et clairement définie de la CCT.
  - Elle devrait commencer dans les deux ans suivant la première introduction à la racine des nouveaux gTLD de la (possible) prochaine série.
  - Elle devrait être limitée à une durée d'un an.
  - De surcroît, un cadre de collecte de données doit être en place avant le lancement de la prochaine série de gTLD, la disponibilité de tous les ensembles de données devrait être confirmée avant la sélection des membres de l'équipe de révision et doit être fournie dans les 30 jours suivant le lancement de la révision.
- Révisions de la SSR
  - Étant donné que la SSR2 n'aura pas conclu son travail avant que l'ATRT3 ait terminé ses travaux, l'ATRT3 recommande que les révisions de la SSR soient suspendues jusqu'à la prochaine révision de l'ATRT (ou de tout type de révision, y compris les tâches actuelles de l'ATRT), qui décidera si elles devraient être supprimées, modifiées ou conservées en l'état.
  - Cette révision pourrait être réactivée à tout moment par le Conseil d'administration de l'ICANN si cela s'avérait nécessaire.
- Révisions de l'ATRT - Les révisions de l'ATRT devraient se poursuivre essentiellement comme elles sont actuellement, mais avec les améliorations suivantes :
  - Elles devraient commencer au plus tard deux ans après l'approbation par le Conseil de la première recommandation de la révision holistique.<sup>135</sup>

<sup>135</sup> Les révisions holistiques sont définies dans la section suivante de cette recommandation.

- 
- Elles conserveront la responsabilité de recommander au Conseil la suppression ou la modification d'autres révisions périodiques et la création de révisions périodiques supplémentaires (y compris la réévaluation des révisions terminées par les ATRT précédentes).
  - Toute la documentation identifiée au préalable requise pour la révision, comme le rapport de mise en œuvre de l'ATRT précédent, devra être disponible lors de la première réunion de l'équipe de révision.
  - Les termes de référence seront établis lors de sa première réunion.
  - Note : Les normes opérationnelles pour les révisions spécifiques devront être modifiées afin de permettre aux équipes de révision d'obtenir des services professionnels, qui ne sont pas couverts par des experts techniques, s'ils avaient besoin de tels services.
- Une nouvelle révision holistique de l'ICANN devra être mise en place :
    - Considérations relatives aux délais
      - La première d'entre elles devra commencer au plus tard un an après l'approbation de la première recommandations de l'ATRT3 par le Conseil d'administration.
      - La révision holistique suivante commencera au plus tard tous les 2 ans et demi après l'approbation par le Conseil de la première recommandation de la révision de l'ATRT la plus récente (par exemple la deuxième révision holistique commencerait deux ans et demi après que le Conseil ait approuvé la première recommandation de l'ATRT4). Cette cadence permettrait d'assurer un minimum de deux évaluations d'amélioration continues pour chaque SO/AC/NC avant de procéder à la révision holistique suivante.
      - Le lancement de toute autre activité de révision devrait être suspendu pendant qu'une révision holistique est active.
    - Leur fonctionnement devrait s'organiser suivant les normes opérationnelles pour les révisions spécifiques et devrait être limité à un maximum de 18 mois.
    - Objectifs :
      - Passer en revue les efforts d'amélioration continue des SO/AC/NC en fonction des bonnes pratiques.
      - Examiner l'efficacité des divers mécanismes de collaboration des SO/AC/NC.
      - Examiner la responsabilité des SO/AC ou des parties constitutives envers leurs membres et leurs unités

---

constitutives (cela comprendra une analyse approfondie des résultats de l'enquête).

- Examiner l'ensemble des SO/AC/NC pour déterminer s'ils restent utiles dans la structure de l'ICANN telle qu'elle est actuellement constituée ou si des changements dans les structures et les opérations sont souhaitables pour améliorer l'efficacité globale de l'ICANN et assurer une représentation optimale des opinions de la communauté (mais en tenant compte de tout impact sur le Conseil d'administration ou la communauté habilitée).

Révisions organisationnelles :

L'ATRT3 devra faire évoluer le contenu des révisions organisationnelles en programmes d'amélioration continue dans chaque SO/AC/NC :

- Programme d'amélioration continue :
  - L'organisation ICANN travaillera avec chaque SO/AC/NC pour établir un programme d'amélioration continue. Un tel programme d'amélioration continue devra avoir une base commune entre tous les SO, AC et le NC, mais pourra également être personnalisé afin de mieux répondre aux besoins de chaque SO/AC/NC. Tous les SO/AC/NC devront avoir mis en œuvre un programme d'amélioration continue dans les 18 mois suivant l'approbation de cette recommandation par le Conseil. Ces programmes d'amélioration continue comprendront :
    - Une enquête annuelle de satisfaction des membres/participants
      - Chaque SO/AC/NC devra effectuer une enquête de satisfaction annuelle complète, ou un mécanisme équivalent, de ses membres et participants. L'enquête devrait porter sur la satisfaction des membres et des participants (ainsi que sur l'identification des problèmes) vis-à-vis de leurs SO/AC/NC respectifs, mais pourra également inclure la satisfaction par rapport aux services de l'organisation ICANN, tels que le soutien du personnel, les services de voyage, les services de traduction, etc.
      - Pour les SO et les AC composés de structures subordonnées, cela devrait s'appliquer à leurs structures subordonnées individuelles et les résultats

- 
- de toutes les structures subordonnées seront agrégés pour générer un résultat pour la SO ou l'AC correspondant.
- Les résultats de ces travaux seraient publics et utilisés pour appuyer le programme d'amélioration continue ainsi que comme contribution à la révision holistique. Si les résultats de l'enquête font état d'un problème important, il sera le déclencheur pour engager des mesures appropriées pour traiter de tels problèmes.
  - Évaluation régulière des programmes d'amélioration continue :
    - Au moins tous les trois ans, chaque SO/AC/NC entreprendra un processus officiel d'évaluation et de rapport de ses activités d'amélioration continue qui sera publié pour consultation publique.<sup>136</sup> Cela permettrait à la révision holistique d'examiner au moins deux rapports d'évaluation et les commentaires publics connexes pour chaque SO/AC/NC.
    - Les détails des évaluations seront définis lors de l'élaboration du programme d'amélioration continue avec chaque SO/AC/NC. Si le SO/AC/NC le souhaite et si le budget le permet, l'évaluation pourra être effectuée par un entrepreneur indépendant ou à travers un atelier intensif d'entre un et cinq jours.
    - Le Conseil devrait publier au moins tous les trois ans un récapitulatif de ses améliorations continues au cours de la période. Ces rapports seraient utilisés comme données d'entrée pour la révision holistique.
  - Financement de l'amélioration continue pour les SO/AC/NC.
    - Ce programme d'amélioration continue ne vise pas à réduire les coûts par rapport aux coûts globaux actuels des révisions organisationnelles sur une période de 5 ans. L'ICANN devra garantir que, au minimum, le même budget global soit disponible pour les efforts d'amélioration continue des SO/AC/NC.
    - Quels que soient les processus sélectionnés par le

<sup>136</sup> Les commentaires publics sur le rapport des activités d'amélioration continue ne sont requis que tous les trois ans.

---

SO/AC/NC spécifique, le coût que cela implique devra pouvoir être affronté avec les fonds disponibles pour ces activités.

### Liste de vérification des critères applicables aux recommandations :

- ✓ Quel est le but de cette recommandation ?
  - Recommander des changements aux révisions spécifiques et organisationnelles pour répondre aux problèmes liés aux délais et à la périodicité, tout en tenant compte de leur efficacité et de leur pertinence dans le contexte actuel, ce qui comprend un arriéré de 345 recommandations découlant des révisions et du CCWG en attente de mise en œuvre.
  - Recommander la création d'une révision holistique pour permettre une vue globale de l'ensemble de l'ICANN.
  
- ✓ Quelle est la problématique factuelle observée que la recommandation a l'intention de résoudre ? Quel est « l'énoncé du problème » ?
  - Il y a trop de révisions spécifiques et organisationnelles qui se produisent simultanément, certaines avec une efficacité et une pertinence limitées.
  
- ✓ Quelles sont les conclusions qui appuient la réalisation de cette recommandation ?
  - Révisions spécifiques :
    - La dernière révision holistique de l'ICANN a eu lieu en 2002.
    - RDS
      - Dans la Section 1.1.3 du rapport final du service d'annuaire de données d'enregistrement (RDS)-WHOIS2 il est précisé : « l'équipe de révision RDS-WHOIS2 n'a pas mis l'accent explicitement sur les actions de l'ICANN en réponse au RGPD

---

relativement nouveau de l'Union européenne. Ces actions sont continues et les résultats ne sont pas assez définies pour pouvoir les examiner ici ». <sup>137</sup>

- La consultation publique vis-à-vis du Rapport initial sur la deuxième étape du processus accéléré d'élaboration de politiques (EPDP) sur la spécification temporaire relative aux données d'enregistrement des gTLD, clôturée le 6 avril 2020, déclare que : « l'équipe responsable de l'EPDP ne finalisera pas ses réponses aux questions et ses recommandations au conseil de la GNSO avant qu'un examen approfondi des commentaires reçus pendant la période de consultation publique de ce rapport initial n'ait été réalisé. Aucun appel à consensus formel n'a été formulé à ce jour sur ces réponses et recommandations préliminaires, mais la publication pour consultation publique du présent rapport initial a reçu le soutien de l'équipe responsable de l'EPDP. Le cas échéant, le rapport initial indique les opinions divergentes au sein de l'équipe ». <sup>138</sup>

#### ■ CCT

- Recommandations de la CCT1 : Sur les 35 recommandations, six ont été acceptées par le Conseil sous réserve des considérations de coût et de mise en œuvre, 14 recommandations ont été transmises (en tout ou en partie) à des groupes communautaires désignés pour leur examen, et 17 recommandations ont été déclarées « en suspens » (en tout ou en partie). Toutes les recommandations « en suspens » sont en attente d'informations complémentaires.
- L'ATRT3 appuie la nécessité d'une révision spécifique supplémentaire de la CCT à la suite du lancement de la prochaine série de nouveaux gTLD, ce qui permettrait également d'évaluer la mise en œuvre de toutes les recommandations de la CCT1.

#### ■ SSR

<sup>137</sup> <https://www.icann.org/zh/system/files/files/rds-whois2-review-03sep19-en.pdf>

<sup>138</sup> <https://www.icann.org/public-comments/epdp-phase-2-initial-2020-02-07-en>

- 
- La SSR2 est toujours en cours trois ans après son lancement et sa dernière date d'achèvement proposée en juin 2020 est en cours de révision.<sup>139</sup> Cette durée exceptionnelle s'explique en partie par la suspension des activités de l'équipe de révision en octobre 2017.<sup>140</sup>
  - Comme il est indiqué dans la lettre confirmant la suspension des activités, la révision a été suspendue en partie en raison de préoccupations concernant la portée de la SSR2. La question des données auxquelles l'équipe de révision peut accéder et dans quelles conditions (non-divulgation, etc.) sera toujours prise en considération compte tenu de la nature de la sécurité des ordinateurs et des réseaux. Par conséquent, la portée des révisions SSR doit être prise en compte par la prochaine équipe ATRT une fois que la SSR2 sera complétée avec les commentaires pertinents de l'organisation ICANN.
  - Un certain nombre de groupes de l'ICANN sont impliqués ou sont devenus impliqués dans la sécurité et la stabilité de l'ICANN. Étant donné que certains de ces groupes n'existaient pas lorsque les révisions de la SSR ont commencé, l'ATRT3 estime que la portée des révisions de la SSR par rapport aux responsabilités de ces groupes devrait être prise en compte par la prochaine révision de l'ATRT avant le lancement de la prochaine révision de la SSR. Ces groupes comprennent :
    - Le Bureau du Directeur de la technologie (OCTO), qui venait d'être créé lors du lancement de la première révision de la SSR.<sup>141</sup>
    - Le groupe d'experts techniques de l'ICANN (TEG), qui n'avait pas été créé lors du lancement de la première révision de la SSR.<sup>142</sup>
    - Le Comité consultatif sur la sécurité et la stabilité (SSAC).<sup>143</sup>
    - Le bureau du directeur de l'information.<sup>144</sup>

<sup>139</sup> <https://community.icann.org/display/SSR/SSR2+Review>

<sup>140</sup> <https://www.icann.org/en/system/files/correspondence/crocker-to-ssr2-28oct17-en.pdf>

<sup>141</sup> <https://www.icann.org/octo>

<sup>142</sup> <https://www.icann.org/resources/pages/teg-2017-05-24-en>

<sup>143</sup> <https://www.icann.org/groups/ssac>

<sup>144</sup> <https://www.icann.org/profiles/301>



- 
- Réponses à la consultation publique sur la version préliminaire du rapport de la SSR2.<sup>145</sup> Certaines des réponses étaient très favorables, en particulier en ce qui concerne l'utilisation malveillante du DNS. Toutefois, l'ATRT3 prend note des commentaires très détaillés du SSAC dans le document SAC110 qui mettent en doute l'utilité, la possibilité de mise en œuvre ou la justification d'un nombre important de recommandations préliminaires.<sup>146</sup>
  - Étant donné que le rapport final de l'ATRT3 sera publié avant la publication du rapport final de l'ATRT3, l'ATRT3 recommandera la suspension de toute autre révision de la SSR jusqu'à ce que la prochaine révision de l'ATRT3 puisse examiner les recommandations du rapport final de la SSR2, les résultats de leur examen par le Conseil, ainsi que la hiérarchisation des priorités conformément à la recommandation connexe de l'ATRT3 (voir la Section 9 du présent rapport).
- ATRT : L'ATRT3 appuie la poursuite de ces révisions spécifiques ensemble avec les autres éléments de la recommandation de cette section.
- Révisions organisationnelles :
    - elles sont entreprises depuis très longtemps :
      - Statuts constitutifs de l'ICANN - 26 juin 2003 :<sup>147</sup>

#### Article 4. RÉVISION PÉRIODIQUE DES STRUCTURES ET DES ACTIVITÉS DE L'ICANN

1. Le Conseil d'administration mettra en place, si possible au moins une fois tous les trois ans, une révision périodique de la performance et du fonctionnement de chaque organisation de soutien, du conseil de chaque organisation de soutien, de chaque comité consultatif (à l'exception du comité consultatif gouvernemental), ainsi que du Comité de nomination. Cette révision sera réalisée par une ou plusieurs entités, en toute indépendance par rapport

<sup>145</sup> <https://www.icann.org/public-comments/ssr2-rt-draft-report-2020-01-24-en>

<sup>146</sup> <https://www.icann.org/en/system/files/files/sac-110-en.pdf>

<sup>147</sup> <https://web.archive.org/web/20040203124755/http://www.icann.org/general/archive-bylaws/bylaws-26jun03.htm#IV>

---

à l'organisation concernée. Le but de la révision, réalisée conformément aux critères et aux normes établis par le Conseil d'administration, consistera à déterminer (i) si cet organisme joue un rôle permanent au sein de la structure de l'ICANN, et (ii) si des changements dans sa structure ou son fonctionnement seraient souhaitables pour améliorer son efficacité. Les résultats de ces révisions seront publiés sur le site Web pour révision et consultation publique et seront examinés par le Conseil d'administration au plus tard à sa deuxième réunion à la suite d'une période de publication des résultats de 30 jours. L'examen des résultats par le Conseil d'administration inclut la possibilité de modifier la structure ou le fonctionnement de l'organe de l'ICANN faisant l'objet de l'audit par un vote à la majorité des deux-tiers de l'ensemble des membres du Conseil d'administration.

2. La première de ces révisions, devant commencer au plus tard le 15 décembre 2003 et être complétée à temps pour l'examen du Conseil d'administration au cours de l'assemblée annuelle de l'ICANN en 2004, sera celle du conseil de la GNSO ainsi que du comité consultatif du système de serveurs racine de l'ICANN. La deuxième de ces révisions, devant commencer au plus tard le 15 novembre 2004 et être complétée à temps pour l'examen du Conseil d'administration au cours de la réunion annuelle de l'ICANN en 2005, est celle de la ccNSO, du conseil de la ccNSO, ainsi que des autres organisations éventuellement désignées par le Conseil d'administration.

3. Le comité consultatif gouvernemental devra prévoir ses propres mécanismes de révision.

- À ce titre, les révisions organisationnelles existent depuis plus de 16 ans à compter de la publication du présent rapport.
- Il est important de noter que tous les SO et AC ont considérablement évolué au cours de cette période et ont mis en œuvre un grand nombre de mesures de responsabilité et de transparence (voir les sites Web des divers SO/AC).

- 
- Les recommandations du rapport final du CCWG-responsabilité WS2,<sup>148</sup> qui ont été approuvées par le Conseil d'administration de l'ICANN en novembre 2019 pour être mises en œuvre,<sup>149</sup> comprennent 29 lignes directrices recommandées visant à améliorer la responsabilité, la transparence, la participation, la sensibilisation et la mise à jour des politiques et des procédures de tous les SO et AC.
  - Comme indiqué dans le document du Conseil d'administration sur « l'amélioration et l'optimisation des révisions de l'ICANN : problèmes, approches et étape suivante » et dans le document « SSAC2018-19 : commentaire du SSAC sur les options à long terme pour ajuster le calendrier des révisions », il y a des questions importantes liées au calendrier et à la périodicité des révisions organisationnelles.
  - Les révisions organisationnelles récentes ont soulevé des préoccupations concernant les recommandations des auditeurs indépendants (ALAC<sup>150</sup>, SSAC<sup>151</sup> et RSSAC<sup>152</sup>).
  - La publication de la « Synthèse des recommandations relatives à la piste de travail 2 et aux révisions de novembre 2019<sup>153</sup> indique un retard dans l'approbation ou la mise en œuvre des 325 recommandations de la révision et de la piste de travail 2, y compris les 164 recommandations de la révision organisationnelle. L'ATRT3 note qu'il n'est pas possible de mettre en œuvre toutes ces recommandations en attente de révision organisationnelle compte tenu de la recommandation figurant à la Section 10 du présent rapport sur la hiérarchisation des recommandations des révisions.

L'ATRT3 note que la conclusion de l'évaluation et des recommandations de la révision de la ccNSO du 29 août 2019<sup>154</sup> résume le mieux le statut de la plupart des révisions organisationnels lorsqu'elle déclare :

<sup>148</sup> <https://community.icann.org/display/WEIA/Final+Report>

<sup>149</sup> <https://features.icann.org/ccwg-accountability-ws2-%E2%80%93-final-report>

<sup>150</sup>

[https://community.icann.org/pages/viewpage.action?pageId=69280572&preview=/69280572/71598316/At-Large%20Review%20Feasibility\\_Final-Revised\\_20170919.pdf](https://community.icann.org/pages/viewpage.action?pageId=69280572&preview=/69280572/71598316/At-Large%20Review%20Feasibility_Final-Revised_20170919.pdf)

<sup>151</sup> <https://www.icann.org/en/system/files/files/ssac-review-faiip-13may19-en.pdf>

<sup>152</sup> <https://www.icann.org/en/system/files/files/rssac2-review-faiip-02oct18-en.pdf>

<sup>153</sup> <https://community.icann.org/display/atrt/Resource+Requests?preview=/105390511/126427725/Issued%20Recommendations%20-%20November%202019.docx>

<sup>154</sup> <https://www.icann.org/en/system/files/files/ccnso-review-assessment-recs-final-29aug19-en.pdf>

---

*« bien qu'aucun changement significatif ne soit anticipé, les conclusions, les recommandations et les suggestions indiquent qu'il est possible d'apporter des améliorations continues à l'organisation dans la mesure où elle atteint les trois objectifs ci-dessus ».*

En tant que tel, l'ATRT3 conclut que l'ICANN en est à un point faible des résultats des révisions organisationnelles dans leur format actuel. Tel que mentionné, les SO et les AC ont considérablement évolué depuis les premières révisions organisationnelles en 2003 et continueront de le faire avec la mise en œuvre des lignes directrices recommandées par la piste de travail 2 du CCWG-Responsabilité. De plus, les révisions organisationnelles posent des problèmes considérables lorsqu'on tient compte de l'arriéré des recommandations des révisions, des questions de calendrier et de périodicité, ainsi que des questions relatives aux recommandations des auditeurs indépendants.

- ✓ Chaque recommandation est-elle accompagnée de ses fondements ?
  - Oui
- ✓ En quoi la recommandation est-elle en ligne avec la planification stratégique actuelle et future de l'ICANN, ses statuts constitutifs et sa mission ?
  - Plan stratégique 2021 à 2025
    - Objectif stratégique : Renforcer l'efficacité du modèle de gouvernance multipartite de l'ICANN
      - Objectif stratégique : Renforcer le processus ascendant et multipartite de prise de décision de l'ICANN et s'assurer que le travail soit accompli et que les politiques soient élaborées de manière efficace et en temps opportun.
      - Objectif stratégique : Soutenir et renforcer la participation active, éclairée et efficace des parties prenantes.
      - Objectif stratégique : Maintenir et améliorer l'ouverture, l'inclusion, la responsabilité et la transparence.
  - Statuts constitutifs de l'ICANN
    - Les révisions représentent une partie essentielle des statuts constitutifs de l'ICANN. Les révisions de la responsabilité et de la transparence peuvent également « (iv) recommander au Conseil d'administration de mettre un terme ou de modifier d'autres révisions périodiques requises par le présent article 4.6, et recommander au Conseil d'administration de procéder à des révisions périodiques supplémentaires ». C'est à cette disposition

- 
- des statuts que l'ATRT3 a ajouté les révisions organisationnelles.
  - Mission de l'ICANN
    - Assurer un environnement stable qui permette la poursuite de l'élaboration de politiques efficaces pour les identifiants uniques de l'Internet.
  
  - ✓ La recommandation requiert-elle l'adoption de nouvelles politiques ? Si oui, décrire les questions devant être abordées par les nouvelles politiques.
    - Il n'est pas nécessaire de créer de nouvelles politiques, mais il pourrait être nécessaire de revoir les statuts constitutifs, car l'exigence de révisions y est incluse.
  - ✓ Quel est le résultat recherché par l'équipe de révision ? Comment l'efficacité des améliorations mises en œuvre sera-t-elle mesurée ? Quelle est la cible pour une mise en œuvre réussie ?
    - Quel est le résultat recherché par l'équipe de révision ?
      - Améliorer considérablement l'utilisation des ressources de SO et des AC pour les révisions spécifiques et organisationnelles et les partager afin d'améliorer le calendrier et la périodicité desdites révisions.
      - Restructurer les révisions spécifiques et organisationnelles pour s'assurer qu'elles soient efficaces et qu'elles continuent de servir les objectifs.
    - Comment l'efficacité des améliorations mises en œuvre sera-t-elle mesurée ?
      - Résultats des enquêtes annuelles de satisfaction des SO/AC/NC
      - Résultats de la deuxième révision holistique.
    - Quelle est la cible pour une mise en œuvre réussie ?
      - Satisfaction globale des SO/AC/NC dans leurs enquêtes respectives au sujet des nouvelles révisions.
      - Évaluation globale de l'efficacité des programmes d'amélioration continue par des révisions holistiques.
  
  - ✓ Quelle serait l'importance de l'impact s'il n'était pas traité (p. ex., très important ou modérément important) et quels seraient les domaines touchés (p. ex., sécurité, transparence, légitimité, efficacité, diversité, etc.) ?
-

- 
- L'impact serait d'importance majeure, car cela aurait un impact direct sur les activités de base et les responsabilités fondamentales de l'ICANN en matière de responsabilité et de transparence.
  - ✓ L'équipe de révision envisage-t-elle que la mise en œuvre soit effectuée à court terme (réalisée dans les six mois), à moyen terme (dans les 12 mois) ou à long terme (plus de 12 mois) ?
    - La première révision holistique devrait être entreprise dans les 12 mois suivant l'approbation de cette recommandation par le Conseil. L'organisation ICANN devra travailler avec chaque SO/AC/NC pour établir des programmes d'amélioration continue individuels de sorte qu'ils puissent être actifs avant la fin de la première révision holistique.
  - ✓ Le travail y afférent est-il déjà en cours ? Dans l'affirmative, de quoi s'agit-il et qui l'effectue ?
    - Résultats du renforcement de l'efficacité du modèle multipartite de l'ICANN.<sup>155</sup>
    - Document du Conseil d'administration de l'ICANN sur la « hiérarchisation et dotation de ressources pour les recommandations communautaires : proposition préliminaire pour discussion communautaire ». <sup>156</sup>
  - ✓ Quelles sont les parties responsables qui doivent être impliquées dans les travaux de mise en œuvre de cette recommandation (p. ex., la communauté, l'organisation ICANN, le Conseil d'administration ou une combinaison des trois) ?
    - SO/AC/NC, Conseil d'administration de l'ICANN, organisation ICANN
  - ✓ Priorité : élevée Cela doit être fait pour éviter les problèmes continus liés aux révisions, notamment les délais et la périodicité.
  - ✓ Estimation initiale des ressources : Utilisation de ressources moyenne à élevée pour la mise en œuvre (mais le fonctionnement continu reste dans les limites du financement actuel des révisions).

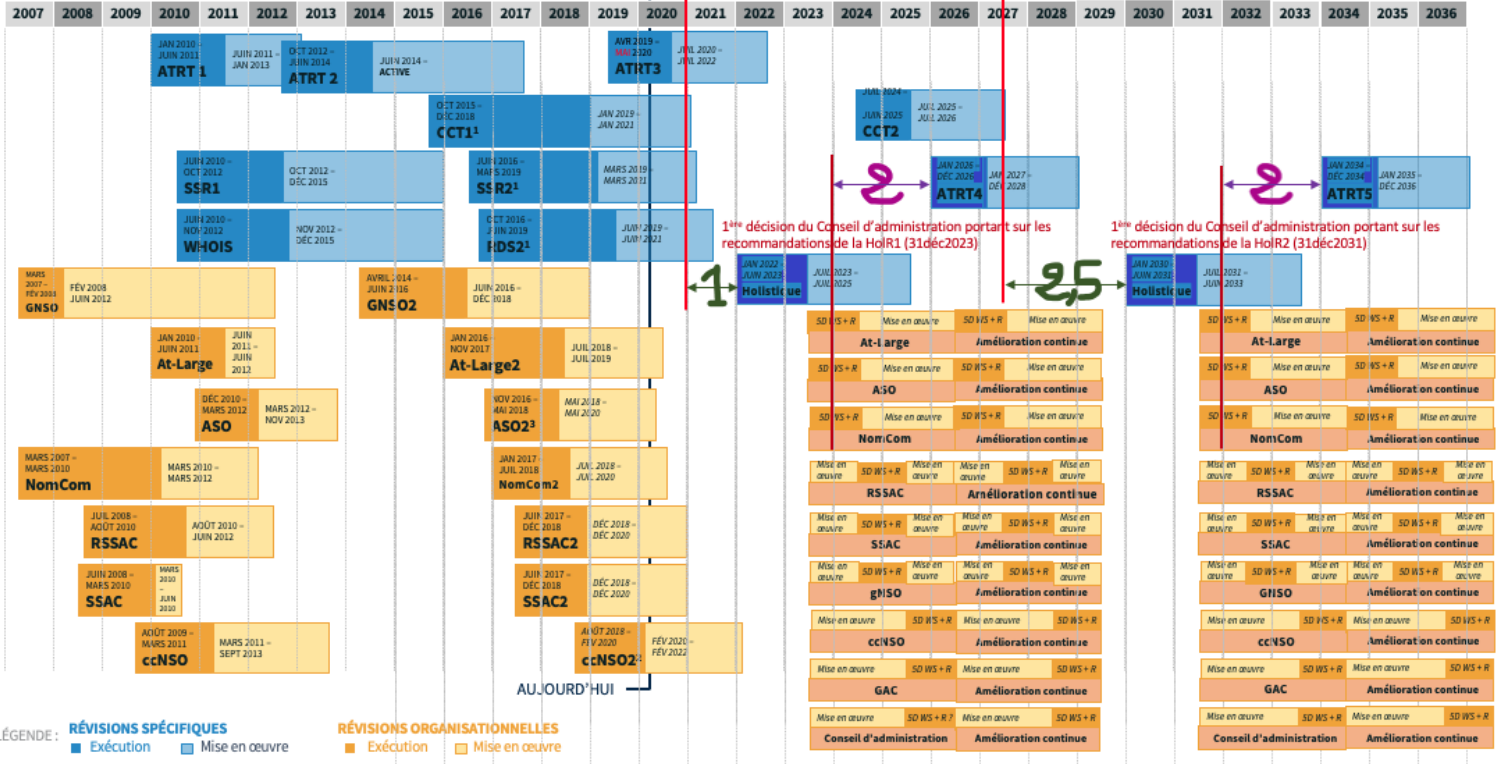
<sup>155</sup><https://www.icann.org/news/blog/evolving-icann-s-multistakeholder-model-the-work-plan-and-way-forward>

<sup>156</sup><https://www.icann.org/en/system/files/files/draft-proposal-resourcing-community-recommendations-29oct19-en.pdf>

[SBT]

# Calendrier pluriannuel des révisions (à partir de l'ATRT3)

Basé sur la version d'octobre 2018 révisée | Proposition préliminaire 27nov2019 / 11fév2020 / 1<sup>er</sup>avr2020 / 30avr2020 / 03mai2020





---

## 9. La responsabilité et la transparence dans le contexte des plans stratégiques et opérationnels, y compris les indicateurs de responsabilité

### 9.1. Introduction

La responsabilité et la transparence des plans stratégiques et opérationnels, y compris les indicateurs de responsabilité, ont été ajoutés aux exigences de l'ATRT3 pour la révision lors de sa plénière de juillet 2019.

### 9.2. Information évaluée en matière de responsabilité et de transparence des plans stratégiques et opérationnels, y compris les indicateurs de responsabilité

9.2.1. Recommandations de l'ATRT2 liées à la responsabilité et à la transparence des plans stratégiques et opérationnels, y compris les indicateurs de responsabilité : aucune

9.2.2. Enquête de l'ATRT3 sur la responsabilité et la transparence des plans stratégiques et opérationnels, y compris les indicateurs de responsabilité - Consultez les questions 35 et 36 de l'annexe B.

9.2.3. Autres informations liées à la responsabilité et la transparence des plans stratégiques et opérationnels, y compris les indicateurs de responsabilité.

9.2.3.1. Site Web des rapports annuels de l'ICANN<sup>157</sup>

9.2.3.2. Rapport annuel pour l'exercice fiscal 2019<sup>158</sup>

9.2.3.3. Rapports de l'organisation ICANN au Conseil d'administration<sup>159</sup>

9.2.3.4. Site Web de l'ICANN consacré aux indicateurs

<sup>157</sup> <https://www.icann.org/resources/pages/governance/annual-report-en>

<sup>158</sup> <https://www.icann.org/en/system/files/files/annual-report-2019-en.pdf>

<sup>159</sup> <https://www.icann.org/reports-to-board>



- 
- de responsabilité<sup>160</sup>
- 9.2.3.5. Annexe C - Analyse de l'ATRT3 sur les indicateurs de responsabilité de l'ICANN.
  - 9.2.3.6. Plan stratégique de l'ICANN, juillet 2009 à juin 2012<sup>161</sup>
  - 9.2.3.7. Plan stratégique de l'ICANN, juillet 2011 à juin 2014<sup>162</sup>
  - 9.2.3.8. Plan stratégique de l'ICANN pour les exercices fiscaux 2016 à 2020<sup>163</sup>
  - 9.2.3.9. Consultation publique sur la version préliminaire du plan stratégique pour les exercices fiscaux 2021 à 2025<sup>164</sup>
  - 9.2.3.10. Plan stratégique de l'ICANN pour les exercices fiscaux 2021 à 2025<sup>165</sup>
  - 9.2.3.11. Plan opérationnel de l'ICANN adopté pour l'exercice fiscal 2020<sup>166</sup>
  - 9.2.3.12. Version préliminaire du plan opérationnel pour l'exercice fiscal 2021<sup>167</sup>
  - 9.2.3.13. Commentaires du SOPC de la ccNSO sur le plan opérationnel et financier de l'ICANN pour les exercices fiscaux 2021 à 2025<sup>168</sup>
  - 9.2.3.14. Présentation de Susanna Bennett à l'ATRT3 sur les indicateurs de responsabilité et l'Initiative d'ouverture des données (ODI) du 1er avril 2020.<sup>169</sup>

<sup>160</sup> <https://www.icann.org/accountability-indicators>

<sup>161</sup> <https://www.icann.org/en/system/files/files/strategic-plan-2009-2012-09feb09-en.pdf>

<sup>162</sup> <https://www.icann.org/en/system/files/files/strategic-plan-2011-2014-28mar11-en.pdf>

<sup>163</sup> <https://www.icann.org/en/system/files/files/strategic-plan-2016-2020-10oct14-en.pdf>

<sup>164</sup> <https://www.icann.org/public-comments/strategic-plan-2018-12-20-en>

<sup>165</sup> <https://www.icann.org/en/system/files/files/strategic-plan-2021-2025-24jun19-en.pdf>

<sup>166</sup> <https://www.icann.org/en/system/files/files/adopted-opplan-fy20-03may19-en.pdf>

<sup>167</sup> <https://www.icann.org/en/system/files/files/draft-op-financial-plan-fy21-25-opplan-fy21-20dec19-en.pdf>

<sup>168</sup> <https://mm.icann.org/pipermail/comments-draft-opplan-budget-fy21-25-20dec19/attachments/20200224/baa58d83/SOPC-input-ICANN-OP21-25-FIN.pdf>

<sup>169</sup>

[https://community.icann.org/display/atrt/Meeting+%2356+%7C+1+April+2020+@+21%3A00+UTC?previwe=/126426742/126431606/ATRT3%20Plenary%2020200401\\_Read-Only.pdf](https://community.icann.org/display/atrt/Meeting+%2356+%7C+1+April+2020+@+21%3A00+UTC?previwe=/126426742/126431606/ATRT3%20Plenary%2020200401_Read-Only.pdf)

---

### 9.3. Analyse de l'information et identification des problèmes liés à la responsabilité et la transparence des plans stratégiques et opérationnels, y compris les indicateurs de responsabilité.

Conformément aux bonnes pratiques organisationnelles et sociales, l'ICANN produit des plans stratégiques et opérationnels depuis un certain temps, certaines des premières versions remontant à 2003.<sup>170</sup> L'élaboration de plans stratégiques et opérationnels à l'ICANN constitue une entreprise importante pour le Conseil d'administration, l'organisation ICANN et la communauté.

Conformément à ces bonnes pratiques, la dernière version du Plan stratégique de l'ICANN a un énoncé de mission clair et un nombre limité d'objectifs stratégiques qui sont ensuite divisés en cibles, chacune desquelles a un certain nombre de résultats et de risques associés.

Encore une fois, conformément aux bonnes pratiques, l'ICANN produit un plan opérationnel basé sur le plan stratégique pour identifier les activités qui contribueront à la réalisation des objectifs, des cibles et des résultats du plan stratégique.

L'ICANN met également à jour la communauté sur ses progrès par rapport aux objectifs stratégiques, aux cibles et aux résultats à travers :

- Rapports annuels depuis 2012.<sup>171</sup>
- Indicateurs de responsabilité depuis 2017.<sup>172</sup>

Bien que ces efforts répondent techniquement aux exigences des bonnes pratiques pour de telles activités, l'ATRT3 note quelques problèmes considérables en ce qui concerne la transparence et la responsabilité des rapports sur les plans stratégiques et opérationnels.

<sup>170</sup> <https://archive.icann.org/en/strategic-plan/update-16nov04.html>

<sup>171</sup> <https://www.icann.org/resources/pages/governance/annual-report-en>

<sup>172</sup> <https://www.icann.org/accountability-indicators>

---

Le rapport annuel pour l'exercice fiscal 2019 en est un exemple actuel.<sup>173</sup> Il s'agit du quatrième rapport annuel qui présente l'état du Plan stratégique de l'ICANN pour les exercices fiscaux 2016 à 2020. Dans son rapport sur l'état de situation du premier objectif de « faire évoluer et mondialiser davantage l'ICANN », il met à jour le lecteur sur les trois cibles de cet objectif stratégique. La mise à jour de la première cible, « poursuite de la mondialisation et de la régionalisation des fonctions de l'ICANN », renvoie aux six rapports régionaux pour plus d'informations. Chacune de ces listes répertorie tous les événements et les événements de la région au cours du dernier exercice fiscal et fournit d'excellentes statistiques sur la participation régionale à l'ICANN. La longueur totale de ces documents revient à 57 pages au total.

L'ATRT3 apprécie la très longue liste de détails fournie dans ces rapports, mais note que :

- Il n'y a ni d'évaluation ni de synthèse qui précise si la cible ou les résultats définis dans le plan stratégique sont atteints ou non.
- Il n'y a pas de mise en rapport ou de lien entre l'information et l'objectif ou les quatre résultats attendus énumérés dans le plan stratégique.
- L'information fournie à l'égard des objectifs du plan stratégique quinquennal ne comprend que des renseignements sur l'exercice fiscal le plus récent et, à ce titre, ne fournit pas une vue complète sur toute la période en ce qui concerne les progrès réalisés pour atteindre cette cible.

L'ATRT3 note que ces questions sont présentes dans la plupart des cibles du présent rapport annuel.

L'ATRT3 espérait que les indicateurs de responsabilité de l'ICANN fourniraient des rapports d'avancement clairs par rapport aux objectifs du Plan stratégique pour les exercices fiscaux 2016 à 2020, étant donné que les indicateurs présentés sur ce site Web correspondent exactement aux

<sup>173</sup> <https://www.icann.org/en/system/files/files/annual-report-2019-en.pdf>

---

cibles dudit Plan stratégique. Toutefois, une analyse détaillée des indicateurs de responsabilité par l'ATRT3 a révélé un certain nombre de problèmes importants (consultez l'annexe C pour une analyse détaillée).

L'ATRT3 note également que, de sa connaissance, l'ICANN n'a pas publié de rapport global final concernant ces plans stratégiques qui évaluerait avec précision les réussites et les échecs de ce plan, et que, par conséquent, elle ne saisit pas l'occasion d'améliorer les efforts de planification stratégique futurs. Une telle évaluation est une exigence pour des projets beaucoup plus petits et devrait donc être une attente pour les plans stratégiques.

L'ATRT3 conclut que l'ICANN est, au pire, en train de manquer à ou, au mieux, ne satisfait pas aux attentes de la communauté en matière de transparence et de responsabilité telles que définies dans ses plans stratégiques.

Bien que la conclusion soit claire, il est important de chercher les causes principales de ces problèmes afin qu'elles puissent être abordées efficacement dans une recommandation de l'ATRT3.

Définition des objectifs et des cibles stratégiques (sur la base de la version préliminaire du plan stratégique pour les exercices fiscaux 2021 à 2025) :

- complexité écrasante pour comprendre quels sont les résultats recherchés. Le Plan stratégique pour les exercices fiscaux 2021 à 2025 comporte cinq objectifs stratégiques qui se décomposent en 17 cibles qui, à leur tour, se divisent en 59 résultats visés.
- Ces résultats manquent de spécificité.<sup>174</sup> La plupart des 59 résultats visés n'indiquent pas clairement ce qu'il faut faire pour atteindre le résultat ou comment

<sup>174</sup> L'introduction du Plan stratégique pour les exercices fiscaux 2021 à 2025 implique que le plan évoluera à la suite de l'ICANN67, mais n'est pas suffisamment explicite pour amener un lecteur à croire que les résultats visés seront mieux spécifiés. L'ATRT3 note que, bien qu'elle s'attende à ce que tous les plans évoluent, sans mesures spécifiques et précises, la correction de trajectoire devient fantaisiste.

---

mesurer les progrès vers l'atteinte du résultat. Cela rend très difficile la tâche de déterminer clairement et simplement si le résultat visé est atteint, ce qui complique encore plus la détermination de savoir si la cible stratégique est atteinte, et fait qu'il soit donc presque impossible de déterminer si un objectif stratégique (composé de plusieurs cibles stratégiques) a généré les résultats attendus. L'ATRT3 considère qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, au minimum, toutes les cibles et tous les résultats visés suivent des critères de réussite clairs et simples qui puissent être évalués de façon factuelle.

Plan opérationnel annuel, basé sur la version préliminaire du plan financier et opérationnel de l'ICANN pour les exercices fiscaux 2021 à 2025 (quinquennal) et pour l'exercice fiscal 2021 (annuel) :<sup>175</sup>

- Le Plan opérationnel annuel pour l'exercice fiscal 2021 présente 15 initiatives opérationnelles visant à appuyer les cibles stratégiques et les résultats visés du plan stratégique, ainsi que cinq groupes de services qui correspondent aux activités fonctionnelles, qui sont ensuite divisés en 36 unités. Il est important de noter que les détails de chaque entrée dans la section des initiatives opérationnelles et des activités fonctionnelles sont très bien organisés et présentent certaines informations essentielles de manière efficace.
- Il n'est pas facile de comprendre le lien entre les initiatives opérationnelles et les cibles et les résultats visés du Plan stratégique pour les exercices fiscaux 2021 à 2025, même si chacune des initiatives opérationnelles présente une section intitulée « objectifs stratégiques et résultats visés soutenus ». Un problème majeur est qu'une initiative opérationnelle spécifique peut contribuer à de multiples cibles et résultats. À titre d'exemple, l'initiative opérationnelle intitulée « faciliter l'amélioration de l'écosystème du DNS » indique

---

<sup>175</sup> <https://www.icann.org/en/system/files/files/draft-op-financial-plan-fy21-25-opplan-fy21-20dec19-en.pdf>

---

qu'elle contribue aux 11 cibles et résultats visés du plan stratégique. En fait, les 15 initiatives opérationnelles ont collectivement 59 entrées qui étayent les cibles et les résultats. Le principal problème est qu'il n'y a pas de correspondances indiquant quels buts et résultats sont soutenus par quelles initiatives opérationnelles. De surcroît, les 36 activités fonctionnelles, à leur tour, apparaissent comme apportant 100 contributions aux initiatives opérationnelles.<sup>176</sup> Ce type d'approche matricielle peut être efficace, mais augmente considérablement la complexité et rend essentiellement impossible la traçabilité de ce qui a contribué à l'atteinte d'une cible ou d'un résultat, et rend également impossible la mesure des progrès d'une cible ou d'un résultat donné du Plan stratégique. À ce sujet, l'ATRT3 félicite la ccNSO pour ses commentaires détaillés et perspicaces sur le plan opérationnel et financier de l'ICANN pour les exercices fiscaux 2021 à 2025.<sup>177</sup>

- Comprendre comment évaluer le succès des initiatives opérationnelles est, au mieux, très difficile. Chaque initiative opérationnelle comporte une section intitulée « Suivi des progrès ». L'ATRT3 note que pour suivre les progrès, il faut des mesures claires par rapport à une cible vers laquelle les progrès peuvent être réalisés. Malheureusement, il est rarement le cas dans ces sections. À titre d'exemple, l'initiative opérationnelle intitulée « faire évoluer et renforcer le modèle multipartite pour faciliter une participation diversifiée et inclusive à l'élaboration des politiques » énumère cinq entrées, aucune desquelles ne comprend une cible spécifique, et les mesures sont, pour la plupart, vagues ou très larges, tel que « indicateurs liés aux procédures de consultation publique ». Ces observations s'appliquent à la plupart, voire à toutes, les initiatives opérationnelles. L'ATRT3 note également qu'aucune des 100 contributions aux initiatives opérationnelles des 36 activités

<sup>176</sup> Le plan opérationnel indique qu'il existe 35 activités fonctionnelles, mais une vérification de l'ATRT3 en a trouvé 36 répertoriées.

<sup>177</sup> <https://mm.icann.org/pipermail/comments-draft-opplan-budget-fy21-25-20dec19/attachments/20200224/baa58d83/SOPC-input-ICANN-OP21-25-FIN.pdf>

---

fonctionnelles n'est incluse dans les sections « Suivi des progrès ».

Les problèmes identifiés dans cette analyse rappellent que :

« Tous les problèmes de l'informatique peuvent être résolus par un autre niveau d'indirection, à l'exception du problème qu'il y a trop de couches d'indirection ».

L'ATRT3 conclut que le manque presque total de mesures spécifiques, de jalons et de définitions d'objectifs clairs en ce qui concerne les cibles et les résultats visés du Plan stratégique pour les exercices fiscaux 2021 à 2025 ainsi que des initiatives opérationnelles du Plan opérationnel pour l'exercice fiscal 2021 rendra très difficile, voire impossible, le suivi des progrès et l'évaluation de savoir si ces éléments ont été accomplis ou non. Cette conclusion peut aussi aider à expliquer, du moins en partie, le manque de participation aux processus de consultation publique en ce qui concerne les plans stratégiques et opérationnels, étant donné que la communauté ne reçoit aucune information claire sur les cibles proposées et la façon dont elles seront évaluées.

L'ATRT3 comprend qu'il peut y avoir un certain nombre de facteurs qui aient régulièrement évolué au fil du temps pour générer cette situation sans qu'il y ait une intention spécifique de le faire. Toutefois, l'ATRT3 estime que cette situation n'est plus souhaitable ou acceptable, car la responsabilité et la transparence ne peuvent être que très limitées si aucune cible n'est définie, si des mesures bien définies ne sont pas effectuées à des intervalles réguliers et comparés à ces objectifs, et si une évaluation pour savoir si les objectifs sont atteints ou non à la fin de la période n'est pas effectuée.

À ce titre, l'ATRT3 fait une recommandation en plusieurs parties en ce qui concerne la responsabilité et la transparence des plans stratégiques et opérationnels.



---

## 9.4. Recommandations, suggestions et observations relatives à la responsabilité et à la transparence des plans stratégiques et opérationnels, y compris les indicateurs de responsabilité.

### 9.4.1. Recommandation

- Dans les plans stratégiques et opérationnels, l'organisation ICANN fournira des fondements clairs et concis, en langage simple, expliquant pourquoi chaque cible, résultat visé et initiative opérationnelle est essentiel pour atteindre les résultats de l'objectif soutenu (p. ex., pour chaque cible stratégique, il doit y avoir une justification de la façon dont elle est essentielle pour son objectif stratégique).<sup>178</sup>
- Dans ses plans stratégiques et ses plans opérationnels, l'organisation ICANN devra avoir des critères spécifiques clairement articulés, en langage simple, définissant le succès du S.M.A.R.T. (sauf si autrement justifié de manière appropriée) pour toutes les cibles (stratégiques ou pas), les résultats (visés ou non), les initiatives opérationnelles, etc.
- Pour le plan stratégique des exercices fiscaux 2021 à 2025 et le plan opérationnel pour l'exercice fiscal 2021, l'organisation ICANN devra produire un document supplémentaire dans les six mois suivant l'approbation de cette recommandation en utilisant les critères définissant le succès pour informer de l'état d'avancement de toute cible, résultat, initiative opérationnelle, etc., et créer une liste des justifications requises et des critères spécifiques définissant le succès (tel que défini par l'ATRT3 dans la présente recommandation) pour chaque cible (stratégique ou non), résultat (visé ou non) et initiative opérationnelle, etc., qui se trouve dans ces documents et les afficher pour consultation publique

<sup>178</sup> « Essentielle » implique que le système cessera de fonctionner si ce n'est pas effectué.



---

avant la finalisation.<sup>179</sup> Une fois que cela aura été complété, l'organisation ICANN les ajoutera au plan stratégique pour les exercices fiscaux 2021 à 2025 et au plan opérationnel pour l'exercice fiscal 2021, et utilisera les critères définissant la réussite dans tous les rapports sur l'avancement de tout objectif, résultat, initiative opérationnelle, etc. qui résulte pertinent.

- L'organisation ICANN devra publier un rapport de situation annuel sur toutes les cibles, tous les résultats et toutes les initiatives opérationnelles associés aux plans stratégiques et aux plans opérationnels.<sup>180</sup> Cela devrait permettre d'évaluer clairement chacun des éléments présentés dans les plans stratégiques et opérationnels (cibles, résultats, etc.) en indiquant clairement les progrès accomplis par rapport à l'objectif en langage clair et simple. Avant d'être finalisé, le rapport sera soumis à consultation publique.
- L'organisation ICANN devra publier un rapport global lors de l'achèvement d'un plan stratégique commençant par le plan stratégique pour les exercices fiscaux 2016 à 2020. Cela devrait permettre d'évaluer clairement chacun des éléments présentés dans le plan stratégique. Son texte (objectifs, cibles, résultats) indique clairement s'il a été atteint ou non et justifie cette évaluation en langage clair et simple. Le rapport devra se terminer par une section présentant les résultats des évaluations et la façon dont cela pourrait être appliqué aux plans stratégiques suivants ou à leurs révisions. Avant d'être finalisé, le rapport sera soumis à consultation publique.

<sup>179</sup> L'ATRT3 comprend que le plan stratégique et le plan opérationnel ont été ou sont en voie d'être finalisés et que l'application rétroactive de ces exigences pourrait ne pas être possible pour tous les objectifs, résultats, etc. L'ATRT3 s'attend à ce que l'ICANN fasse son meilleur effort pour appliquer ces exigences au Plan stratégique à court terme, fournissant des explications pour les éléments qui ne peuvent pas répondre aux exigences et à moyen terme corriger les problèmes, étant donné que le plan stratégique est un « document vivant ». En ce qui a trait au plan opérationnel, l'ATRT3 a des attentes semblables à celles du plan stratégique, sauf dans le cas où toutes les initiatives opérationnelles du plan opérationnel seraient conformes aux exigences de l'ATRT3 dans l'année suivant l'approbation de cette recommandation par le Conseil d'administration.

<sup>180</sup> Les évaluations des plans stratégiques comprendront toute la période écoulée à ce jour et pas seulement une année, à moins que le rapport porte sur la première année.

---

## Liste de vérification des critères applicables aux recommandations :

- ✓ Quel est le but de cette recommandation ?
  - Assurer que l'inclusion des cibles, des résultats, des initiatives ou d'autres dans les plans stratégiques et opérationnels soit clairement justifiée et qu'ils soient conformes aux critères S.M.A.R.T afin que leurs progrès puissent être facilement suivis à intervalles réguliers et que l'évaluation de leur état d'avancement lors de l'achèvement du plan soit fondée sur ce suivi.
- ✓ Quelle est la problématique factuelle observée que la recommandation a l'intention de résoudre ? Quel est « l'énoncé du problème » ?
  - Aucun des rapports sur les plans stratégiques ou les plans opérationnels ne fournit, pour la plupart, une indication claire et factuelle des progrès accomplis vis-à-vis des diverses cibles, résultats visés, initiatives, etc. présentés dans ces plans.
- ✓ Quelles sont les conclusions qui appuient la réalisation de cette recommandation ?
  - L'organisation ICANN ne rend compte des progrès vis-à-vis des objectifs, des cibles et des résultats du Plan stratégique pour les exercices fiscaux 2016-2020 que de deux manières :
    - Rapports annuels depuis 2012.<sup>181</sup> Spécifiquement dans le cas du rapport annuel pour l'exercice fiscal 2019 :
      - Il n'y a ni d'évaluation ni de synthèse qui précise si la cible ou les résultats définis dans le plan stratégique sont atteints ou non.
      - Il n'y a pas de mise en rapport ou de lien entre l'information et les cibles ou les résultats escomptés énumérés dans le plan stratégique.
      - L'information fournie à l'égard des objectifs du plan stratégique quinquennal ne comprend que des renseignements sur l'exercice fiscal le plus récent et, à ce titre, ne fournit pas une

<sup>181</sup> <https://www.icann.org/resources/pages/governance/annual-report-en>

---

vue complète sur toute la période en ce qui concerne les progrès réalisés pour atteindre cette cible.

- Indicateurs de responsabilité depuis 2017.<sup>182</sup>
  - Une analyse détaillée des indicateurs de responsabilité par l'ATRT3 en mars 2020 a révélé un certain nombre de problèmes importants (consultez l'annexe C du rapport final de l'ATRT3 pour une analyse détaillée de ces problèmes).

À ce titre, aucun rapport clair n'est fourni quant aux objectifs, aux cibles et aux résultats du Plan stratégique pour les exercices fiscaux 2016 à 2020.

- ✓ Chaque recommandation est-elle accompagnée de ses fondements ?
  - Oui
- ✓ En quoi la recommandation est-elle en ligne avec la planification stratégique actuelle et future de l'ICANN ses statuts constitutifs et sa mission ?
  - Le Plan stratégique pour les exercices fiscaux 2021 à 2025 définit un objectif stratégique : « améliorer l'efficacité du modèle de gouvernance multipartite de l'ICANN », dont l'un des objectifs stratégiques est de : « Maintenir et améliorer l'ouverture, l'inclusion, la responsabilité et la transparence ».
  - Statuts constitutifs de l'ICANN : Conforme aux articles 3.1 et 4.1 des statuts constitutifs.
  - Mission de l'ICANN : n'entre pas en conflit avec la déclaration de la mission.
- ✓ La recommandation requiert-elle l'adoption de nouvelles politiques ? Si oui, décrire les questions devant être abordées par les nouvelles politiques.
  - Non

<sup>182</sup> <https://www.icann.org/accountability-indicators>

- 
- ✓ Quel est le résultat recherché par l'équipe de révision ? Comment l'efficacité des améliorations mises en œuvre sera-t-elle mesurée ? Quelle est la cible pour une mise en œuvre réussie ?
    - Quel est le résultat recherché par l'équipe de révision ?
      - Veiller à ce que tous les éléments contribuant à la réalisation des objectifs stratégiques soient essentiels à la réussite de cet objectif stratégique.
      - Veiller à ce que tous les éléments contribuant à la réalisation des objectifs stratégiques (et leurs sous-composantes) soient des éléments S.M.A.R.T et que tous les rapports sur ces éléments présentent leur état à l'aide de ces indicateurs (cela peut être examiné régulièrement ou lorsque les circonstances le demandent).
    - Comment l'efficacité des améliorations mises en œuvre sera-t-elle mesurée ?
      - Résultats des consultations publiques sur la publication des fondements et des cibles du Plan stratégique pour les exercices fiscaux 2021 à 2025 et du Plan opérationnel pour l'exercice fiscal 2021.
      - Résultats de la consultation publique sur le rapport global relatif aux résultats du Plan stratégique pour les exercices fiscaux 2016 à 2020.
      - Résultats de la consultation publique au sujet du rapport de situation annuel sur tous les objectifs, toutes les cibles, tous les résultats et toutes les initiatives opérationnelles associés aux plans stratégiques et aux plans opérationnels.
      - Résultats des consultations publiques sur le prochain plan stratégique.
    - Quelle est la cible pour une mise en œuvre réussie ?
      - Une majorité des SO et AC appuient les propositions présentées lors des consultations publiques énumérées ci-dessus.
        - Note : la recommandation de l'ATRT3 sur les contributions publiques prévoit que « chaque procédure de consultation publique devra fournir une liste explicite de questions clés précises dans un langage clair pour que le public visé y réponde ». L'organisation ICANN devrait utiliser ces questions pour évaluer le soutien général à ses fondements, mesures et rapports proposés lors de toute consultation publique.

- 
- ✓ Quelle serait l'importance de l'impact s'il n'était pas traité (p. ex., très important ou modérément important) et quels seraient les domaines touchés (p. ex., sécurité, transparence, légitimité, efficacité, diversité, etc.) ?
    - L'impact serait d'importance moyenne pour la transparence et la légitimité : cela n'empêcherait pas l'ICANN de mener à bien son travail fondamental, mais mettrait en question l'engagement de l'ICANN à l'égard de la transparence et de la responsabilité, ainsi que la production de rapports sur ses plans stratégiques et opérationnels.
  - ✓ L'équipe de révision envisage-t-elle que la mise en œuvre soit effectuée à court terme (réalisée dans les six mois), à moyen terme (dans les 12 mois) ou à long terme (plus de 12 mois) ?
    - À moyen terme (dans les 12 mois)
  - ✓ Le travail y afférent est-il déjà en cours ? Dans l'affirmative, de quoi s'agit-il et qui l'effectue ?
    - À la connaissance de l'ATRT3, non.
  - ✓ Quelles sont les parties responsables qui doivent être impliquées dans les travaux de mise en œuvre de cette recommandation (p. ex., la communauté, l'organisation ICANN, le Conseil d'administration ou une combinaison des trois) ?
    - L'organisation ICANN
  - ✓ Priorité : moyenne Cela doit être fait.
  - ✓ Estimation initiale des ressources : faible.

---

# 10. Hiérarchisation et optimisation des activités, des politiques et des recommandations

## 10.1. Introduction

Ce point s'est ajouté aux exigences par la plénière de l'ATRT3 en août 2019.

## 10.2. Information évaluée concernant la hiérarchisation et l'optimisation des activités, des politiques et des recommandations

Recommandations de l'ATRT2 relatives à la hiérarchisation et à l'optimisation des activités, des politiques et des recommandations : Aucune

**10.2.1.** Enquête de l'ATRT3 sur la hiérarchisation et l'optimisation des activités, des politiques et des recommandations : Consultez les questions 37 à 42 de l'annexe B.

**10.2.2.** Autres renseignements relatifs à la hiérarchisation et à l'optimisation des activités, des politiques et des recommandations :

10.2.2.1. Résultats du renforcement de l'efficacité du modèle multipartite de l'ICANN.<sup>183</sup>

10.2.2.2. Document du Conseil d'administration de l'ICANN sur la « hiérarchisation et dotation de ressources pour les recommandations communautaires : proposition préliminaire pour discussion communautaire ».<sup>184</sup>

10.2.2.3. Recommandations de la révision des demandes

<sup>183</sup><https://www.icann.org/news/blog/evolving-icann-s-multistakeholder-model-the-work-plan-and-way-forward>

<sup>184</sup> <https://www.icann.org/en/system/files/files/draft-proposal-resourcing-community-recommendations-29oct19-en.pdf>

- 
- d'intervention.<sup>185</sup>
- 10.2.2.4. Synthèse des recommandations relatives à la WS2 et aux révisions - novembre 2019.<sup>186</sup>
  - 10.2.2.5. Consultation publique : Version préliminaire des hypothèses et des projections financières pour l'élaboration du plan opérationnel et budget des exercices fiscaux 2021 à 2025.<sup>187</sup>
  - 10.2.2.6. Site Web de l'ICANN sur les révisions organisationnelles.<sup>188</sup>
  - 10.2.2.7. Normes opérationnelles pour les révisions spécifiques.<sup>189</sup>
  - 10.2.2.8. Articles 4.4, 4.5 et 4.6 des statuts constitutifs de l'ICANN.<sup>190</sup>
  - 10.2.2.9. Article de blog sur la version préliminaire du plan opérationnel et budget de l'exercice fiscal 2019<sup>191</sup>

### **10.3. Analyse de l'information et identification des problèmes liés à la hiérarchisation et l'optimisation des activités, des politiques et des recommandations**

Ni les statuts constitutifs ni les normes opérationnelles ne fournissent une méthodologie claire et cohérente pour la formulation des recommandations efficaces par une équipe de révision ou un groupe intercommunautaire. Ils ne fournissent pas non plus de base pour évaluer les besoins en ressources associés à de telles recommandations, pour hiérarchiser la priorité des recommandations dans l'univers des équipes de révision et des groupes de travail intercommunautaires, ou pour budgétiser les recommandations prioritaires.

<sup>185</sup>

<https://community.icann.org/display/atrt/Resource+Requests?preview=/105390511/126427714/Recommandations%20Action%20Request%20Review-2020-02-25.xlsx>

<sup>186</sup>

<https://community.icann.org/display/atrt/Resource+Requests?preview=/105390511/126427725/Issued%20Recommendations%20-%20November%202019.docx>

<sup>187</sup> <https://www.icann.org/en/system/files/files/draft-financial-projections-fy2021-2025-14jun19-en.pdf>

<sup>188</sup> <https://www.icann.org/resources/reviews>

<sup>189</sup> <https://www.icann.org/en/system/files/files/operating-standards-specific-reviews-23jun19-en.pdf>

<sup>190</sup> <https://www.icann.org/resources/pages/governance/bylaws-en/#article4>

<sup>191</sup> <https://www.icann.org/news/blog/the-draft-fy19-operating-plan-and-budget>

---

Cela a généré un arriéré accumulé de 325 recommandations (consultez la Synthèse des recommandations relatives à la WS2 et aux révisions - novembre 2019) qui sont en attente d’approbation ou de mise en œuvre. Ce numéro ne comprend pas les recommandations de l’ATRT3 du présent rapport (qui comprendra les 21 recommandations de l’ATRT2 partiellement ou non mises en œuvre) et les recommandations de la révision SSR2 qui doivent être complétées au cours des prochains mois.

Au défi de la mise en œuvre potentielle de toutes ces recommandations, s’ajoutent les considérations suivantes :

- La version préliminaire des hypothèses et des projections financières pour l’élaboration du plan opérationnel et financier pour les exercices fiscaux 2021 à 2025 n’inclut pas le financement pour la mise en œuvre de toutes ces recommandations parmi les coûts opérationnels et n’a que peu ou pas d’excédents disponibles pour cela dans la plupart des scénarios.
- Les retards importants dans la mise en œuvre impliqueront que certaines recommandations ne soient plus applicables ou souhaitables.
- Il n’y a pas de processus pour retirer les recommandations qui ont été approuvées.

L’ATRT3 partage également les réponses à son enquête concernant la hiérarchisation :

- 92 % des structures et 73 % des personnes ont appuyé la formulation de recommandations sur la hiérarchisation et l’optimisation des activités de l’ICANN par l’ATRT3.
- 100 % des structures et 85 % des personnes ont appuyé la formulation de recommandations sur l’inclusion d’un processus de retrait des recommandations par l’ATRT3 parce qu’il devient évident que la communauté n’y parviendra jamais ou parce qu’elles ont été résolues par d’autres événements.
- 100 % des structures et 97 % des personnes ont



---

soutenu la formulation de recommandations sur la participation de la communauté ou des représentants de la communauté en tant que participants-décideurs à tout mécanisme qui formule des recommandations pour la hiérarchisation et l'optimisation du travail de l'ICANN par l'ATRT3.

C'est dans ce contexte que l'ATRT3 a conclu qu'elle fera une recommandation concernant la hiérarchisation des recommandations des révisions et des groupes de travail intercommunautaires.

## **10.4. Recommandations, suggestions et observations relatives à la hiérarchisation et à l'optimisation des activités, des politiques et des recommandations**

### **10.4.1. Recommandation liée à la hiérarchisation et optimisation des activités, des politiques et des recommandations.**

En vue du fort soutien dans les réponses au sondage de l'ATRT3 indiquant que l'ATRT3 devrait formuler des recommandations en matière de hiérarchisation des priorités, et reconnaissant qu'il existe plusieurs activités importantes entreprises en parallèle par d'autres secteurs de la communauté de l'ICANN en ce qui concerne la hiérarchisation (amélioration de l'efficacité du modèle multipartite de l'ICANN, document du Conseil d'administration de l'ICANN sur les priorités et ressources pour les recommandations de la communauté : proposition préliminaire pour discussion communautaire), l'ATRT3 propose que seul un processus dirigé par la communauté puisse légitimement exploiter un système de hiérarchisation de la mise en œuvre des recommandations par l'équipe de révision ou les groupes intercommunautaires.

En outre, l'ATRT3 souhaite aligner sa recommandation sur les efforts actuellement en cours pour élaborer un système de hiérarchisation afin d'éviter des recommandations contradictoires ou le chevauchement des travaux. À ce titre,

---

l'ATRT3 a choisi de fournir des directives de haut niveau pour le processus de hiérarchisation proposé.

Le point de départ de l'ATRT3 était la section suivante du document du Conseil d'administration de l'ICANN sur les priorités et ressources pour les recommandations de la communauté : proposition préliminaire pour discussion communautaire :

*Section 5 B : « la communauté de l'ICANN et l'organisation ICANN mettront au point en collaboration une méthodologie permettant de hiérarchiser les recommandations des équipes de révision et de prévoir le fonds pour la mise en œuvre des recommandations prioritaires dans le cadre du processus budgétaire annuel. Cette méthodologie sera conforme au processus d'élaboration du budget existant, y compris la sollicitation et la prise en considération des commentaires de la communauté. Consultez également la discussion sur la hiérarchisation à la section 4 ».*

Dans ce contexte, dans lequel l'ATRT3 recommande les directives suivantes pour l'organisation ICANN dans la création d'une entité dirigée par la communauté, chargée de mettre en place un processus de hiérarchisation des recommandations des équipes de révision, des groupes intercommunautaires ou tout autre élément budgétaire lié à la communauté que le Conseil ou l'organisation ICANN estime approprié :

- L'ATRT3 recommande que tous les SO/AC aient la possibilité de participer à ce processus annuel. Les SO/AC qui souhaitent participer au processus de hiérarchisation doivent avoir un membre par SO/AC. De plus, le Conseil et l'organisation auront un membre chacun. Le Conseil devra également tenir compte des directives de haut niveau suivantes pour le processus de hiérarchisation :

- Fonctionnement par consensus des SO/AC individuels, du Conseil

---

d'administration et des membres de l'organisation qui participent au processus de hiérarchisation.

- Exigence d'être en dialogue permanent avec l'organisation ICANN pendant la préparation du budget.
- Considération des recommandations de la piste de travail 2 qui sont requises pour terminer la transition IANA et qui sont soumises à une hiérarchisation mais ne doivent pas être retirées à moins que cela ne soit décidé par le Conseil.
- Déroulement des activités de manière ouverte, responsable et transparente et prise de décisions justifiées et documentées.
- Intégration dans les processus ordinaires d'élaboration du plan opérationnel et financier.
- Possibilité de donner la priorité aux mises en œuvre pluriannuelles, mais elles feront l'objet d'une réévaluation annuelle pour s'assurer qu'elles répondent toujours à leurs objectifs de mise en œuvre et aux besoins de la communauté.
- Considération des éléments suivants lors de la hiérarchisation des recommandations :

- Pertinence par rapport à la mission, aux engagements, aux valeurs fondamentales et aux objectifs stratégiques de l'ICANN.
- Valeur et impact de la mise en œuvre.
- Coût de la mise en œuvre et disponibilité budgétaire.
- Complexité et temps de mise en œuvre.
- Conditions préalables et dépendances avec d'autres recommandations.

- 
- Informations pertinentes provenant des responsables de la mise en œuvre (ou équivalents).

✓ **Liste de vérification des critères applicables aux recommandations :**

- ✓ Quel est le but de cette recommandation ?
  - Fournir des orientations spécifiques pour l'établissement d'un processus de hiérarchisation qui permette la mise en œuvre des recommandations prioritaires et le retrait des recommandations qui ne sont plus pertinentes ou qui ne seront jamais prioritaires.
- ✓ Quelle est la problématique factuelle observée que la recommandation a l'intention de résoudre ? Quel est « l'énoncé du problème ? »

Ni les statuts constitutifs ni les normes opérationnelles ne définissent une méthodologie claire et cohérente pour que les équipes de révision et les groupes intercommunautaires formulent des recommandations efficaces, ni ne fournissent une base pour évaluer les besoins en ressources ou budgétaires associés à de telles recommandations, hiérarchisant par ordre de priorités les recommandations des équipes de révision et des groupes de travail intercommunautaires.

Cela a entraîné un arriéré de 325 recommandations (en date de novembre 2019) qui sont en attente d'approbation ou de mise en œuvre. Ce numéro ne comprend pas les recommandations de l'ATRT3 du présent rapport (qui comprendra les 21 recommandations de l'ATRT2 partiellement ou non mises en œuvre) et les recommandations de la révision SSR2 qui doivent être complétées au cours des prochains mois.

Au défi de la mise en œuvre potentielle de toutes ces recommandations, s'ajoutent les considérations suivantes :

- La version préliminaire des hypothèses et des projections financières pour l'élaboration du plan

---

opérationnel et financier pour les exercices fiscaux 2021 à 2025 n'inclut pas le financement pour la mise en œuvre de toutes ces recommandations parmi les coûts opérationnels et n'a que peu ou pas d'excédents disponibles pour cela dans la plupart des scénarios.

- Les retards importants dans la mise en œuvre impliqueront que certaines recommandations ne soient plus applicables ou souhaitables.
- Il n'y a pas de processus pour retirer les recommandations qui ont été approuvées.

✓ Quelles sont les conclusions qui appuient la réalisation de cette recommandation :

- En novembre 2019, il y avait 161 recommandations des révisions spécifiques et 164 recommandations des révisions organisationnelles en suspens, soit 325 recommandations en attente au total. Les recommandations de l'ATRT3 et de la SSR2 devront s'ajouter à ce chiffre lorsque ces révisions seront terminées, en plus des 19 recommandations de l'ATRT2 que l'ATRT3 a évaluées comme incomplètes et dont elle recommande que la mise en œuvre soit achevée.
- Résultats du renforcement de l'efficacité du processus du modèle multipartite de l'ICANN.
- Document du Conseil d'administration de l'ICANN sur la « hiérarchisation et dotation de ressources pour les recommandations communautaires : proposition préliminaire pour discussion communautaire ».
- Résultats de l'enquête de l'ATRT3 :
  - 92 % des structures et 73 % des personnes ont appuyé la formulation de recommandations sur la hiérarchisation et l'optimisation des activités de l'ICANN par l'ATRT3.
  - 100 % des structures et 85 % des personnes ont appuyé la formulation de recommandations sur l'inclusion d'un processus de retrait des recommandations par l'ATRT3 parce qu'il devient évident que la communauté n'y parviendra jamais ou parce

---

qu'elles ont été résolues par d'autres événements.

- 100 % des structures et 97 % des personnes ont soutenu la formulation de recommandations sur la participation de la communauté ou des représentants de la communauté en tant que participants-décideurs à tout mécanisme qui formule des recommandations pour la hiérarchisation et l'optimisation du travail de l'ICANN par l'ATRT3.

✓ Chaque recommandation est-elle accompagnée de ses fondements ?

- Oui

✓ En quoi la recommandation est-elle en ligne avec la planification stratégique actuelle et future de l'ICANN, ses statuts constitutifs et sa mission ?

- Plan stratégique :
  - Directement lié à l'objectif stratégique suivant : « Assurer la durabilité financière à long terme de l'ICANN ».
  - Directement lié à l'objectif stratégique suivant : « améliorer l'efficacité du modèle de gouvernance multipartite de l'ICANN », dont l'un des objectifs stratégiques est de : « maintenir et améliorer l'ouverture, l'inclusion, la responsabilité et la transparence ».
- Statuts constitutifs de l'ICANN :
  - Le Conseil d'administration de l'ICANN a la responsabilité fiduciaire pour l'organisation et cela s'aligne sur cette responsabilité clé.
- Mission de l'ICANN :
  - Pour que l'ICANN puisse mener à bien sa mission, elle doit être financièrement durable à long terme.

- 
- ✓ La recommandation requiert-elle l'adoption de nouvelles politiques ? Si oui, décrire les questions devant être abordées par les nouvelles politiques.
    - Cela reste à confirmer, mais les attentes sont qu'il ne sera pas nécessaire d'élaborer de nouvelles politiques, car cela peut être géré en modifiant les processus actuels de planification et de budgétisation.
  
  - ✓ Quel est le résultat recherché par l'équipe de révision ? Comment l'efficacité des améliorations mises en œuvre sera-t-elle mesurée ? Quelle est la cible pour une mise en œuvre réussie ?
    - Quel est le résultat recherché par l'équipe de révision ?
      - Suivant les directives de l'ATRT3, l'organisation ICANN établit un mécanisme officiel pour classer par ordre de priorité les recommandations des révisions et des CCWG.
      - Une fois établi, le mécanisme classera l'arriéré actuel de recommandations des révisions et des CCWG (approuvées par le Conseil et pour lesquelles il existe un plan de mise en œuvre) pour les mettre en œuvre dans une période maximale au cours de laquelle la mise en œuvre peut commencer (suggérant un plan de mise en œuvre sur quatre ans).
      - Le mécanisme fonctionnera chaque année pour donner la priorité aux nouvelles recommandations ainsi qu'aux recommandations pour lesquelles la mise en œuvre était prévue au préalable mais n'a pas encore commencé.
  
    - Comment l'efficacité des améliorations mises en œuvre sera-t-elle mesurée ?
      - Nombre de recommandations des révisions et des CCWG approuvées par le Conseil pour lesquelles il existe un plan de mise en œuvre et dont la mise en œuvre doit commencer

---

dans la période maximale (recommandations prioritaires) et celles qui ne le sont pas (ces dernières étant appelées « recommandations orphelines »).

- Quelle est la cible pour une mise en œuvre réussie ?
  - Réduire à zéro le nombre de recommandations orphelines des révisions et des CCWG une fois qu'elles ont été évaluées par le processus de hiérarchisation.
  
- ✓ Quelle serait l'importance de l'impact s'il n'était pas traité (p. ex., très important ou modérément important) et quels seraient les domaines touchés (p. ex., sécurité, transparence, légitimité, efficacité, diversité, etc.) ?
  - L'impact serait majeur, car cela mettrait en doute la viabilité financière à long terme de l'ICANN pour s'acquitter de sa mission.
  
- ✓ L'équipe de révision envisage-t-elle que la mise en œuvre soit effectuée à court terme (réalisée dans les six mois), à moyen terme (dans les 12 mois) ou à long terme (plus de 12 mois) ?
  - 12 mois après l'approbation
  
- ✓ Le travail y afférent est-il déjà en cours ? Dans l'affirmative, de quoi s'agit-il et qui l'effectue ?
  - Résultats du renforcement de l'efficacité du processus du modèle multipartite de l'ICANN.
  - Document du Conseil d'administration de l'ICANN sur la « hiérarchisation et dotation de ressources pour les recommandations communautaires : proposition préliminaire pour discussion communautaire ».
  
- ✓ Quelles sont les parties responsables qui doivent être impliquées dans les travaux de mise en œuvre de cette recommandation (p. ex., la communauté, l'organisation ICANN, le Conseil d'administration ou une combinaison des trois) ?



- 
- SO/AC, Conseil d'administration de l'ICANN, ICANN org
  - ✓ Les recommandations sont-elles données par ordre de priorité afin de s'assurer de se concentrer sur les zones à impact le plus élevé ?
    - Oui
  - ✓ Si seulement un nombre limité de recommandations peut être mis en œuvre en raison de la participation de la communauté et d'autres contraintes de ressources, cette recommandation serait-elle incluse dans la liste principale des recommandations? Pourquoi oui et pourquoi non ?
    - Oui, car cela mettrait en doute la viabilité financière à long terme de l'ICANN pour s'acquitter de sa mission.
  - ✓ Priorité : élevée Cela doit être fait.
  - ✓ Estimation initiale des ressources : moyenne

**10.4.2.** Suggestions et observations relatives à la hiérarchisation et à l'optimisation des activités, des politiques et des recommandations

**Aucune.**

---

# 11. Hiérarchisation des recommandations

L'ATRT3 a choisi de classer ses recommandations par ordre de priorité en trois catégories : élevée, moyenne et faible :

- Recommandations de priorité élevée :
  - Recommandation de la section 8 concernant l'évaluation des révisions spécifiques et organisationnelles.
  - Recommandation de la Section 10 concernant la hiérarchisation et l'optimisation des activités, des politiques et des recommandations.
- Recommandations de priorité moyenne :
  - Recommandation de la Section 9 concernant la responsabilité et la transparence des plans stratégiques et opérationnels, y compris les indicateurs de responsabilité.
- Recommandations de priorité faible :
  - Recommandation de la Section 3 concernant les contributions du public.
  - Recommandation de la Section 7 concernant l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations de l'ATRT2.

